



Grandes familles, grands défis

Enquête auprès de plus de 2000 familles nombreuses

Une production du service Études et Action politique
de la Ligue des familles
publiée en septembre 2026



Résumé

Être famille nombreuse, aujourd'hui, c'est faire face à quels enjeux ? Pour le savoir, la Ligue des familles, en partenariat avec le Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie, a mené une enquête auprès des familles de trois enfants et plus afin de les interroger sur différents aspects de leur quotidien.

Cette enquête met en lumière les réalités vécues par les familles nombreuses à Bruxelles et en Wallonie. Accès au logement, enjeux de mobilité, difficultés à concilier vie professionnelle et vie familiale, difficultés financières, coût de l'éducation et des activités extrascolaires, organisation des vacances ou encore regard de la société et jugements de valeur portés sur elles... sont quelques-uns des thèmes sur lesquels les familles nombreuses se sont exprimées.

À travers les réponses et les témoignages de 2062 familles, récoltés du 27 avril au 1^{er} juin 2026, cette enquête montre que les difficultés auxquelles ces familles font face ne sont pas marginales mais massives et structurelles. La quasi-totalité majorité de ces familles vivent soit des difficultés financières, soit des difficultés de conciliation, si pas les deux conjointement.

C'est plus le cas encore pour certaines catégories de ménages : les familles nombreuses monoparentales, aux revenus modestes, avec un enfant en situation de handicap, les familles locataires. Et plus la famille est nombreuse, plus elle fait face à ces difficultés.

Table des matières

A. Chiffres-clés.....	4
B. Méthodologie.....	6
C. Le profil des familles nombreuses répondantes	6
D. Le logement.....	12
E. La mobilité	34
F. La conciliation vie professionnelle-vie familiale	44
H. L'enseignement	53
I. Les congés et les stages.....	58
J. Les allocations familiales.....	65
K. Le bien-être.....	66
M. La perception des familles nombreuses et les préjugés.....	68
N. Les principales difficultés des familles nombreuses	74
O. Conclusion	81

A. Chiffres-clés

Allocations familiales

- 92% des familles de trois enfants et plus jugent les allocations familiales **importantes pour l'équilibre de leur budget**. Pour 68%, elles sont même absolument indispensables. Seules 6% estiment qu'elles apportent un complément bienvenu, mais non essentiel.

Conciliation vie professionnelle-vie familiale

- 83% des parents de familles nombreuses estiment qu'il est **difficile voire très difficile de travailler à temps plein** en étant famille nombreuse.
- 59% des femmes ont **réduit leur temps de travail** depuis l'arrivée du troisième enfant, contre 34 % des hommes.

Logement

- 31% des parents de trois enfants ou plus n'ont **pas de chambre parentale** (21% dorment avec un ou plusieurs enfants, par manque de place et non par choix, et 10% dorment dans le salon).
- 65% des familles nombreuses **peinent à trouver un nouveau logement**.
- 41% des familles nombreuses ont eu des **difficultés à payer leur logement** (loyer, prêt ou charges) au cours de l'année écoulée.
- 33% des familles de trois enfants et plus locataires sur le marché privé vivent dans un logement avec **une seule ou deux chambres**.

Enseignement

- 70% des familles nombreuses ont déjà connu des **difficultés financières lors de la rentrée scolaire** (82% quand elles sont monoparentales).
- Seules 21% des familles de trois enfants et plus affirment qu'elles pourront **payer des études supérieures à tous leurs enfants**. 36% supplémentaires estiment qu'elles le pourront seulement en complément d'un job étudiant, d'une bourse...

Mobilité

- Les familles nombreuses effectuent **en moyenne 12 trajets entre le domicile et l'école** ou la crèche par semaine (14 en cas de famille recomposée), et **9 trajets vers les activités extrascolaires**.
- 64% des parents de familles nombreuses **trouvent l'organisation quotidienne des déplacements complexe**.
- Depuis qu'elles sont devenues familles nombreuses, 54% des familles ont acheté une **voiture plus grande** (et 48% trouvent qu'il y a peu de modèles adaptés aux familles nombreuses), 8% ont acheté une **voiture supplémentaire** et 4% ont acheté une voiture alors qu'elles ne possédaient pas.

Activités extrascolaires et vacances

- 43% des familles nombreuses **ne partent pas en vacances chaque année** (18% ne partent jamais en vacances).
- 52% des familles nombreuses ont **réduit les activités extrascolaires** de leurs enfants depuis qu'elles sont devenues familles nombreuses (pour 82% d'entre elles en raison du coût et pour 69%, en raison des difficultés d'organisation).
- Les familles nombreuses consacrent **en moyenne 1221€ pour les stages** et les camps durant les vacances de leurs enfants.

Perception par la société et préjugés

- 51% des familles nombreuses disent avoir déjà subi **des préjugés ou des jugements** liés à leur situation familiale.

Sentiment général et difficultés :

- 62% des familles nombreuses estiment qu'être famille nombreuse a un **impact positif sur leur bien-être**.
- 57% des familles nombreuses classent **l'organisation quotidienne** (horaires, déplacements, logistique, repas, courses...) parmi leurs principales difficultés.

B. Méthodologie

Le questionnaire a été diffusé du 27 avril au 1^{er} juin 2026.

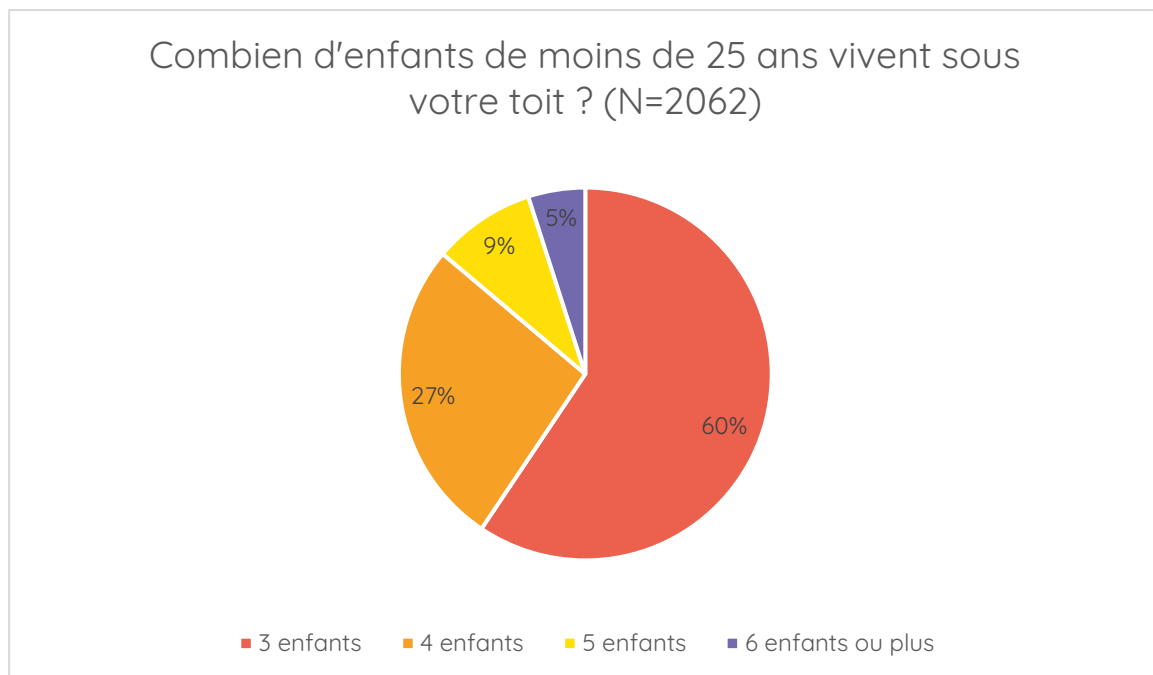
L'enquête s'est déroulée en ligne et était ouverte aux parents ou beaux-parents d'au moins trois enfants âgés de 0 à 25 ans vivant au moins une partie du temps sous leur toit.

Au total, un peu plus de 2500 personnes ont répondu à l'enquête, dont 2062 qui correspondaient aux critères et qui sont allées au-delà des questions de profil. Nous analysons ici ces 2062 réponses.

C. Le profil des familles nombreuses répondantes

1. 60% de familles de 3 enfants

La grande majorité des familles nombreuses répondantes ont 3 enfants (60%). Les familles de 4 enfants sont 27%, celles de 5 enfants représentent 9% et celles de 6 enfants ou plus, 5%.



On retrouve les « grandes » (4 enfants) et « très grandes » familles nombreuses (5 enfants ou plus) surtout dans les familles recomposées :

- 35% des familles recomposées ont 4 enfants contre 25% pour les parents en couple avec le père/la mère de tous les enfants¹ et les familles monoparentales,

¹ Dans la suite de cette étude, nous ferons référence aux parents en couple avec le père/la mère de tous les enfants sous l'expression « familles 'traditionnelles' ».

- 27% en ont 5 contre 11% des familles « traditionnelles » et 11% des familles monoparentales,
- 38% des familles recomposées ont 3 enfants contre 63% des familles « traditionnelles » et 65% des familles monoparentales.

Nous avons demandé aux parents de sélectionner les tranches d'âge parmi lesquelles ils avaient au moins un enfant :

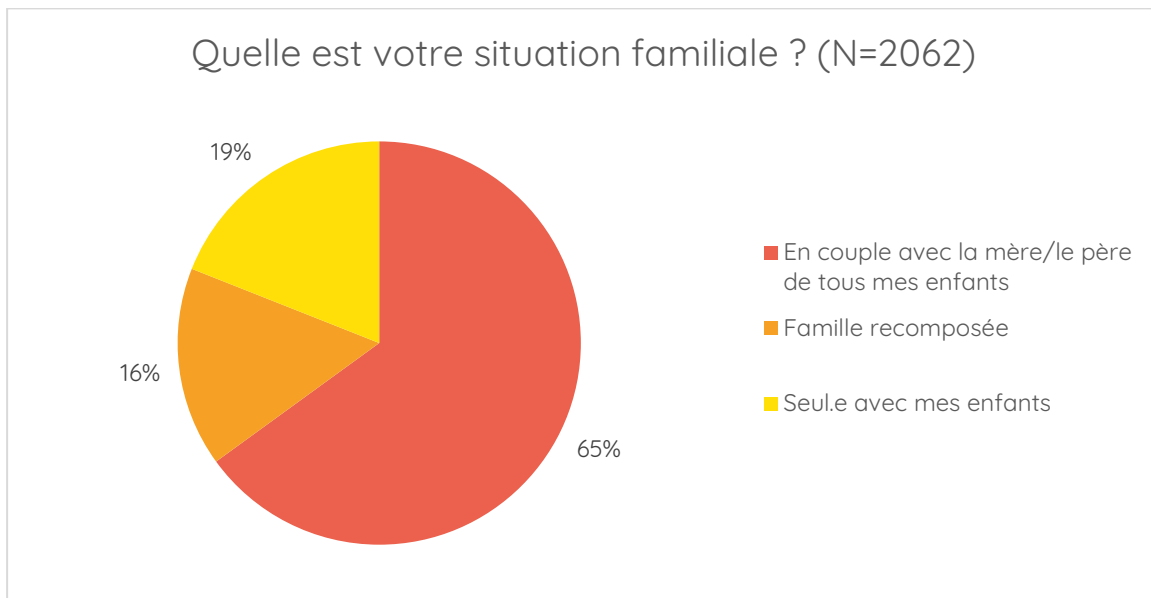
- 26% des familles ont au moins un enfant âgé de 0 à 3 ans,
- 27% en ont au moins un âgé entre 4 et 5 ans,
- 67% en ont un âgé entre 6 et 11 ans,
- 63% en ont un âgé entre 12 et 17 ans,
- 32% en ont un âgé entre 18 et 25 ans.

Les pourcentages additionnés dépassent les 100% puisque les familles répondaient pour plusieurs enfants.

11% des familles de notre échantillon ont un enfant en situation de handicap.

2. 19% de familles monoparentales

La grande majorité des parents vivent en couple avec le père/la mère de leurs enfants (65%). Les familles recomposées représentent 15% de notre échantillon et les familles monoparentales 19%.



Parmi les familles monoparentales, 89% de nos répondantes sont des femmes et 11% des hommes.

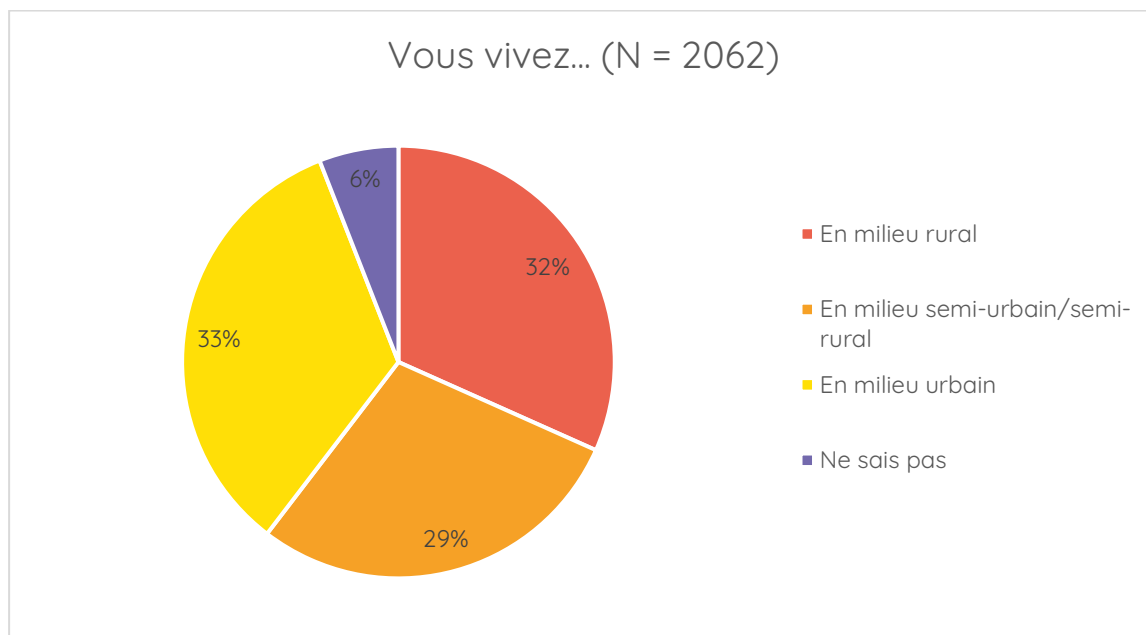
Comme généralement dans nos enquêtes relatives à la vie de familles, nous notons une surreprésentation des femmes (68%) par rapport aux hommes (32%) parmi les répondant-e-s. Bien que ceux-ci soient plus représentés que d'habitude, nous constatons que les sujets liés à la famille continuent d'intéresser plus les femmes que les hommes.

3. Des familles nombreuses de toutes les provinces wallonnes et de Bruxelles

Concernant la répartition géographique : 10% des familles nombreuses interrogées habitent en Région de Bruxelles-Capitale, 3% en Région flamande et 87% en Région wallonne.

Parmi les familles wallonnes, 13% vivent dans le Brabant wallon, 31% dans le Hainaut, 24% à Liège, 5% dans la province du Luxembourg et 14% en province de Namur.

Les parents sont 32% à déclarer vivre en milieu rural, 29% en milieu semi-urbain/semi-rural et 34% à vivre en ville.



4. 24% ont un revenu mensuel inférieur à 3001€ pour vivre avec 3 enfants ou plus

Concernant les revenus dont disposent mensuellement les familles nombreuses : 5% des familles déclarent avoir moins de 2200€ net par mois², 19% des revenus situés entre 2201 et 3000€, 22% des revenus entre 3001 et 4000€, 20% des revenus entre 4001 et 5000€ et 28% des revenus supérieurs à 5000€. 5% n'ont pas souhaité répondre. Ces revenus comprennent l'ensemble des revenus du ménage y compris les allocations familiales et une éventuelle contribution alimentaire.

On pourrait s'étonner à première vue de la proportion de familles gagnant plus de 5000€ (28%), mais quand on compare ces revenus au seuil de risque de pauvreté, on réalise qu'une part non négligeable des familles a des revenus inférieurs à ce seuil.

Ce seuil correspond à 60% du revenu équivalent médian des Belges. Pour l'année 2025, ce seuil pour un ménage d'une personne était de 1564,98€. On ajoute 50% de ce montant pour toute autre

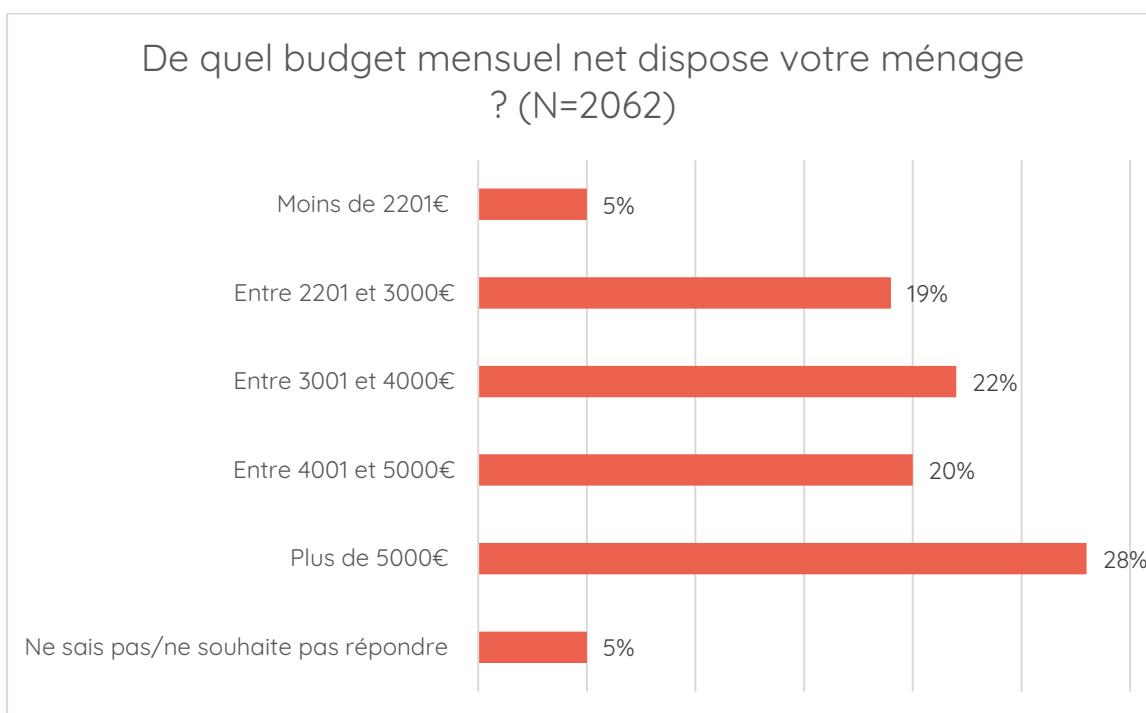
² Parmi les familles nombreuses gagnant moins de 2200€ net par mois, on retrouve les parents ayant leurs enfants en garde alternée et qui ne reçoivent pas les allocations familiales.

personne de 14 ans ou plus vivant dans le ménage (782,49€) et 30% de ce montant pour toute personne de moins de 14 ans vivant dans le ménage (469,49€)³.

Voici ces seuils pour différentes configurations de familles nombreuses :

	Seuil de pauvreté
Famille monoparentale avec 3 enfants de moins de 14 ans	2973,45€
Famille monoparentale avec 2 enfants de moins de 14 ans et un enfant de plus de 14 ans	3286,45€
Parents en couple avec 3 enfants de moins de 14 ans	3755,94€
Parents en couple avec 2 enfants de moins de 14 ans et 1 enfant de plus de 14 ans	4122,94€

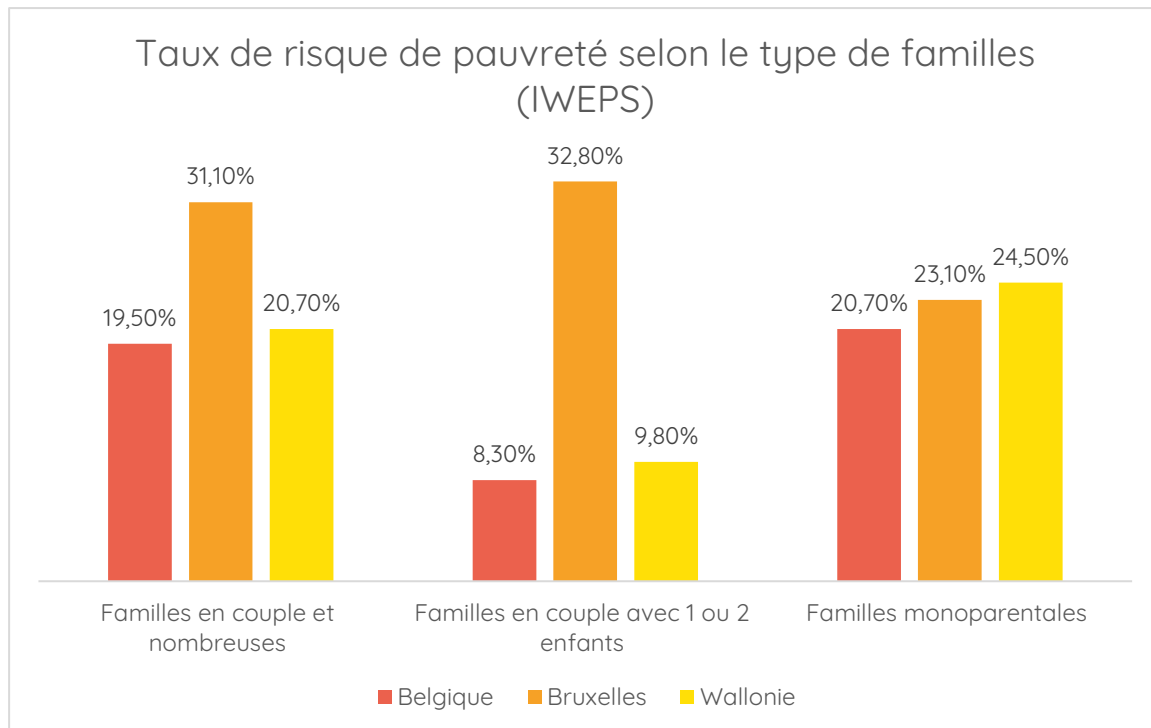
Or, nous constatons dans notre échantillon qu'au moins 24% des familles vivent avec des revenus en dessous de 3000€ et 46% avec moins de 4001 euros par mois.



Ce risque de pauvreté accru des familles nombreuses est corroboré par une autre statistique de l'IWEPS sur le taux de risque de pauvreté. Les parents en couple avec 3 enfants ou plus sont plus

³ Echange de mails avec François Ghesquiere de l'IWEPS le 23 juin 2026. Le seuil de risque de pauvreté prend en compte tous les revenus nets de tous les membres du ménage : travail, allocations, pensions alimentaires, pécule de vacances...

à risque de pauvreté, dans des proportions similaires aux familles monoparentales, que les familles en couple ayant 1 ou 2 enfants (à l'exception des familles bruxelloises)⁴.



Sans surprise, nous retrouvons une plus forte proportion de familles nombreuses monoparentales parmi les familles ayant des revenus faibles. En effet, ces familles doivent faire face à une série de dépenses identiques à celles des familles en couple, mais avec une seule rentrée d'argent. Elles sont 45% à avoir des revenus inférieurs à 2200€ par mois et 46% à avoir des revenus compris entre 2201 et 3000€. Elles sont à peine 10% à avoir des revenus supérieurs à 4000€.

Les familles les plus aisées de notre échantillon vivent plus souvent en milieu rural : 38% des familles ayant des revenus entre 4001 et 5000€ par mois et 39% de celles ayant plus de 5000€ vivent à la campagne. A l'inverse, celles qui gagnent moins de 2200€ et entre 2201 et 3000€ par mois sont respectivement 46% et 41% à vivre en ville.

5. 75% des familles recomposées vivent au moins la moitié du temps avec 3 enfants ou plus

Parmi les familles de notre échantillon, 17% vivent avec des beaux-enfants.

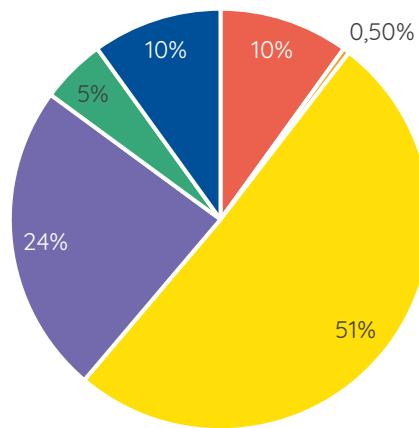
Parmi ces familles :

- 24% ont tout le temps au moins 3 enfants,
- 51% les ont la moitié du temps,

⁴ IWEPS, 01 juin 2026. « Taux de risque de pauvreté selon le type de ménage ». Consulté le 23 juin 2026. Disponible à l'adresse : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-risque-de-pauvrete-selon-type-de-menage/>

- 10% les ont une partie de la semaine, certains week-ends et une partie des vacances,
- 5% les ont un week-end sur deux et une partie des vacances,
- 10% s'organisent sous une autre modalité,
- 1% n'ont jamais au moins trois enfants en même temps.

Quand avez-vous au moins 3 (beaux-)enfants sous le même toit ? (N=375)



- Autre
- Jamais
- La moitié du temps
- Tout le temps
- Un week-end sur deux et une partie des vacances
- Une partie de la semaine, certains week-ends et une partie des vacances

Parmi les familles recomposées, 41% n'ont aucun de leurs enfants en garde alternée, 41% ont certains de leurs enfants en garde alternée et 17% les ont tous. Quant aux familles monoparentales, 60% n'ont aucun enfant en garde alternée, 15% en ont certains et 24% les ont tous.

pour obtenir un logement de 3 chambres est en moyenne de 22 ans, et de 21 ans pour un logement de 4 chambres⁷. En Wallonie, le temps d'attente est moins long bien qu'il se compte néanmoins en années : entre 2 à 5 ans pour un logement 3 chambres.

Et parmi celles qui occupent un logement social, les conditions d'occupation ne sont pas toujours idéales. A Bruxelles, pour l'année 2024, 9013 familles (dont 3714 familles monoparentales) occupent un logement social qui comprend au minimum 3 chambres. Sur l'ensemble des ménages qui occupent un logement social, elles représentent 25% des locataires. **Parmi ces familles, 60% vivent dans un logement sous-adapté, c'est-à-dire trop petit pour elles**⁸. En Wallonie, en 2022, 50% du parc était composé de logements d'au moins 3 chambres, dont 8% de logement de 4 et 5 chambres⁹.

Si on ne sait pas précisément combien, parmi ces familles occupant ou souhaitant occuper des logements 3 chambres, sont des familles nombreuses, la lecture de ces chiffres laisse transparaître les besoins en matière de grands logements pour les familles nombreuses bruxelloises et wallonnes.

Selon le profil des familles, on retrouve une plus ou moins grande proportion de locataires. Les familles vivant en ville, les familles monoparentales et les familles ayant les revenus les plus faibles comptent une plus forte proportion de locataires.

Les familles locataires vivent surtout en milieu urbain : 17% des familles vivant en ville sont locataires sur le marché privé et 6% sont locataires dans un logement public ou social. Les familles en milieu rural ne sont que 6 et 2% dans ce cas et les familles en milieu semi-urbain 9 et 3%. Si 85% des familles en milieu rural sont propriétaires avec un prêt encore en cours, ce n'est le cas que de 70% des familles en ville.

Les familles locataires sont surtout présentes à Bruxelles : 25% des familles bruxelloises sont locataires sur le marché privé (contre 9% des familles wallonnes) et 7% sont locataires d'un logement public ou social contre 4% des familles wallonnes. A l'inverse, 77% des familles wallonnes sont propriétaires avec un prêt hypothécaire en cours, contre 58% des familles bruxelloises.

Cette plus grande présence de locataires en ville et particulièrement à Bruxelles s'explique par les prix d'achat plus élevés à Bruxelles qu'en Wallonie. En 2025, le prix médian pour une maison à Bruxelles était de 582 930€ contre 270 790€ en Wallonie¹⁰.

Les familles monoparentales sont plus susceptibles d'être locataires que les familles « traditionnelles » et recomposées. Elles ne sont que 66% à être propriétaires avec un prêt en cours contre 81% des familles « traditionnelles » et 79% des familles recomposées. Elles sont par contre 17% (contre 9 et 11%) à être locataires sur le marché privé et 8% (contre 4 et 3%) à être locataires d'un logement public ou social.

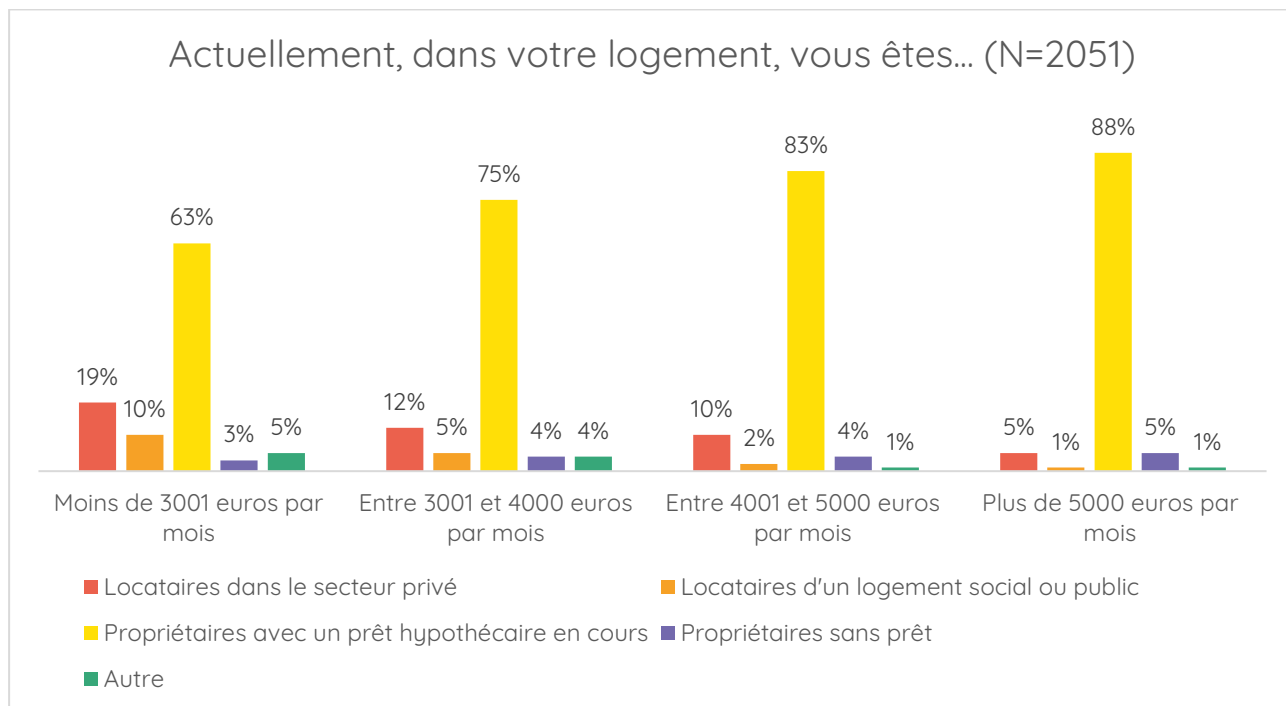
⁷ RTBF, 29 avril 2025. « Logement social à Bruxelles : les délais d'attente vont de 9 à 22 années ». Consulté le 24 juin 2026. Disponible à l'adresse : <https://www.rtbef.be/article/logement-social-a-bruxelles-les-delaix-d-attente-vont-de-neuf-a-22-annees-11539973>

⁸ SLRB-BGHEM. « Statistiques sectorielles 2024 ». Consulté le 23 juin 2026. Disponible à l'adresse : <https://app.powerbi.com/view?r=eyJrIjoizDZJhZDhjNTctNDRmNC00ZWVklWFjMjMtNWU1YWQ3NjMxNDlliwidCI6IjBiNmViODcwLTc5ZDEtNDZlZS1hZTk0LWZlZWQ0ZjQyNmNmMlslmMiOjI9&pageName=6e8aee123e046183e5c0>

⁹ ANFRIE, M.-N. (coord.), COBAN, E., DELINTE, A., KRYVOBOKOV, M. & STARON, T. (2023), Chiffres clés du logement en Wallonie — Sixième édition, Centre d'Études en Habitat Durable de Wallonie, Rapport, Charleroi, 265 pages. (<https://cehd.be/media/1365/rapport-chiffres-clés-du-logement-en-wallonie-sixième-édition-final.pdf>)

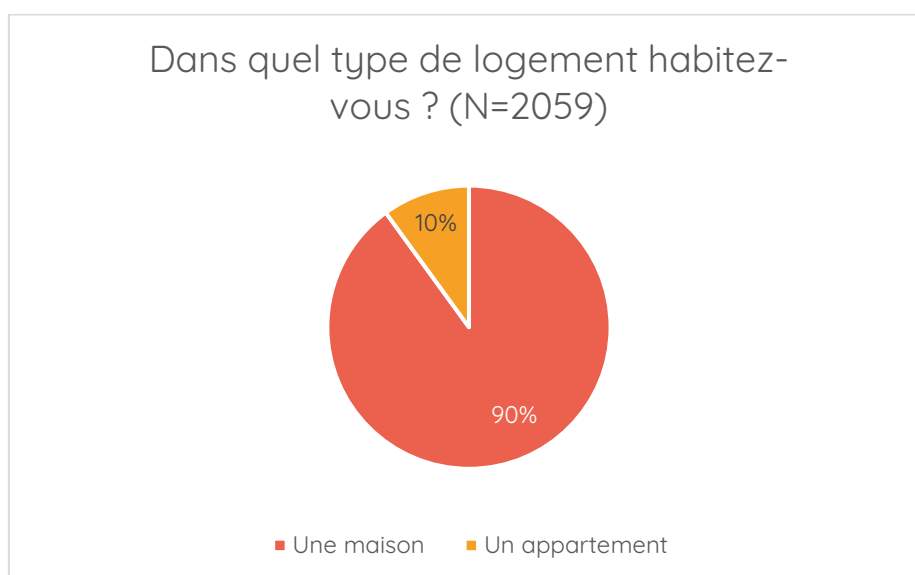
¹⁰ Notaire.be, 13 janvier 2026. « Le boom immobilier belge en 2025 : la Wallonie (+16,7%) et la Flandre (+14,1%) dynamisent le marché et favorisent l'accès à la propriété ». Consulté le 24 juin 2026. Disponible à l'adresse : <https://www.notaire.be/actualites/le-boom-immobilier-belge-en-2025-la-wallonie-167-et-la-flandre-141-dynamisent-le-marche-et-favorisent-lacces-la-proprieete>

Selon les revenus, le statut d'occupation varie. Les familles qui gagnent moins de 3001€¹¹ par mois sont plus souvent locataires sur le marché privé (19%) et dans le public/social (10%) que les familles gagnant plus de 5000€ par mois (5% et 1%).



2. 90% des familles nombreuses habitent une maison

90% des familles habitent une maison et 10% un appartement.



¹¹ En raison d'effectifs trop petits dans la tranche de revenus « moins de 2200 euros », nous les avons fusionnés avec la tranche de revenus supérieure.

Certains profils de familles habitent proportionnellement plus en appartement qu'en maison : les familles locataires, les familles monoparentales et les familles ayant des revenus faibles. On peut supposer que, vu le profil socio-économique plus fragile de ces familles, elles sont contraintes de vivre dans des logements plus petits et donc moins chers, ce qui les force à se tourner vers des appartements.

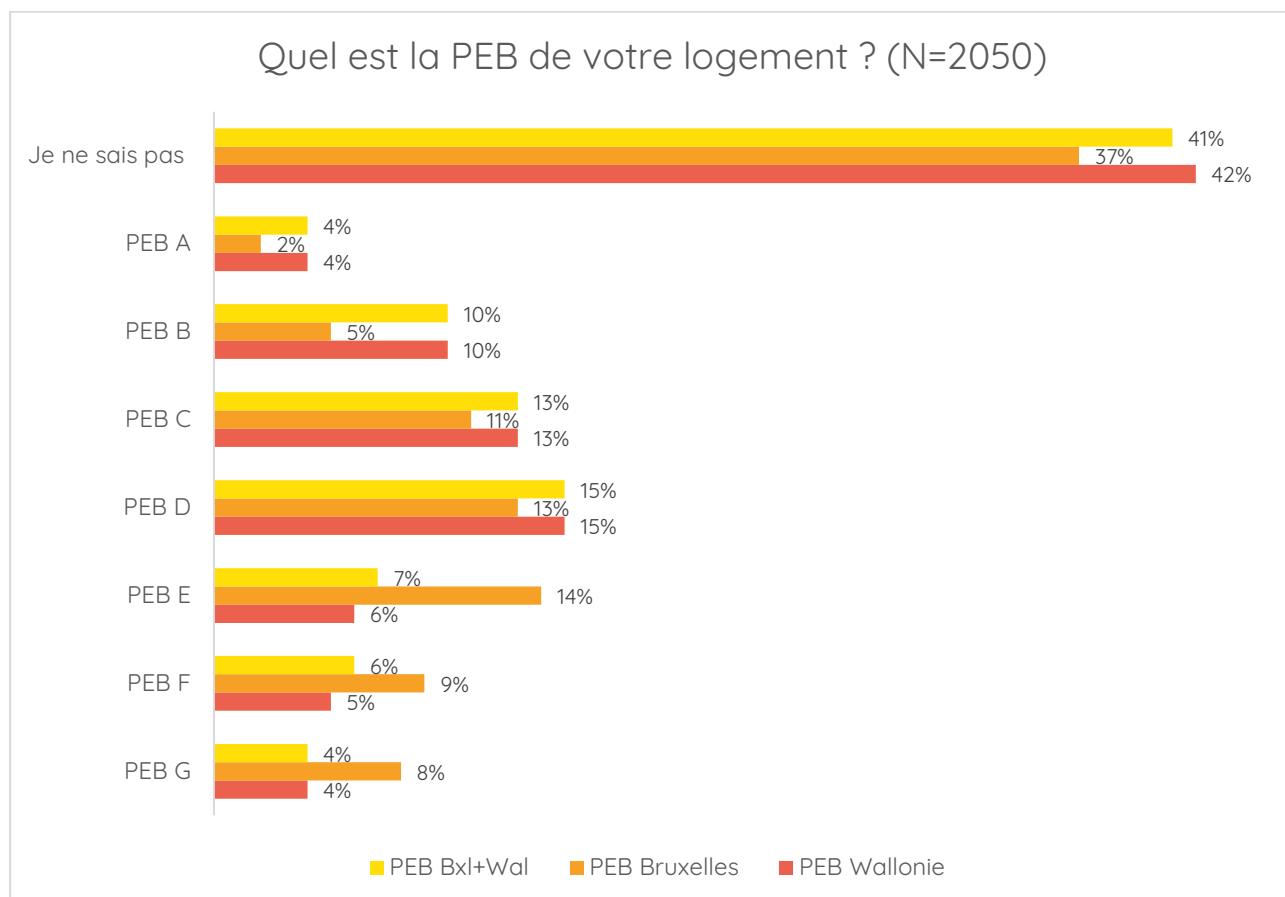
Les locataires occupent plus souvent un appartement que les familles propriétaires. C'est le cas de 48% des locataires dans le secteur privé et 51% des locataires dans le secteur public, mais de seulement 2% des propriétaires.

Concernant les familles monoparentales, elles sont 19% en appartement quand ce n'est le cas que de 6% des familles recomposées et 8% des familles «traditionnelles».

Plus les revenus de la famille sont faibles, plus les chances qu'elle occupe un appartement augmentent : 21% des familles gagnant moins de 2200€ par mois et 18% des familles gagnant entre 2201 et 3000€ occupent un appartement. Ce n'est le cas que de 11% de celles gagnant entre 3001 et 4000€ et au-delà de 4000€, les pourcentages tombent à moins de 10%.

3. 41% ne connaissent pas la PEB de leur logement

41% des familles ne connaissent pas la PEB de leur logement. Seules 4% des familles ont un logement PEB A, 10% ont une PEB B, 13% ont une PEB C, 15% une PEB D, 7% une PEB E, 6% une PEB F et 4% une PEB G. Il faut cependant prendre en compte que le calcul de la PEB est différent selon les Régions, chacune, a sa propre méthode de calcul basée sur les caractéristiques de son parc immobilier.



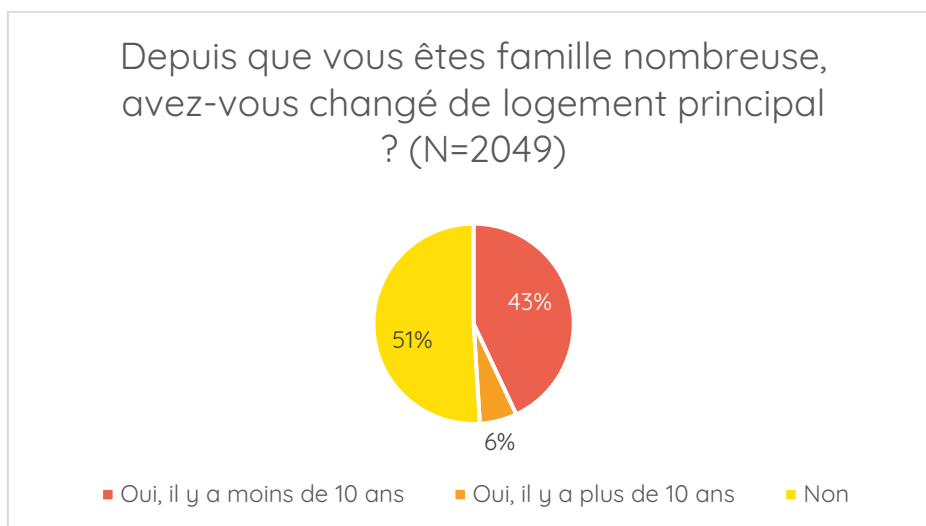
En termes d'objectifs PEB, la Wallonie s'est fixée comme objectif d'atteindre en moyenne la PEB A en 2050¹². Bruxelles vise quant à elle une PEB C pour 2050. Si l'on additionne uniquement les familles connaissant leur PEB : **93% des familles nombreuses wallonnes ont une PEB inférieure à la lettre A et 71% des familles nombreuses bruxelloises ont une PEB inférieure à la lettre C.**

Constat interpellant, les familles locataires connaissent moins la PEB de leur logement que les familles propriétaires : 78% des locataires en logement public et 46% des locataires sur le marché privé ne la connaissent pas. Ce chiffre tombe à 37% pour les propriétaires avec prêt hypothécaire. Or, en Wallonie, il est obligatoire de fournir le certificat PEB pour tout logement mis en location depuis 2015¹³. A Bruxelles, cette obligation est en vigueur depuis 2011 tant pour les ventes que les locations.

Les familles propriétaires occupent plus souvent un logement avec un bon PEB que les familles locataires sur le marché privé : 29% des propriétaires ont une PEB comprise entre A et C contre 20% des locataires dans le secteur privé. Par ailleurs, 10% des propriétaires occupent un logement avec un PEB F ou G, contre 18% des locataires¹⁴.

4. 65% des familles nombreuses ont rencontré des difficultés à trouver un logement

Nous avons également interrogé les familles pour savoir si elles avaient déménagé depuis qu'elles étaient devenues familles nombreuses. C'est le cas de 43% d'entre elles qui ont déménagé au cours des 10 dernières années et de 6% qui ont déménagé il y a plus de 10 ans. A contrario, 51% des familles n'ont pas déménagé depuis qu'elles comptent au moins 3 enfants.



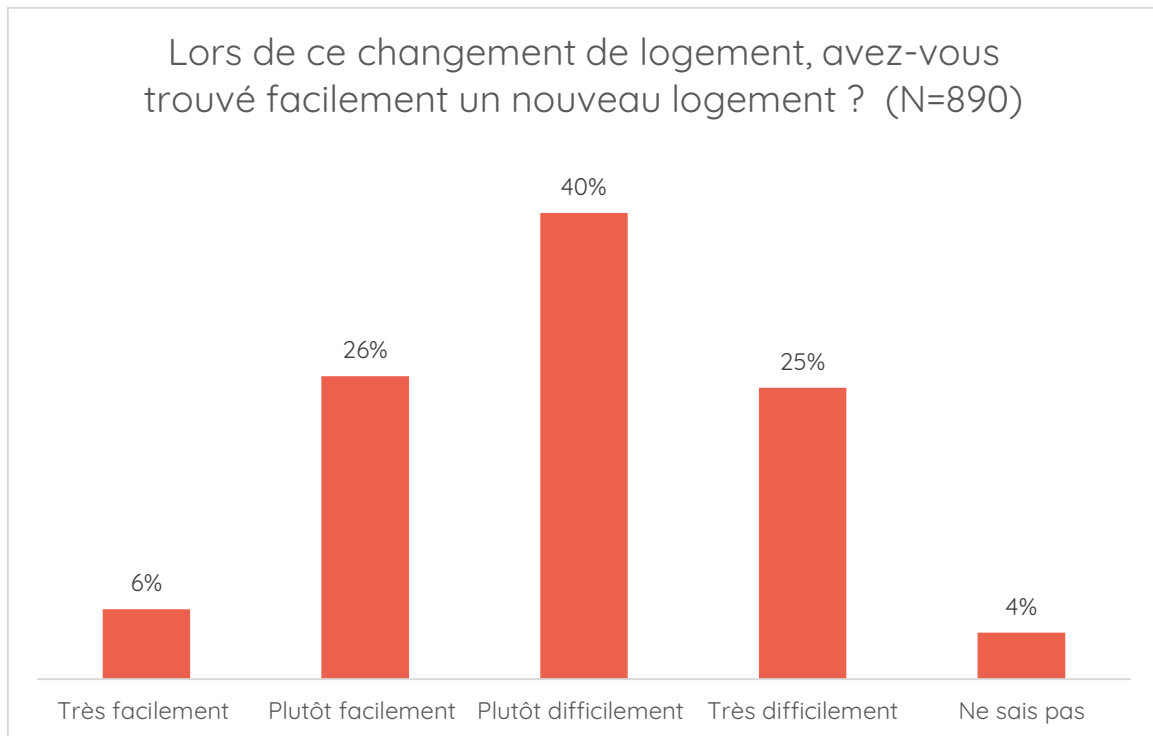
¹² Wallonie.be, 15 décembre 2025. Rénovation du bâti wallon : un cadre global pour atteindre la PEB A en 2050. Consulté le 3 juin 2026. Disponible à l'adresse : <https://www.wallonie.be/fr/actualites/renovation-du-bati-wallon-un-cadre-global-pour-atteindre-la-peb-en-2050>

¹³ Parlement de Wallonie, 04 février 2026. Question écrite de Monsieur Laurent Devynck à Madame Cécile Neven, Ministre de l'Energie, du Plan Air-Climat et du Logement. « L'état des lieux des certificats PEB dans le parc des sociétés de logement de service public (SLSP) dans le cadre de la réforme des loyers sociaux au 1er janvier 2027 ». Consulté le 24 juin 2026. Disponible à l'adresse : <https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&idoc=142302>

¹⁴ La comparaison avec les locataires en logement public n'est pas possible car si l'échantillon de répondant-es est trop faible.

Parmi les familles ayant déménagé ces 10 dernières années, on retrouve une plus grande proportion de familles recomposées et monoparentales : 53% et 48% contre 39% des familles « traditionnelles ». Ceci est très probablement dû à une séparation.

Nous nous sommes concentrés sur les réponses des familles ayant changé de logement depuis maximum 10 ans, afin de prendre la mesure de leurs difficultés sur le marché immobilier actuel ou relativement récent. Parmi les familles qui ont déménagé ces 10 dernières années, seules 6% répondent avoir trouvé très facilement ce nouveau logement, 26% plutôt facilement, 40% plutôt difficilement, 25% très difficilement et 25% très difficilement. 4% ne savaient pas répondre.



Les familles monoparentales ont rencontré plus de difficultés : 74% ont trouvé difficilement un nouveau logement (pour 61% des familles « traditionnelles »), dont 34% très difficilement (22% des familles « traditionnelles »).

Les familles ayant les revenus les plus faibles, inférieurs à 3001€, sont logiquement celles qui ont eu le plus de difficultés à trouver un nouveau logement : 78% en ont trouvé un difficilement, dont 39% très difficilement. C'est un peu moins le cas des familles dans les tranches de revenus supérieures : 66% des familles dans la tranche 3001-4000 euros, 66% des familles dans la tranche 4001-5000 euros et 51% des familles ayant plus de 5000 euros par mois. Il n'en demeure pas moins que, même avec des revenus relativement élevés, les familles nombreuses expriment avoir de grandes difficultés à trouver un logement. En dehors du prix d'achat, on peut supposer que trouver un logement assez grand pour la famille est difficile. Dans le cas des locataires, il faut ajouter les discriminations liées au nombre d'enfants et à la monoparentalité (un seul revenu). En effet, de nombreux bailleurs sont moins enclins à louer à de grandes familles par peur des dégradations.

5. « Soit c'était trop cher, soit il n'y avait pas assez de chambres »

Plus de 500 familles ont détaillé les difficultés qu'elles ont rencontrées lors de la recherche de leur dernier logement. Parmi les principales difficultés évoquées par les familles, le prix ainsi que la pénurie de grands logements (avec assez de chambres) entraînent une **concurrence féroce** :

« Prix des maisons très élevés »

« Difficultés à trouver un logement dans des prix abordables. Difficultés à trouver un logement sans travaux énormes -soit habitable directement, même avec des rénovations à envisager progressivement. »

« Soit c'était trop cher, soit il n'y avait pas assez de chambres. »

« On n'a même pas l'occasion de visiter que c'est déjà vendu. »

« Offre réduite - beaucoup de personnes en recherche - être à tout prix les premiers à se présenter - vécu de véritables entretiens d'embauche avec certains propriétaires. »

« Bien vendu très rapidement, nombreuses offres faisant monter les prix, peu de maisons avec 4 chambres ou plus sur le marché »

Concernant le marché locatif, de nombreuses familles font état de **discriminations** vécues du fait qu'elles soient familles nombreuses, mais aussi qu'elles soient racisées, monoparentales ou que certains de leurs revenus soient des revenus de remplacement. Selon les législations antidiscrimination, aucun de ces critères ne peut être invoqué par les propriétaires bailleurs ou agents immobiliers pour refuser la location. Dans les faits, on constate que les familles y sont encore confrontées :

« Les propriétaires craignaient que nos enfants (puisque nombreux) puissent endommager leur maison. Dans des appartements, on craignait que les enfants allaient faire beaucoup de bruit et déranger les voisins. »

« Discriminations ouvertes sur le fait d'être une maman solo avec 3 enfants en bas âge à l'époque. Remarque de l'agent immobilier : "Moi, madame, je vais être honnête, si je suis le propriétaire, je ne vous loue pas. Je ne vous connais pas, je ne sais pas comment je vais récupérer mon bien." »

« Refus, car maman solo, malgré les preuves de paiements et lettres de recommandation des deux derniers bailleurs. »

« Papa seul avec 3 enfants une semaine sur deux n'est pas un idéal recherché par les propriétaires... J'ai eu 23 visites pour, au final, une seule concluante avec des garants et des preuves concrètes. »

« Avec un revenu de CPAS aucun propriétaire ne voulait nous loger. »

« Réticence à louer à des personnes d'origines étrangères. »

« Beaucoup d'enfants et quand on est un peu différent des autres (couleur de peau) c'est très très difficile de trouver quelque chose de mon choix »

« A cause des enfants. Et surtout, en étant des personnes de couleur c'est encore plus difficile. Malgré que nous travaillions tous les 2. »

Les familles recherchent aussi des logements qui ne soient pas trop éloignés soit de l'école, soit de leur lieu de travail, soit de différents services pour mieux concilier leur vie quotidienne. Dans les faits, de nombreuses familles ont **renoncé à un ou plusieurs de ces critères** :

« Je cherchais une maison avec la proximité des transports en commun pour faciliter les navettes écoles et activités extrascolaires. Je n'ai jamais trouvé à un budget acceptable. Nous habitons donc un appartement qui était le meilleur compromis entre l'emplacement école travail extrascolaire et on a abandonné l'idée d'un jardin privatif. »

Plusieurs familles propriétaires mentionnent les difficultés liées à la rénovation. Les familles nombreuses cherchent d'abord des logements en bon état pour éviter de devoir mener de front l'éducation, les soins aux enfants et un emploi avec des travaux. Dans les faits, beaucoup de familles ont dû **opter pour des logements à rénover afin de pouvoir acheter** :

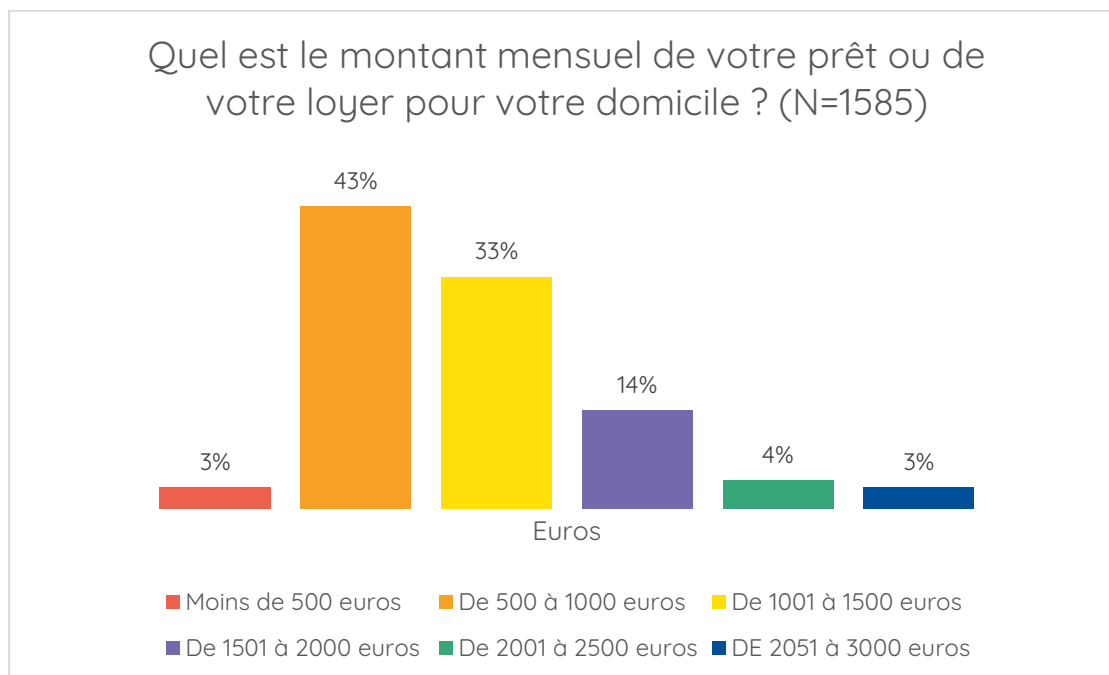
« Trouver une maison avec jardin, minimum 3 chambres et sans travaux n'était pas évident. »
« Trouver une maison juste assez spacieuse pour ne pas être les uns sur les autres, sans trop de travaux à un prix "abordable", est vraiment un parcours du combattant. Nous avons dû modifier nos critères. »
« Vu qu'il s'agissait pour ma part d'un achat, je devais trouver une maison avec suffisamment de chambres à prix abordable. J'ai donc dû faire la concession de beaucoup de travaux (pas finis). »

Plusieurs familles disent avoir reçu des **refus de leur banque pour un emprunt et avoir pu acheter grâce au Fonds du logement des familles nombreuses** :

« Nombre d'enfants limitant les accès auprès des banques classiques. »
« Nous étions dans une maison qu'on louait, la propriétaire a souhaité récupérer le bien, donc nous nous sommes lancés dans la recherche d'une maison à louer avec 3 enfants. Et entre les refus ou des conditions hors de prix pour louer, ce fut impossible... Du coup, nous nous sommes lancés dans le projet d'acheter une maison et, grâce au Fonds du logement et à la Région wallonne, notre rêve a pu se réaliser et nous sommes devenus propriétaires de notre bien. »
« Le budget et la possibilité de contracter un prêt. Sans le fond du logement des familles nombreuses, il m'aurait été impossible d'obtenir un prêt pour une maison modeste à rénover dans un quartier réputé difficile. »

6. 1146€, le montant mensuel moyen pour se loger

En moyenne, les familles nombreuses paient près de 1146 € par mois pour se loger. Ce montant englobe à la fois les propriétaires qui remboursent un crédit hypothécaire et les locataires. La moitié des familles paie moins de 1 022€ par mois. Un quart paie moins de 800€, tandis qu'un autre quart paie plus de 1 400€.



Si l'on distingue entre propriétaires et locataires, **en moyenne, les propriétaires avec un prêt hypothécaire paient 1159€ par mois et les locataires sur le marché privé 1050€.**

Les familles en appartement paient en moyenne 995,9€¹⁵ pour se loger. Et les familles en maison 1109,2€.

Ce sont les familles « traditionnelles » qui paient le montant le plus élevé : 1161,5€ en moyenne. Les familles recomposées paient en moyenne 1108€ et les familles monoparentales 882,3€.

Plus les revenus du ménage sont élevés, plus la famille consacre de l'argent au logement :

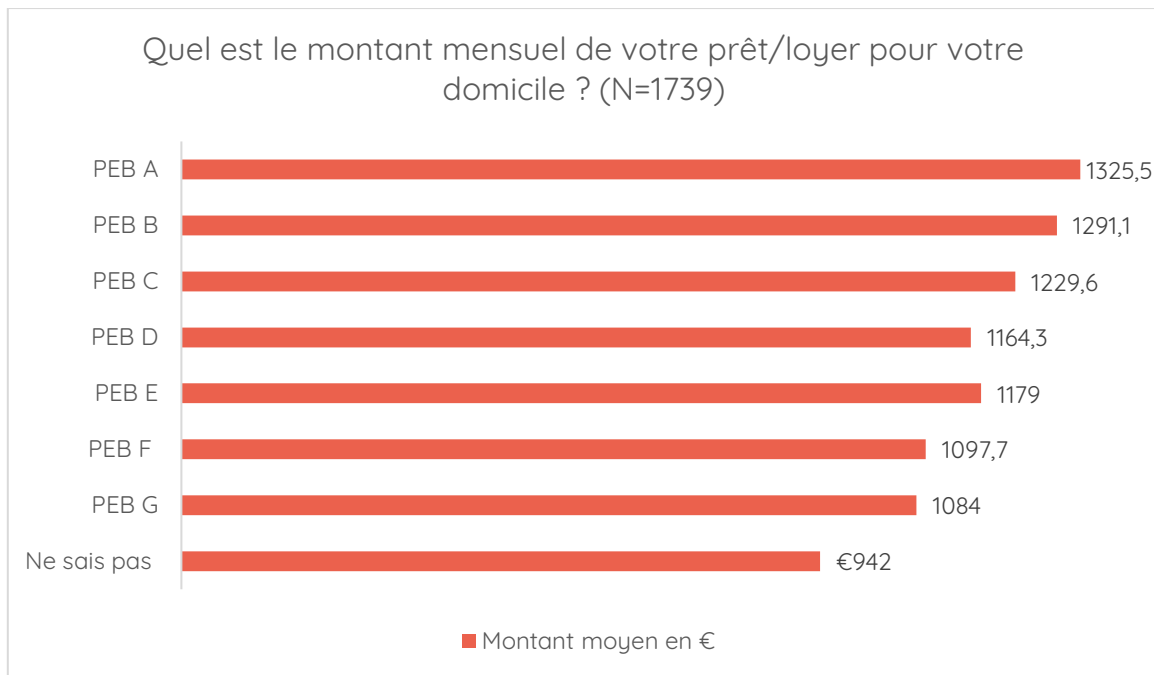
- Moins de 3001€ de revenus : 830,43€ pour se loger en moyenne,
- Entre 3001 et 4000€ : 966,8€ en moyenne,
- Entre 4001 et 5000€ : 1151,2€ en moyenne,
- Plus de 5000€ : 1373,2€ en moyenne.

Les familles nombreuses bruxelloises locataires comme propriétaires paient également plus pour avoir un toit au-dessus de leur tête que les familles wallonnes : 1463€ contre 1051€. Un quart des familles bruxelloises paient plus de 1800€ pour se loger. Un quart des familles wallonnes y consacrent plus de 1300€.

Autre information intéressante, plus le PEB est élevé, plus le montant payé par les familles nombreuses pour se loger est haut. Ce constat est renforcé par d'autres études. Une analyse d'Immoweb réalisée en 2026 sur le prix des biens à vendre en Wallonie et à Bruxelles montre que la PEB influence celui-ci. En Wallonie, une maison PEB A coûte en moyenne 12% de plus qu'une

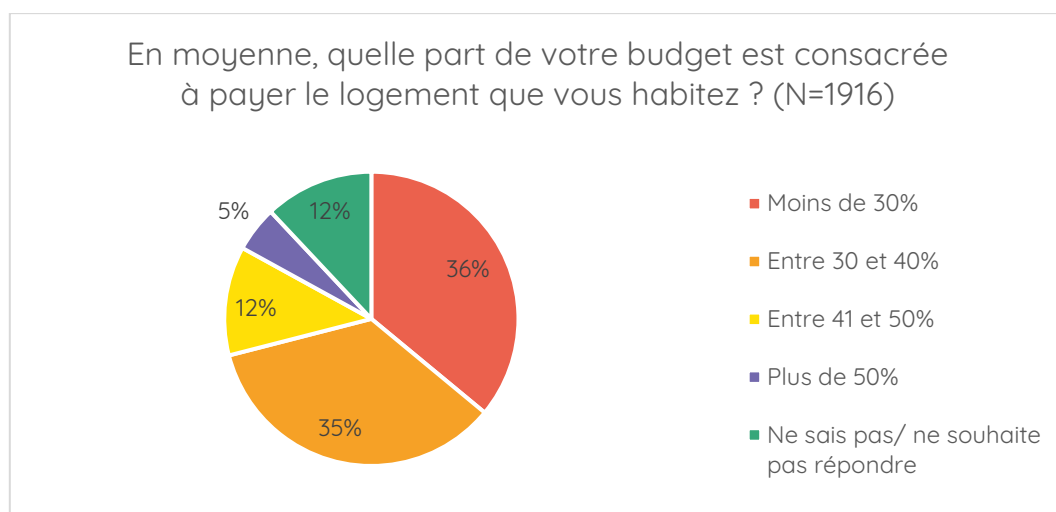
¹⁵ A partir de ce chiffre et pour les suivants, les montants moyens comprennent les propriétaires avec et sans prêt hypothécaire, les locataires en logement privé et public ainsi que les personnes hébergées par des proches.

maison PEB D pour un même bien. Pour un appartement cet écart monte à 14%. A Bruxelles, pour un bien avec une PEB B, le prix est en moyenne 12% plus cher que pour un bien avec une PEB D¹⁶.



7. 17% des familles consacrent plus de 40% de leurs revenus à se loger

Concernant la part des revenus consacrés à se loger : 30% des familles y consacrent moins de 30% de leurs revenus, 35% y consacrent entre 30 et 40% de leurs revenus, 12% entre 41 et 50% de leurs revenus et 5% plus de 50%. 12% des familles n'ont pas souhaité ou pu répondre à cette question.



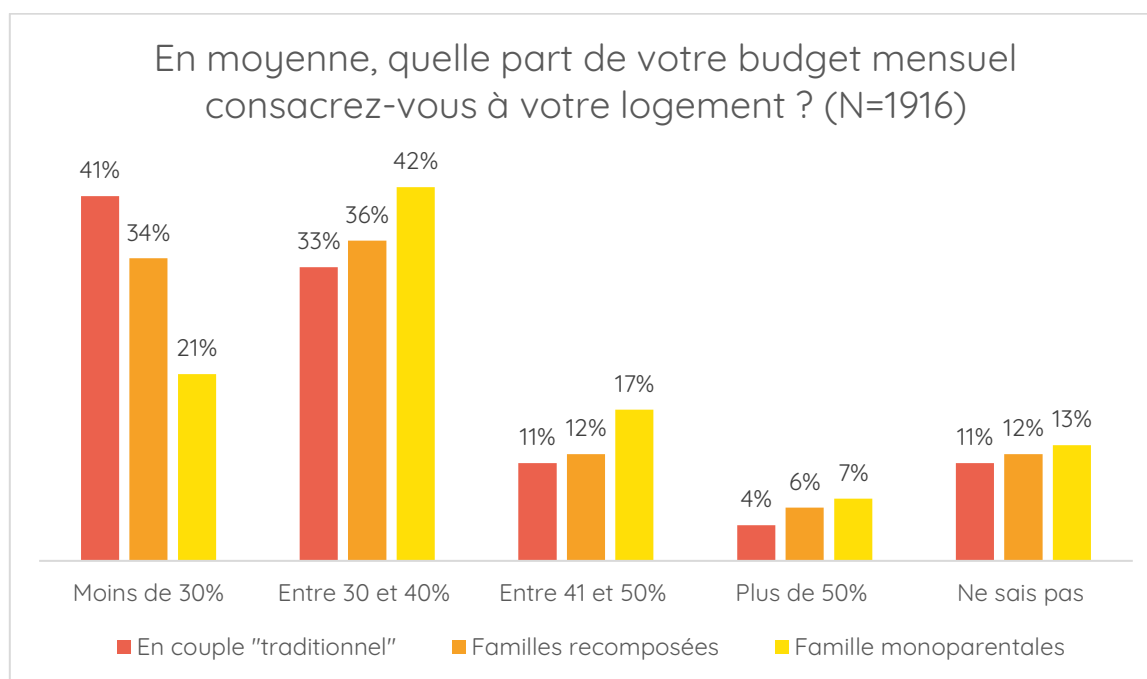
¹⁶ Immoweb, 26 mai 2026. « Impact du PEB sur les prix immobiliers : combien vaut réellement un label vert ? ». Consulté le 24 juin 2026. Disponible à l'adresse : <https://blog.immoweb.be/fr/acheter/impact-du-peb-sur-les-prix-immobiliers-combien-vaut-reellement-un-label-vert/>

Quand on se penche sur les montants payés par chaque catégorie, les familles qui consacrent la plus grande part de leurs revenus sont également celles qui paient un prêt ou un loyer élevé. En moyenne, les familles qui consacrent 30% de leurs revenus paient 1000,5€ pour leur prêt ou loyer. Celles qui y consacrent entre 30 et 40% : 1177,6€. Celles qui y consacrent entre 41 et 50% : 1273,6€ et celles qui y consacrent plus de 50% : 1417,2€.

En analysant selon le statut d'occupation, ce sont surtout les locataires sur le marché privé qui consacrent une grande partie de leurs revenus à leur logement : 9% y consacrent plus de 50% et 20% entre 41 et 50% de leurs revenus. Ils sont suivis par les propriétaires avec prêt hypothécaire, qui sont 4% à y consacrer plus de 50% et 12% entre 41 et 50%. Les locataires en logement public sont, eux, 5% à y consacrer plus de 50% et 6% à y consacrer entre 41 et 50%. Si 39% des propriétaires avec prêt en cours y consacrent moins de 30% de leurs revenus, ce n'est le cas que de 26% des locataires en logement public et 20% de ceux en logement privé.

Autre information intéressante, les familles en appartement consacrent une plus grande partie de leurs revenus à se loger que les familles habitant une maison : 10% des familles en appartement y consacrent plus de 50% de leurs revenus contre 4% des familles en maison. Seuls 20% des familles en appartement y consacrent moins de 30% de leurs revenus contre 38% des familles habitant une maison.

Encore une fois, on retrouve une distinction selon la situation conjugale. Les familles monoparentales consacrent une plus grande part de leurs revenus à se loger que les autres familles. Elles sont 24% à y consacrer plus de 40% de leurs revenus contre 18% des familles recomposées et 15% des familles nucléaires.

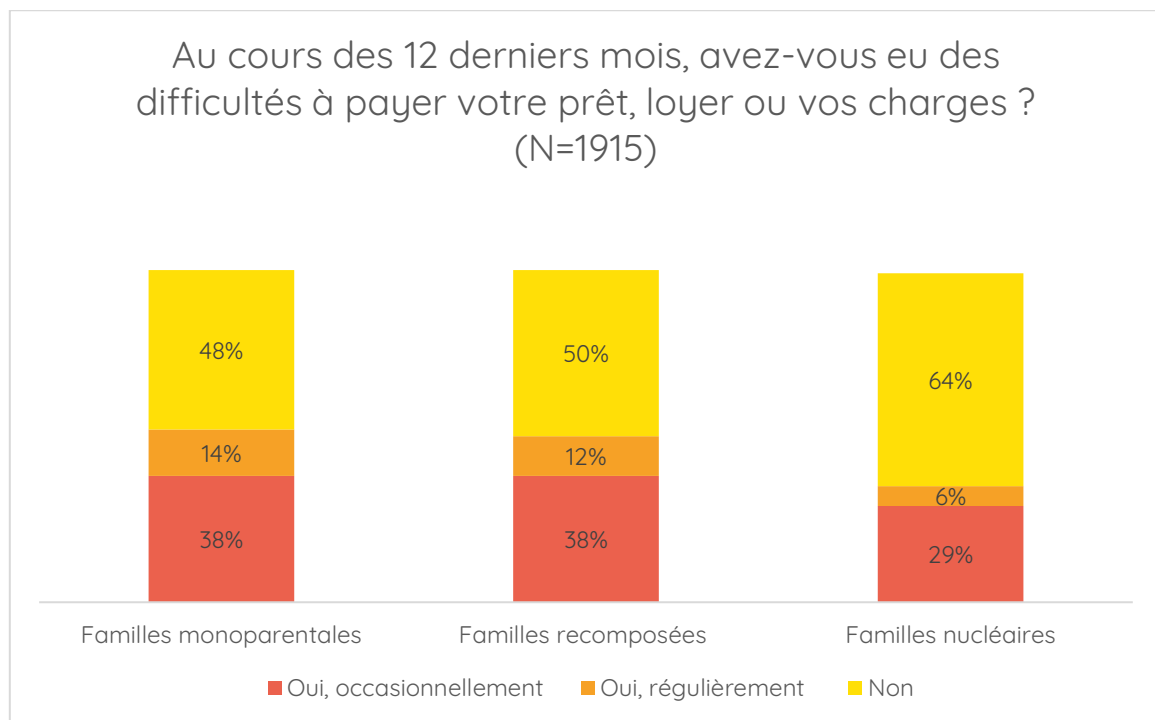


8. 41% des familles nombreuses ont des difficultés à payer leur logement

Chiffre inquiétant, 41% des familles ont eu soit régulièrement (9%) soit ponctuellement (32%) des difficultés à payer leur logement (prêt, loyer, charges) au cours de l'année écoulée. Seuls 59% des parents n'ont eu aucune difficulté.

Ce chiffre est encore une fois plus élevé pour certains profils de familles : les familles locataires sur le marché privé, les familles monoparentales, les familles avec des revenus faibles et les familles qui consacrent plus de 50% de leurs revenus.

53% des familles locataires sur le marché privé sont concernées par ces difficultés : 41% ont parfois du mal à payer les frais liés au logement et 11% ont régulièrement des difficultés. Cela concerne 40% des propriétaires avec un prêt à rembourser : 32% occasionnellement et 8% de manière récurrente.



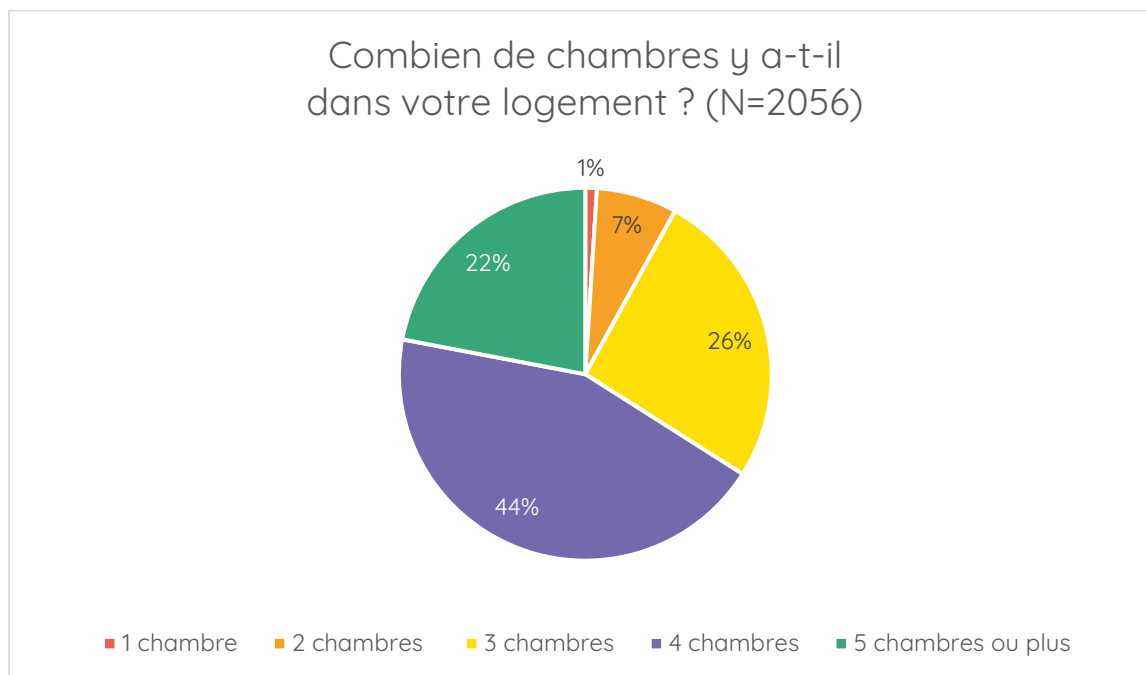
Les familles monoparentales et recomposées rencontrent plus de difficultés que les familles nucléaires. 52% des familles monoparentales sont concernées, dont 14% régulièrement et 50% des familles recomposées, dont 12% régulièrement. Seules 35% des familles « traditionnelles » le sont, dont 6% régulièrement.

Moins les revenus des familles sont importants, plus elles rencontrent des difficultés à assurer les dépenses liées au logement. 53% des familles gagnant moins de 3000 euros ont des difficultés, dont 15% régulièrement. A l'autre extrémité, 25% des familles gagnant plus de 5000 euros par mois sont concernées par de telles difficultés dont 4% régulièrement. Les familles gagnant entre 3001 et 4000 euros sont 50% à en rencontrer, et celles gagnant entre 4001 et 5000 euros sont 41% dans ce cas. Elles sont respectivement 12 et 7% à avoir régulièrement des difficultés à assumer les paiements de leur logement.

Sans surprise, ce sont les familles qui consacrent le plus de revenus à se loger qui expriment avoir le plus de difficultés à assurer les coûts liés au logement. 69% des familles y consacrant plus de 50% de leurs revenus ont vécu cette situation dont 26% régulièrement. Elles sont suivies par les familles y consacrant entre 41 et 50% : 61% ont rencontré des difficultés (dont 16% régulièrement). Les familles y consacrant entre 30 et 40% sont 48% à en avoir eu (dont 9% régulièrement). Et les familles y consacrant moins de 30% sont 26% à en avoir (dont 4% régulièrement).

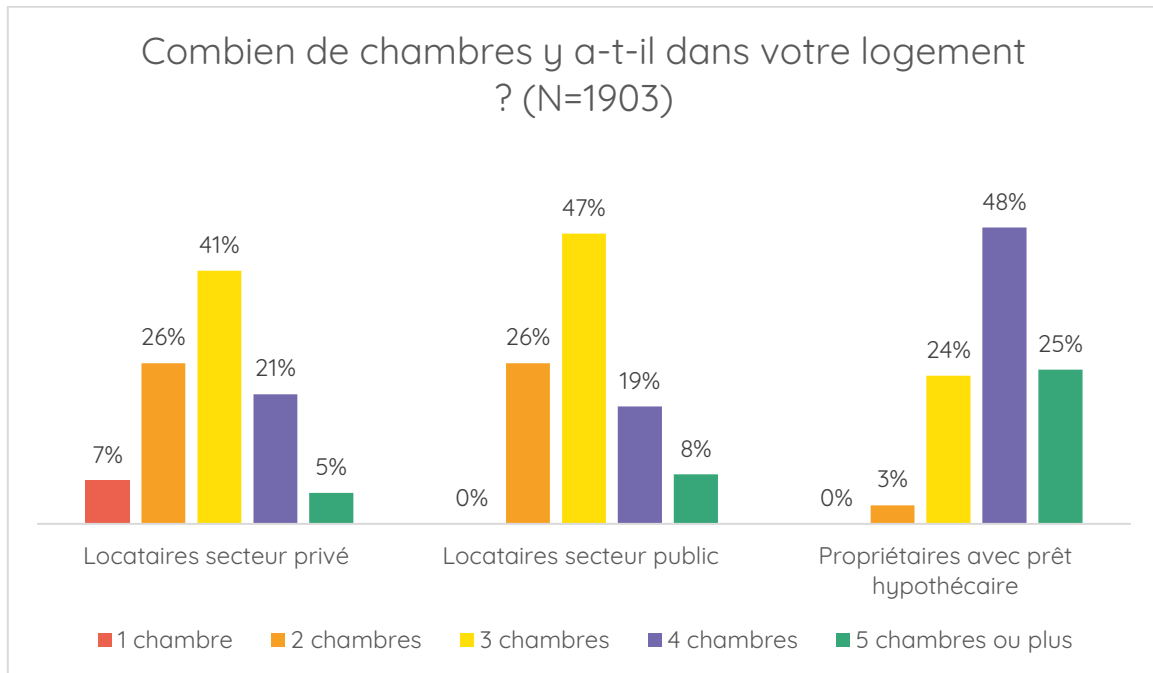
9. 33% des familles nombreuses locataires sur le marché privé vivent dans un logement 1 ou 2 chambres

Parmi les familles nombreuses, 1% vivent dans un logement une chambre, 7% dans un logement deux chambres, 26% dans un logement 3 chambres, 44% dans un logement 4 chambres et 22% dans un logement disposant de 5 chambres ou plus.



A nouveau, nous constatons une distinction entre les familles propriétaires et les familles locataires. Les familles ayant le plus de chambres à disposition sont les familles propriétaires. Les familles locataires, que ce soit sur le marché privé ou dans le secteur public, ont souvent des logements avec moins de chambres.

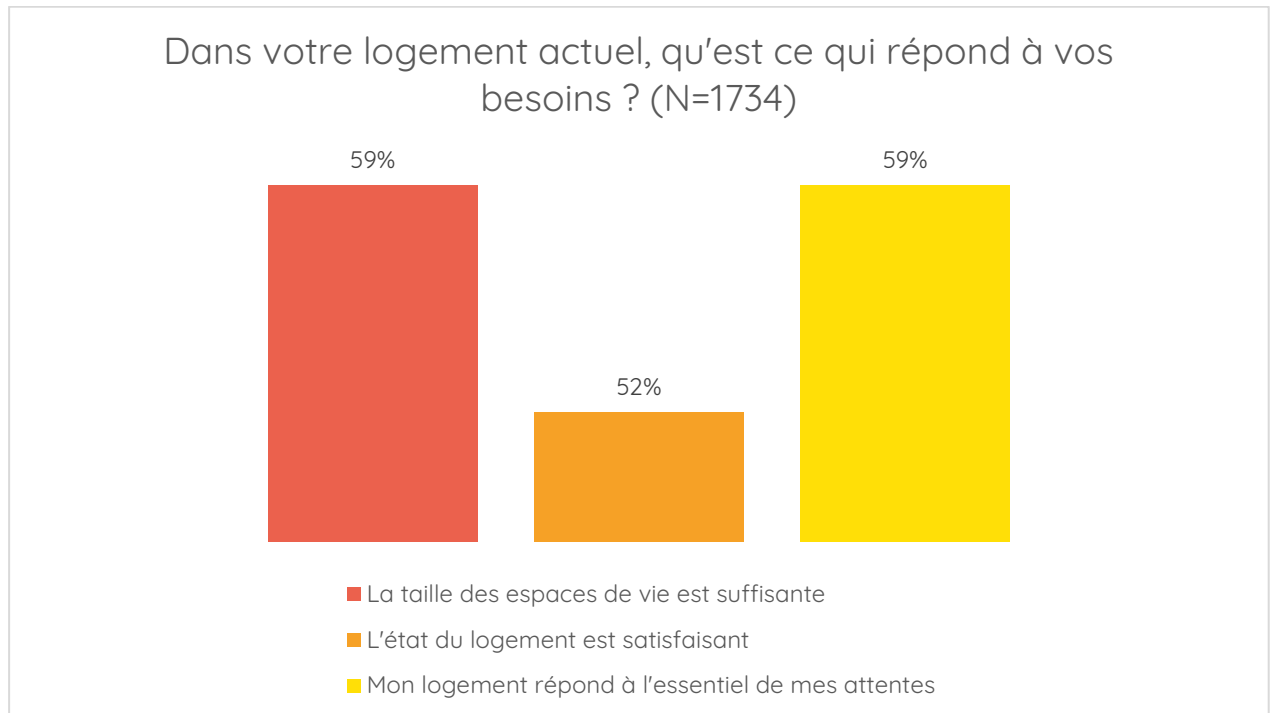
Les familles les plus victimes de surpeuplement sont celles sur le marché locatif privé : 7% d'entre elles vivent dans un logement avec UNE SEULE chambre (pour minimum trois enfants et minimum un adulte) et 26% dans un logement ne comportant que deux chambres. Cette situation de surpeuplement concerne également 26% des locataires d'un logement public qui vivent dans des logements 2 chambres. Seules 3% des familles propriétaires (avec ou sans prêt) vivent dans un logement ne comportant que 2 chambres.



10. Seules 29% des locataires estiment que leur logement répond à l'essentiel de leurs besoins

Les taux de satisfaction des familles nombreuses locataires comme propriétaires quant à divers aspects de leur logement sont assez mitigés. A peine plus de la moitié des familles sont satisfaites de la plupart des caractéristiques :

- 62% trouvent que le nombre de chambres est adapté à la taille de leur famille,
- 59% trouvent que la taille des espaces de vie est suffisante,
- 58% répondent que leur logement répond à l'essentiel de leurs attentes,
- 52% trouvent que l'état de leur logement est satisfaisant (salubrité, isolation, humidité...).



A la lecture de ces résultats, on réalise que beaucoup de familles nombreuses sacrifient une partie de leurs exigences et de leur confort en matière de logement, que ce soit en renonçant à une ou plusieurs chambres, à des mètres carrés d'espaces de vie, à un bon état général ou à une bonne performance énergétique pour tout simplement avoir un toit au-dessus de leur tête et de celles de leurs enfants.

Pour certaines familles, ces taux de satisfaction sont encore plus faibles : les familles ayant de bas revenus, les familles monoparentales, les familles locataires et les familles vivant en appartement.

Les familles monoparentales sont également moins satisfaites de leur logement : seules 49% d'entre elles estiment que celui-ci répond à l'essentiel de leurs attentes. A titre de comparaison, c'est le cas de 56% des familles recomposées et de 62% des familles « traditionnelles ». Elles ne sont également que 53% à déclarer que le nombre de chambres est adapté contre 65% des familles recomposées et 62% des familles nucléaires. Concernant la taille des espaces de vie et l'état du logement, ce sont les familles recomposées qui sont les moins satisfaites : 51% et 43% de taux de satisfaction suivie des familles monoparentales 54% et 46%. Les familles « traditionnelles » sont un peu plus satisfaites avec respectivement 61 et 54%.

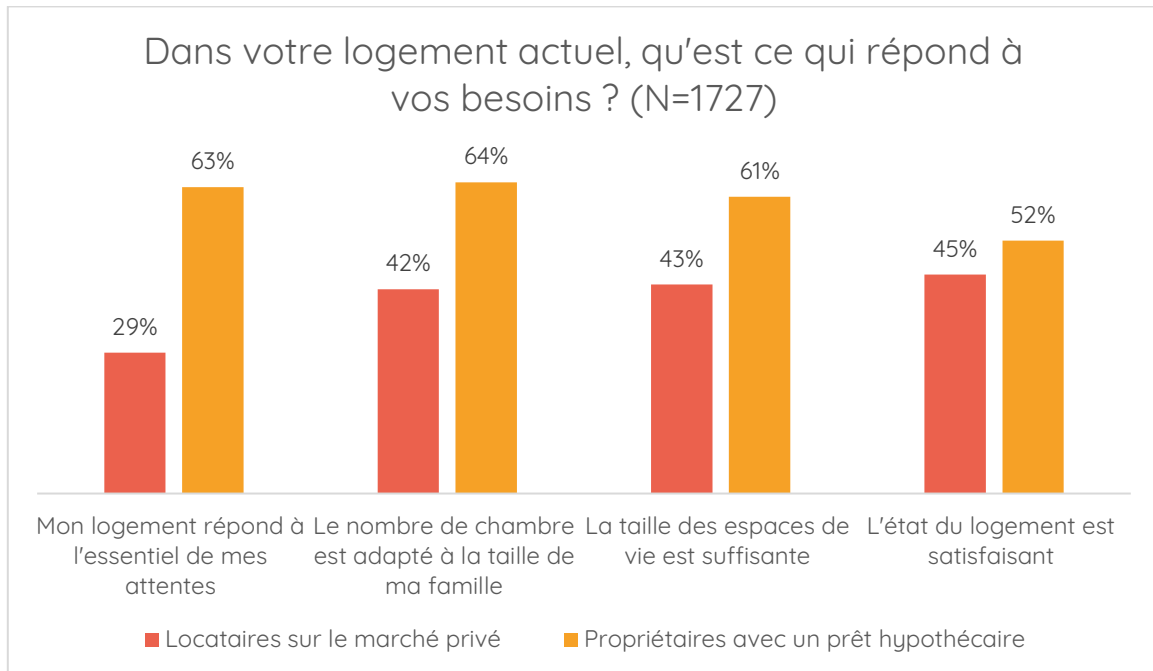
Encore une fois, on réalise que ce sont les familles locataires sur le marché privé qui sont les moins satisfaites de leur logement. Seules 29% des familles locataires estiment que leur logement répond à l'essentiel de leurs attentes contre 63% des familles propriétaires¹⁷.

Pour chaque autre proposition, moins de la moitié des familles locataires estime que le logement correspond à leurs besoins :

- 42% estiment que la taille est adaptée contre 64% des familles propriétaires,

¹⁷ La comparaison n'a pas été faite avec les familles locataires d'un logement social ou public, car l'échantillon de répondants était trop petit.

- 43% estiment que la taille des espaces de vie est suffisante contre 61% des familles propriétaires,
- 45% sont satisfaites de l'état du logement contre 52% des familles propriétaires.



Les familles nombreuses en appartement sont également moins satisfaites de leur logement que celles vivant dans une maison. Seules 29% trouvent que celui-ci répond à l'essentiel de leurs attentes contre 61% des familles habitant une maison. 32% sont satisfaites du nombre de chambres (contre 63% des familles en maison), 34% de la taille des espaces de vie (contre 60%). Par contre, les familles en maison sont moins satisfaites de l'état du logement (50%) que celles en appartement (61%).

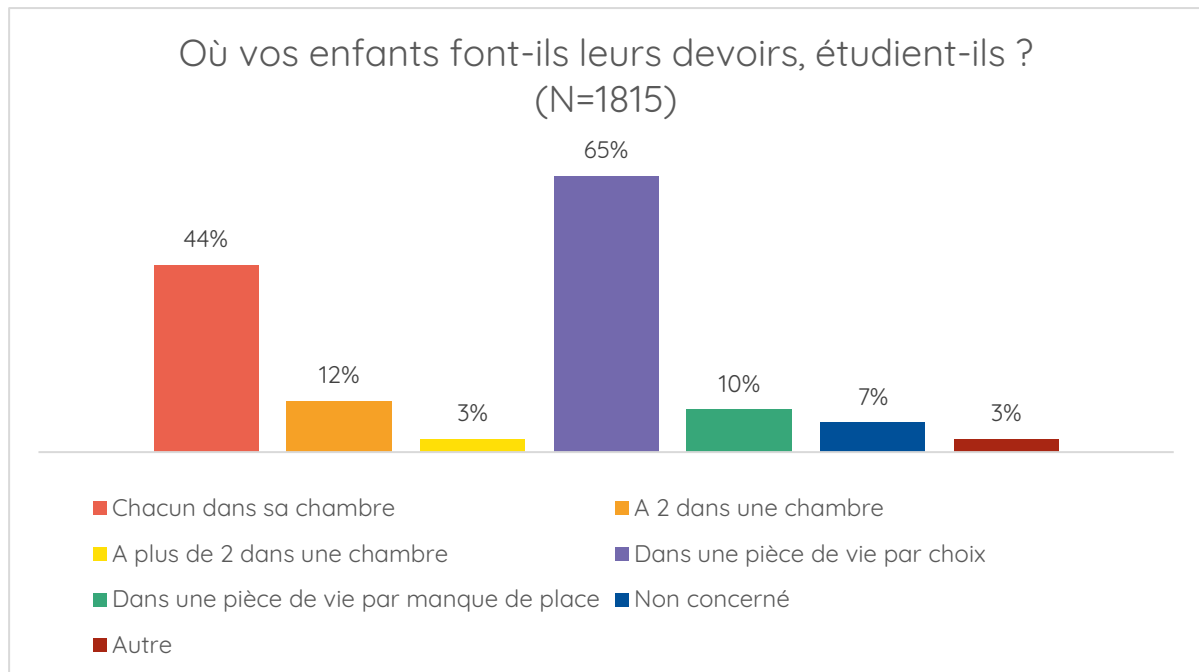
11. 25% des enfants font leurs devoirs dans une chambre partagée ou une pièce de vie faute d'espace

25% des enfants font leurs devoirs dans un espace qu'ils partagent :

- 12% dans leur chambre qu'ils partagent à deux,
- 3% dans une chambre qu'ils partagent à plus de deux,
- 10% dans une pièce de vie par manque d'espace (et non par choix).

A l'inverse, 44% ont une chambre à eux dans laquelle faire leurs devoirs, et 65% ont choisi de les faire dans une pièce de vie. 7% des familles ne sont pas concernées par cette question (par exemple si les enfants sont trop jeunes pour avoir du travail scolaire à domicile) et 3% ont sélectionné la modalité « autre » (cela peut être le cas si leurs enfants font leurs devoirs à l'étude par exemple). Si l'on additionne toutes ces modalités, le pourcentage dépasse 100%, mais les parents pouvaient sélectionner toutes les modalités qui s'appliquaient à leur famille (certains

enfants peuvent faire leurs devoirs dans une chambre partagée et d'autres dans une chambre où ils sont seuls, par exemple).

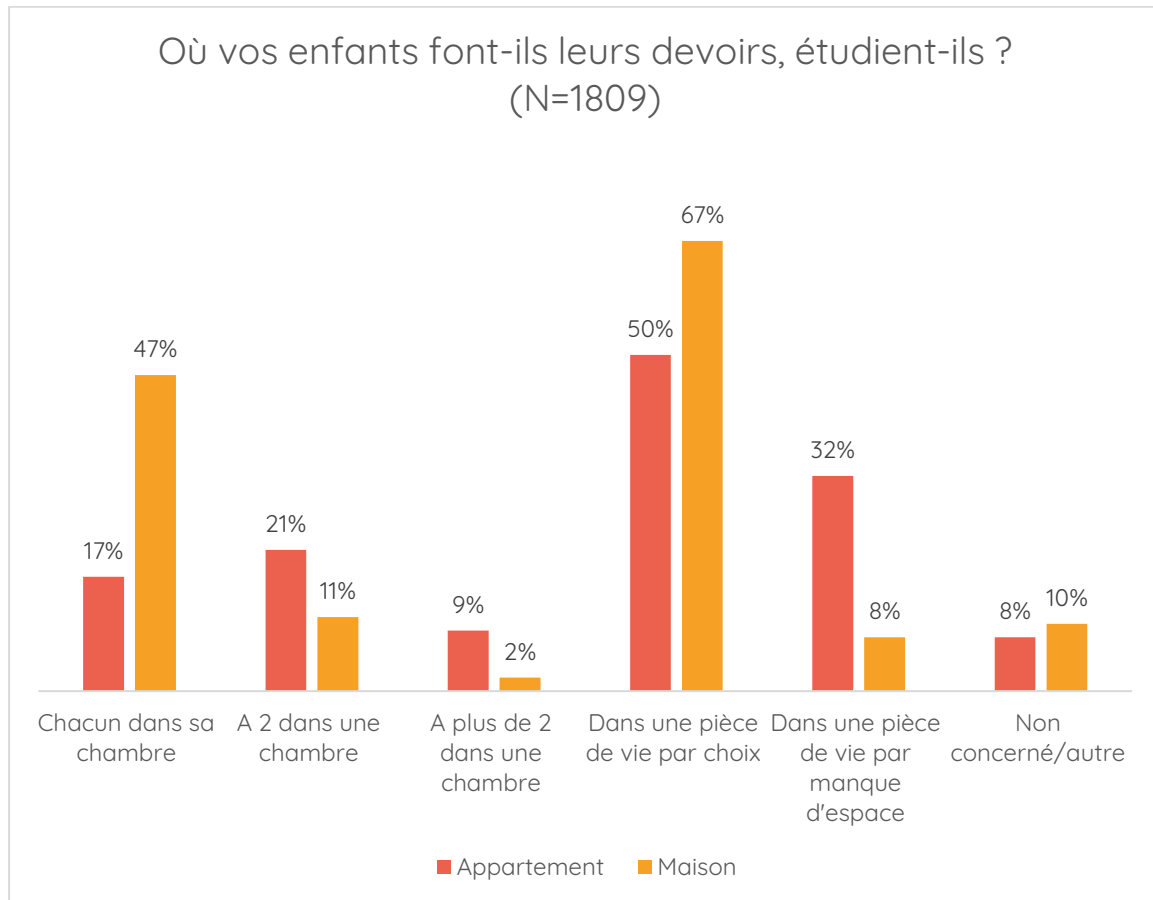


Les enfants des familles locataires sur le marché privé sont beaucoup plus contraints de faire leurs devoirs ou d'étudier dans une chambre partagée ou dans une pièce de vie faute d'espace : ils sont 51% dans cette situation contre 19% des enfants de parents propriétaires :

- 18% des enfants de locataires les font à deux dans une chambre contre 11% des enfants de propriétaires,
- 10% les font dans une chambre à plus de deux contre 1% des enfants de propriétaires,
- 23% le font dans une pièce de vie par manque d'espace contre 7% des enfants de propriétaires.

A l'inverse, les familles propriétaires sont 48% à déclarer que leurs enfants les font dans une chambre individuelle contre seulement 21% des enfants de locataires.

On retrouve également une **grande disparité entre les familles vivant en appartement et celles vivant dans une maison**. 47% des familles vivant dans une maison ont une chambre individuelle pour chaque enfant devant faire ses devoirs contre 17% des familles en appartement.

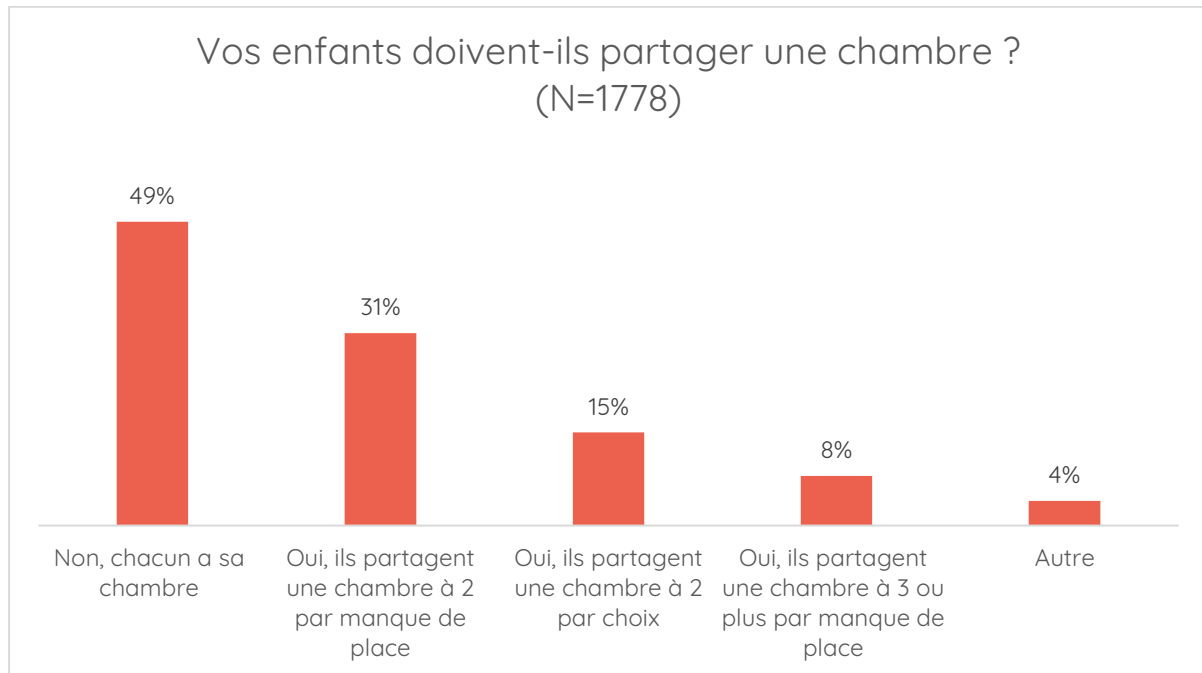


12. 39% des enfants doivent partager une chambre par manque de place

39% des familles déclarent que plusieurs de leurs enfants partagent une chambre par manque de place (et non par choix) :

- Dans 31% des familles, les enfants doivent partager une chambre à deux,
- Et dans 8% des familles, les enfants doivent partager une chambre à trois ou plus.

15% ont des enfants partagent une chambre par choix et 49% ont une chambre pour chaque enfant. 4% des familles ont choisi une autre modalité que celles proposées.



Plus le nombre d'enfants augmente, plus le pourcentage d'enfants disposant de leur propre chambre diminue : 32% des familles de 5 enfants ou plus ont une chambre individuelle, quand c'est le cas de 40% des familles de 4 enfants et de 56% des familles de 3 enfants. Ces familles sont également plus susceptibles que leurs enfants partagent une chambre à 3 ou plus : 18% des familles de 5 enfants ou plus sont dans ce cas contre 9% des familles de 4 enfants et 5% des familles de 3 enfants.

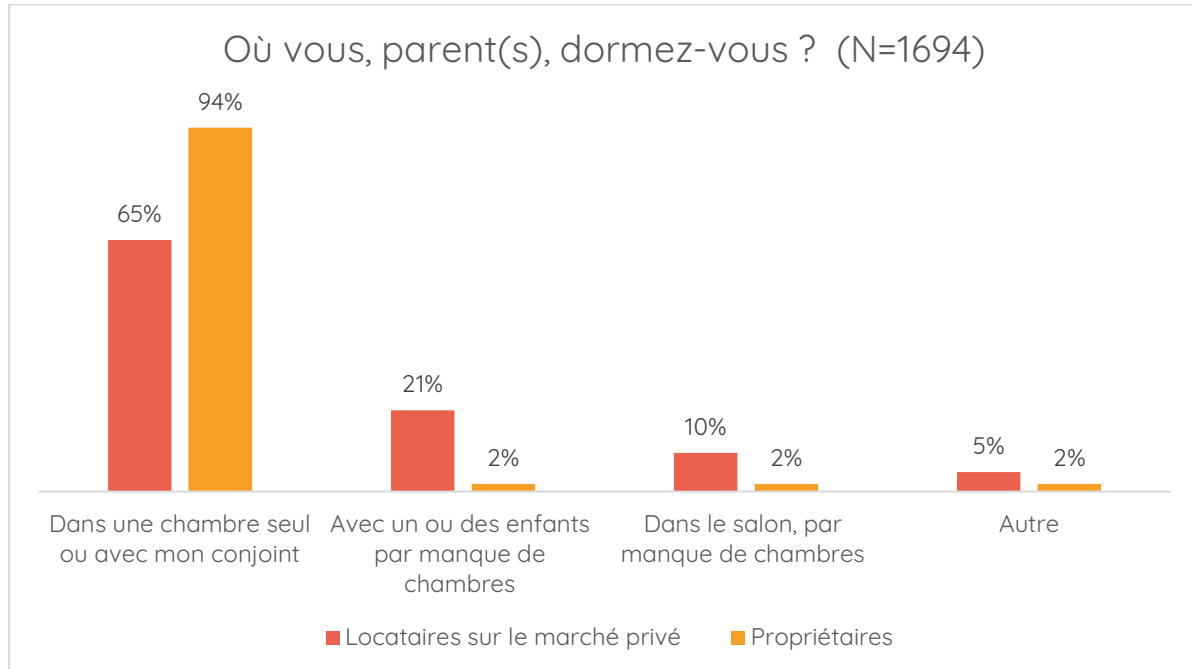
Les familles locataires sur le marché privé sont à nouveau moins bien loties. Seules 17% de ces familles ont une chambre pour chaque enfant contre 54% des familles propriétaires. Dans 79% de ces familles, les enfants partagent une chambre par manque de place, à 3 enfants ou plus dans 25% des cas. Ce n'est le cas que dans 32% familles propriétaires (dont 4% dont les enfants la partagent à 3 ou plus).

Concernant le type de logement, nous faisons logiquement le même constat que pour les devoirs. Les familles dans un appartement ont moins de chambres que les familles vivant dans une maison. 11% ont une chambre par enfant contre 52% des familles en maison. Plus inquiétant : dans 53% des familles, les enfants partagent une chambre à 2 par manque de place (contre 29% des familles en maison) et pour 32%, les enfants partagent à 3 ou plus une chambre (contre 5% des familles en maison).

13. 31% des parents locataires dorment dans le salon ou partagent une chambre avec leurs enfants

Si 89% des parents, propriétaires comme locataires, nous disent dormir dans une chambre parentale, ce n'est pas le cas de tous : 5% des parents partagent une chambre avec un ou plusieurs enfants par manque de chambres et 3% dorment dans le salon pour la même raison.

Seuls 65% des parents locataires sur le marché privé ont leur propre chambre contre 94% des parents propriétaires, 21% des locataires partagent une chambre avec un ou plusieurs enfants et 10% dorment dans le salon.



Moins les revenus sont élevés, moins les parents disposent de leur propre chambre. 77% de ceux gagnant moins de 3001 euros mensuellement dorment dans une chambre parentale quand c'est le cas de 85% des parents dans la tranche de revenus 3001-4000 euros, de 94% des parents dans celle de 4001-5000 euros et de 96% des familles gagnant plus de 5000 euros par mois.

Encore une fois, les parents en appartement font plus souvent l'impasse sur une chambre parentale, seuls 60% d'entre eux en ont une. 24% partagent une chambre avec leurs enfants et 11% dorment dans le salon. Ce n'est le cas que de 6% (salon ou chambre partagée) des familles qui vivent dans une maison, 92% d'entre elles ayant leur propre chambre.

Les familles monoparentales sont également moins nombreuses à dormir dans une chambre parentale : 74% contre 90% des familles recomposées et 93% des familles nucléaires.

14. Première priorité des familles nombreuses en matière de logement : des prêts publics pour l'achat ou la rénovation

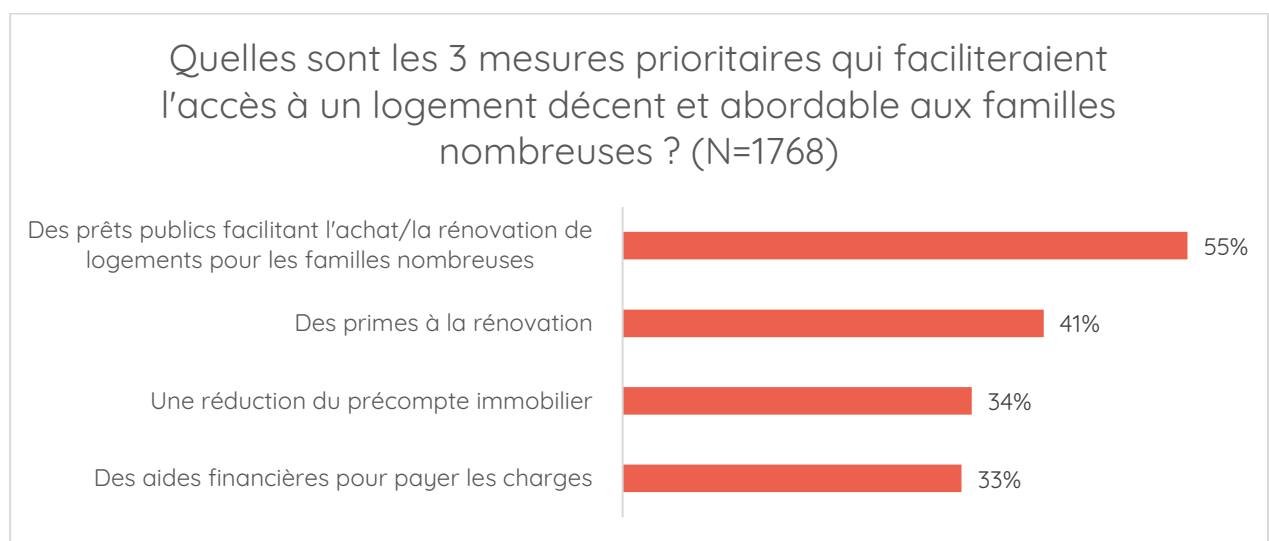
Parmi les mesures prioritaires qui faciliteraient l'accès à un logement décent et abordable pour les familles nombreuses plébiscitées par les parents, on retrouve :

- Des prêts publics facilitant l'achat/la rénovation de logements pour les familles nombreuses,
- Des primes à la rénovation,
- Une réduction du précompte immobilier.

A noter que **les pourcentages exprimés ci-dessous ne représentent pas les familles qui sont favorables à ces mesures, mais bien celles pour qui elles figurent parmi les trois priorités à mettre en œuvre**. La proportion de familles favorables à ces propositions est selon toute probabilité plus élevée.

Une partie des répondant-e-s ont probablement souscrit un prêt hypothécaire auprès du Fonds du logement des familles nombreuses, qui correspond à la première mesure plébiscitée par les familles. Or, les familles nombreuses continuent de plaider fortement pour une telle mesure, démontrant la nécessité de maintenir un accès privilégié pour les familles nombreuses à des prêts publics à l'achat et la rénovation.

Ces trois mesures sont suivies de près par une quatrième mesure qui concerne les aides financières pour payer les charges, sollicitées par 33% des familles.



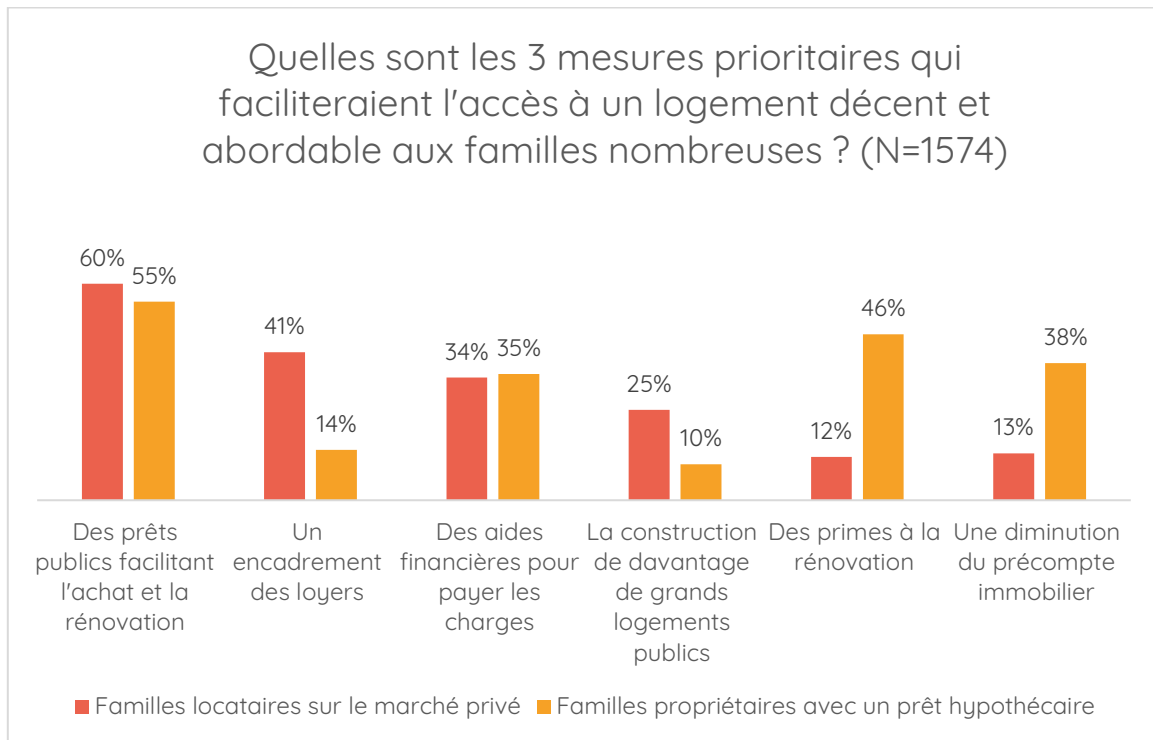
Les autres mesures proposées étaient :

- Une diminution des droits d'enregistrement : priorité pour 24% des familles nombreuses,
- Un encadrement des loyers sur le marché privé : 17%,
- La construction de davantage de grands logements privés : 13%,
- La création d'habitats groupés : 9%,
- L'interdiction de diviser de grands logements en plusieurs petits : 7%,
- La construction de davantage de grands logements publics : 6%,
- L'interdiction de louer des grands logements comme colocations : 5%,
- La catégorie « autre » : 3%.
- Et 7% qui ne se prononcent pas.

Selon le statut d'occupation du logement, l'ordre des priorités des familles est modifié. A l'exception des prêts publics et des aides financières pour payer les charges qui mettent tout le monde d'accord, **les familles locataires orientent leurs demandes vers des mesures locatives : encadrement des loyers, construction de logement publics... alors que les familles**

propriétaires, elles, orientent leurs demandes vers le marché immobilier : primes à la rénovation et réduction du précompte immobilier...

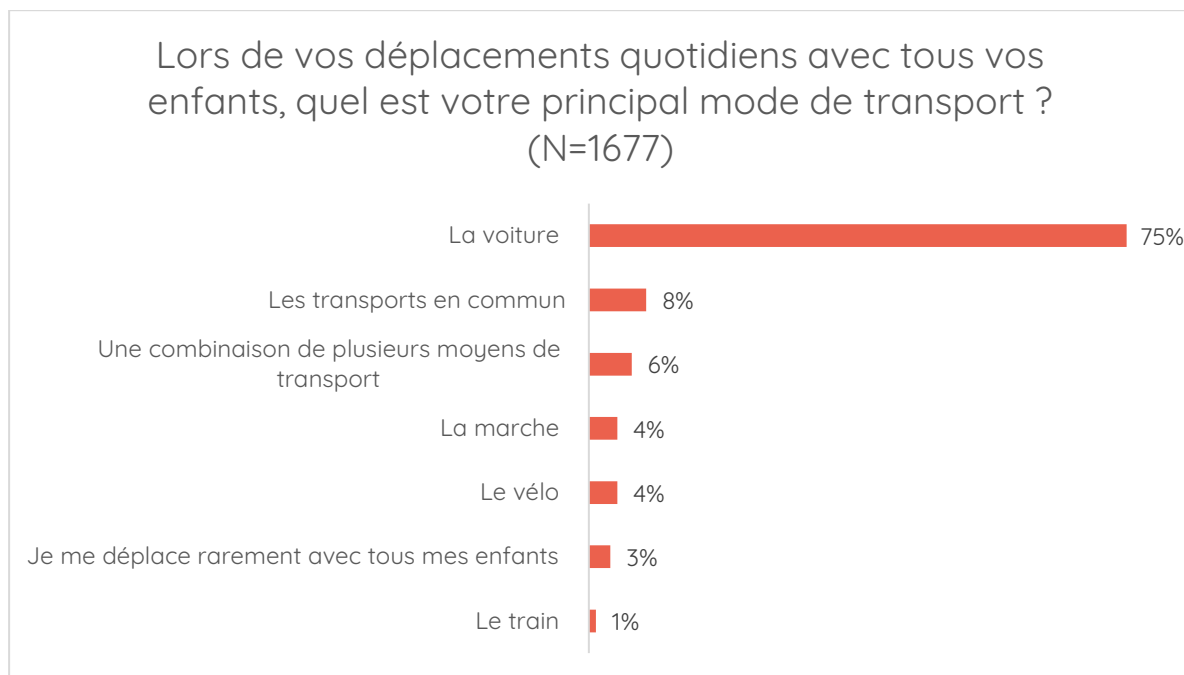
On peut constater également que les réponses des familles s'orientent logiquement vers les mesures qui apporteraient rapidement une solution à leurs difficultés de logement : des aides à la rénovation, un encadrement des loyers ou des aides pour les charges plutôt que la construction de logements qui mettent des années à sortir de terre et bénéficieront plutôt à une prochaine génération de familles.



E. La mobilité

1. 75% se déplacent principalement en voiture

Quand les parents se déplacent avec tous leurs enfants, la voiture est le principal mode de transports pour 75% d'entre eux. Loin derrière, les transports en commun arrivent en 2^e position avec 8%, suivi par un mix de plusieurs moyens de transport (6%). Le vélo récolte 4% des suffrages au même titre que la marche (4%), 3% des familles ont précisé qu'elles se déplaçaient rarement avec tous leurs enfants et 1% ont sélectionné le train.



On constate une **grande disparité dans le recours à la voiture selon les provinces et les Régions**. Ce sont les familles luxembourgeoises qui recourent le plus à la voiture (96%), puis les namuroises (84%), puis les hennuyères (81%), suivies des liégeoises et des familles du Brabant wallon (79%). Bruxelles arrive loin derrière avec seulement 24%.

Les familles bruxelloises ont plus recours aux transports en commun (26%), au vélo (18%) et à la marche (12%) que les familles wallonnes (6, 3 et 2% respectivement).

Cette distinction dans l'usage de la voiture entre la Wallonie et Bruxelles est bien connue. Dans les différentes enquêtes de mobilité menées par le SPF Mobilité depuis plusieurs années, les Wallons ont systématiquement plus recours à la voiture que les Bruxellois¹⁸. Dans sa dernière enquête menée en 2024-2025, 68% des Wallons utilisent une voiture pour leur boucle de déplacements¹⁹ contre 35% des Bruxellois. Ces derniers recourent plus à la marche (31%) et aux transports en

¹⁸ Service Public Fédéral Mobilité et Transports, novembre 2025. « Enquête fédérale sur la mobilité en Belgique ». Consulté le 25 juin 2026. Disponible à l'adresse : <https://mobilit.belgium.be/fr/publications/enquete-federale-sur-la-mobilite-en-belgique>

¹⁹ Une boucle de déplacements est définie comme l'ensemble des déplacements réalisés entre le départ du domicile jusqu'au retour à celui-ci. Si entre le départ et le retour, la personne a réalisé plusieurs déplacements pour plusieurs motifs : se rendre au travail, faire des courses, aller chercher les enfants à l'école... la boucle englobe l'ensemble de ces déplacements.

commun (25%) contre 22% et 5% des Wallons. Dans cette enquête, il est également démontré que les familles belges avec enfants recourent plus à la voiture que les personnes isolées : 65% des personnes avec enfant utilisent la voiture contre 52% des personnes vivant seules²⁰. Et plus la famille a d'enfants, plus le recours à la voiture augmente.

En termes de possession d'une voiture, la différence entre les personnes isolées, les familles monoparentales et les couples avec enfants est également importante²¹ :

	Bruxelles	Wallonie
Personnes isolées	33,5%	65,9%
Familles monoparentales	43,1%	80,4%
Couples avec enfant(s)	72,7%	96,1%

Source : SILC 2023, calculs Bruxelles Mobilité

Une autre différence apparaît entre les familles nombreuses selon leur milieu de vie : **53% des familles citadines se déplacent principalement en voiture contre 80% des familles en milieu semi-urbain et 91% des familles rurales**. Les transports en commun (16%), le vélo (9%) et la marche (8%) sont plus sollicités par les familles urbaines que par les autres familles vivant dans un autre milieu.

Ce recours accru à la voiture dans certaines provinces et dans les milieux ruraux et périurbains s'explique par le manque de desserte en transports en commun, leur faible fréquence, une faible densité de population et l'éloignement des lieux d'emploi et de service (écoles, commerces, hôpitaux...) obligeant les familles à recourir à la voiture pour se rendre dans les centres urbains²². En Wallonie, seul 67,8% de la population vit à moins de 500 mètres d'un arrêt de transport public et 23% vivent dans des zones d'accessibilité multimodale faible ou très faible. Parmi les provinces ayant la plus forte proportion d'habitants vivant hors d'une zone d'accessibilité aux transports en commun, on retrouve le Luxembourg (58%), Namur (46%) suivi de Liège (27%) puis du Hainaut et du Brabant wallon à égalité (27%)²³. Les deux premières provinces dans ce classement correspondent aux deux provinces où le plus de familles nombreuses recourent à la voiture.

L'usage de la voiture varie également selon la situation conjugale. **Ce sont les familles recomposées qui l'emploient le plus (82%)** ; cela peut s'expliquer par des **situations familiales plus complexes** (déplacements liés aux gardes alternées, enfants fréquentant davantage des écoles différentes, des activités extrascolaires différentes...). Les familles «traditionnelles» arrivent derrière avec 75% suivies par les familles monoparentales (70%). Cette moindre utilisation de la voiture par les familles monoparentales s'explique, comme on l'a vu plus haut, par une plus grande précarité les faisant renoncer à l'achat et à l'utilisation d'une voiture. Elles ont, par ailleurs, plus recours aux transports en commun (15%).

²⁰ Service Public Fédéral Mobilité et Transports, novembre 2025. « Enquête fédérale sur la mobilité en Belgique ». Consulté le 25 juin 2026. Disponible à l'adresse : <https://mobilit.belgium.be/fr/publications/enquete-federale-sur-la-mobilite-en-belgique>

²¹ Bruxelles Mobilité, juillet 2025. « Dépendance à la voiture et précarité à Bruxelles. Analyse de la possession automobile au prisme de la privation matérielle et sociale des ménages ». Consulté le 25 juin 2026. Disponible à l'adresse : https://data.mobility.brussels/media/publications/reports/etudes/BM20250703_Analyse_SILC_FR.pdf

²² IWEPS, mai 2025. Cahier de prospective de l'IWEPS n.9. « Dépendant automobile en Wallonie : Analyse rétrospective et perspectives d'évolution ». Consulté le 25 juin 2026. Disponible à l'adresse : <https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2025/05/CAPRO09.pdf>

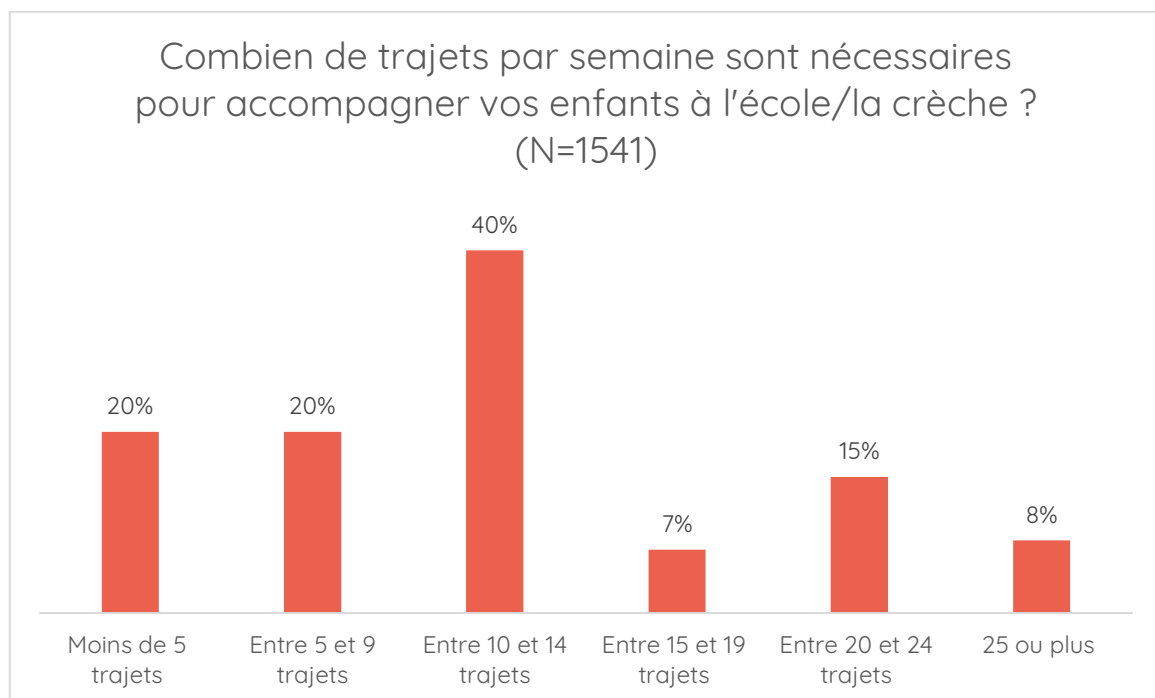
²³ IWEPS, mai 2024. Working paper n.41. « Quelle accessibilité géographique des Wallons et des Wallonnes aux transports en commun ? ». Consulté le 25 juin 2026. Disponible à l'adresse : <https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2024/05/WP41-1.pdf>

Les familles avec les plus faibles revenus utilisent également moins la voiture que les familles ayant de plus hauts revenus. 64% des familles ayant moins de 2200€ par mois et 70% de celles ayant des revenus entre 2201 et 3000€ l'utilisent comme mode principal de déplacements. C'est le cas de 80% des familles ayant entre 4001 et 5000€ et de 77% des familles ayant plus de 5000€ par mois. Les familles les moins nanties recourent davantage aux transports en commun : 20% des familles gagnant moins de 3001€ par mois les utilisent.

Dans les différentes études portant sur la mobilité des Belges, ce lien entre la possession d'une voiture et les revenus du ménage est également récurrent. A Bruxelles, les 3 premiers déciles de la population (ceux qui ont les revenus les plus élevés) sont plus de 75% à avoir une voiture quand les 4 derniers déciles sont moins de 40%. En Wallonie, ce sont plus de 94% des ménages dans les 3 premiers déciles qui possèdent une voiture contre moins de 41% des 3 derniers déciles²⁴. Ces statistiques concernent les ménages avec et sans enfants.

2. 12 trajets en moyenne par semaine vers l'école ou la crèche

Les parents effectuent en moyenne 12 trajets par semaine pour conduire ou chercher leurs enfants à l'école ou la crèche. La moitié des parents effectuent 10 trajets ou moins et l'autre moitié 10 trajets ou plus, un quart 6 trajets ou moins et un quart 16 trajets ou plus. Conduire des enfants à la même école représente en principe 10 trajets par semaine (sauf en cas d'aller-retour le midi). La moitié des parents de familles nombreuses effectuent donc davantage que cela, que ce soit parce qu'ils ont des enfants à la crèche et à l'école ou des enfants dans plusieurs écoles (fondamentales et secondaires, ordinaires et spécialisées, écoles différentes pour des enfants de familles recomposées, etc.).

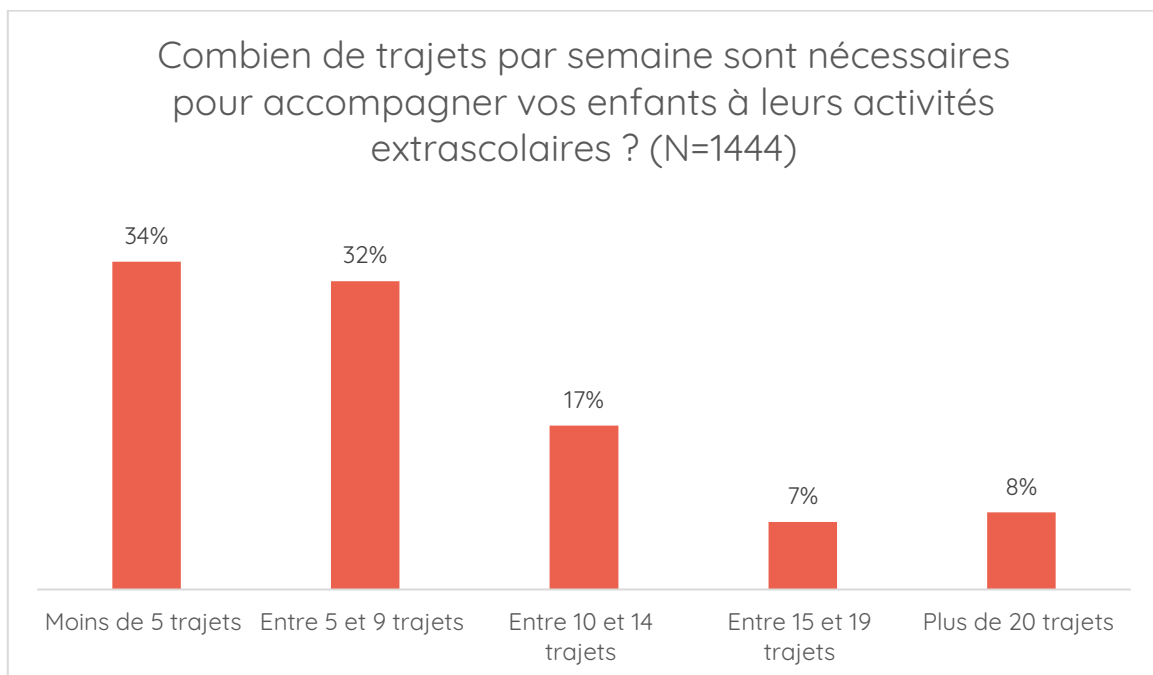


²⁴ Bruxelles Mobilité, juillet 2025. « Dépendance à la voiture et précarité à Bruxelles. Analyse de la possession automobile au prisme de la privation matérielle et sociale des ménages ». Consulté le 25 juin 2026. Disponible à l'adresse : https://data.mobility.brussels/media/publications/reports/etudes/BM20250703_Analyse_SILC_FR.pdf

Les familles recomposées font en moyenne plus de trajets (14) que les autres configurations familiales : 12 pour les familles dites « traditionnelles » et 11 pour les familles monoparentales. Certaines familles recomposées doivent conduire leurs enfants issus d'une précédente union dans des écoles qui sont plus éloignées du domicile si elles ont déménagé après la séparation. Il est aussi probable que certaines de ces familles aient des enfants dans différentes écoles : ceux issus d'une précédente union et ceux de la nouvelle union suite aux arrangements avec l'ex-conjoint.e et/ou parce qu'ils ont davantage de différence d'âge.

3. 9 trajets par semaine en moyenne pour les activités extrascolaires

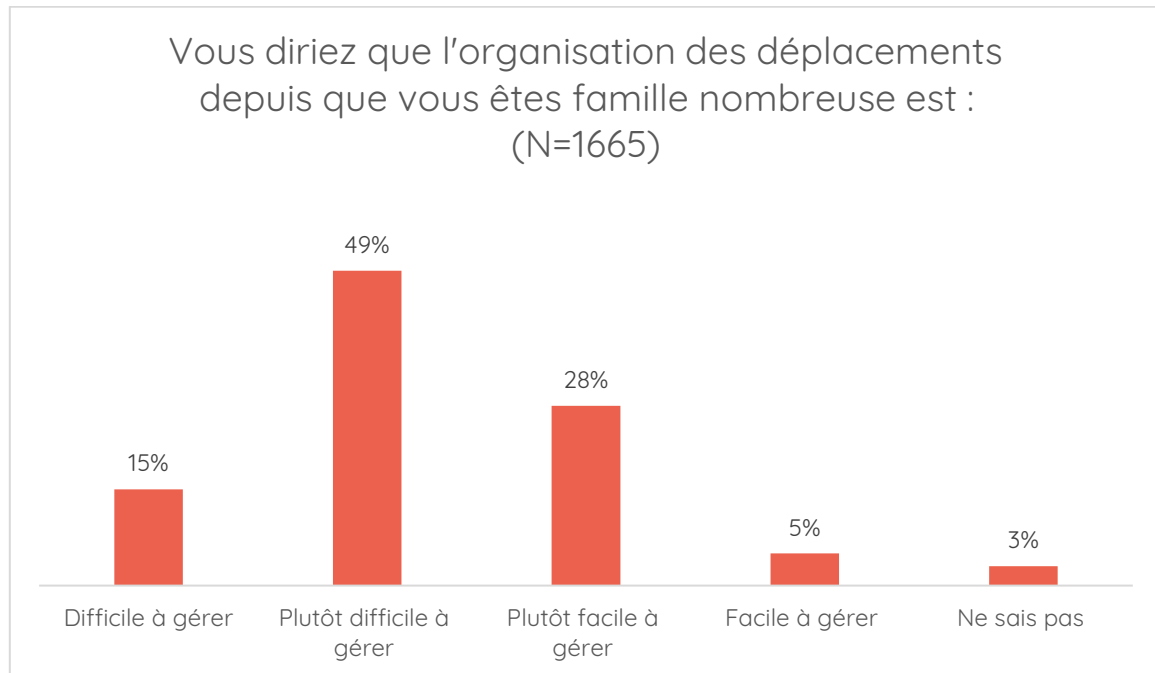
Pour conduire leurs enfants à leurs activités extrascolaires, les parents font en moyenne 9 trajets par semaine. La moitié des parents fait 6 trajets ou moins et l'autre moitié 6 trajets ou plus, un quart fait 4 trajets ou moins et le quart supérieur fait au moins 12 trajets par semaine.



Plus la famille a d'enfants, plus le nombre de trajets augmente. Les familles nombreuses de 3 et 4 enfants font en moyenne 8 trajets par semaine pour ces activités, tandis que celles de 5 enfants en font 10 et celles de 6 enfants en font 12.

4. 64% trouvent l'organisation des déplacements complexe

Seuls 33% des parents trouvent que l'organisation des déplacements est facile à gérer (5%) ou plutôt facile (28%). Pour la majorité, **la mobilité des familles nombreuses ressemble plus à un casse-tête de tous les jours** : 49% des parents trouvent cela plutôt difficile et 15% trouvent même cela très difficile à gérer.



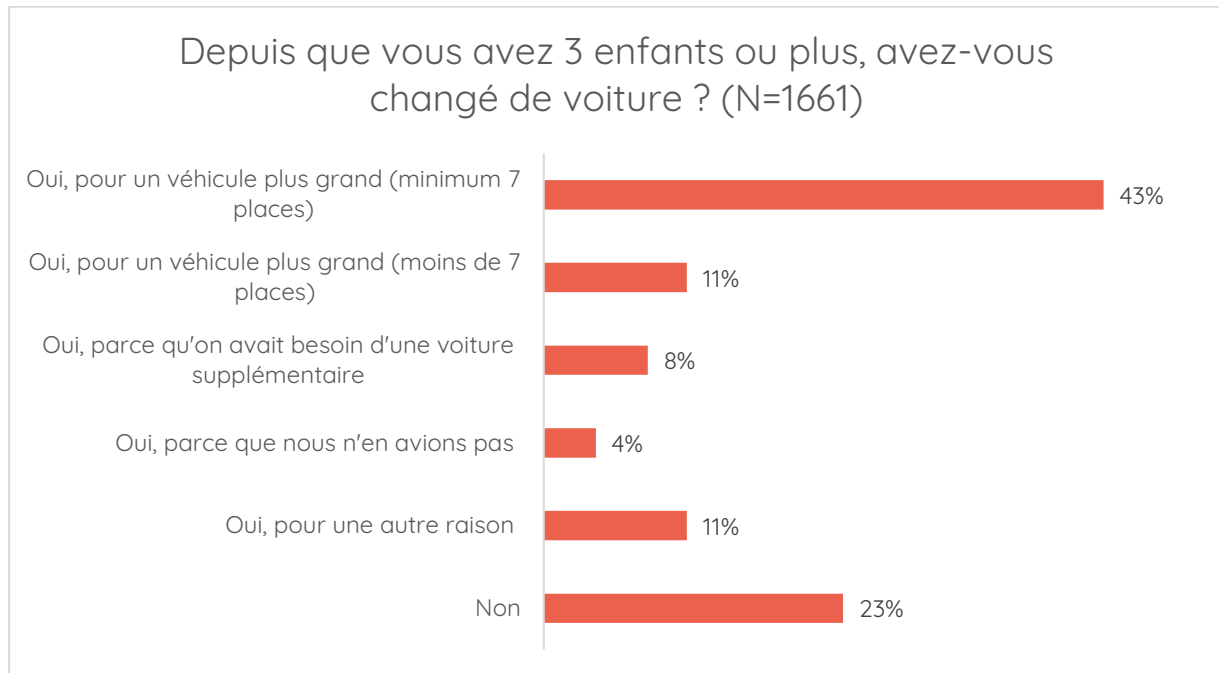
Selon le milieu de vie, les familles expriment plus ou moins de difficultés. **Les familles vivant en milieu rural sont celles qui rencontrent le plus de difficultés** : 67% trouvent plutôt difficile ou très difficile de concilier l'organisation des déplacements. Elles sont suivies par les familles en milieu semi-rural (62%). Les familles en milieu urbain sont 54% à exprimer les mêmes difficultés. Ces familles urbaines sont un peu plus nombreuses à trouver cela facile à gérer (7% contre 4% pour les autres familles), probablement grâce à la concentration des activités et/ou à la capacité accrue des enfants à se déplacer eux-mêmes à un certain âge vu les courtes distances et la desserte de transports en commun.

5. 77% ont changé de voiture depuis qu'elles sont devenues familles nombreuses

23% des familles n'ont pas changé de véhicule depuis qu'elles sont devenues familles nombreuses. Parmi les 77% de familles qui ont acquis une nouvelle voiture :

- 54% ont changé de voiture pour un véhicule plus grand (43% un véhicule de minimum 7 places, 11% un véhicule de moins de 7 places),
- 8% parce qu'elles avaient besoin d'une voiture supplémentaire,
- 4% parce qu'elles n'en avaient pas,
- 11% ont changé pour une autre raison.

Sans surprise, une grande partie de ces raisons sont liées à l'agrandissement de la famille et à la nécessité soit d'avoir un véhicule pour organiser les trajets familiaux, soit d'avoir un véhicule qui convienne à la taille de la famille.



Plus la famille a d'enfants, plus les chances que la famille ait changé de véhicule augmentent. Les familles de 3 enfants sont 26% à ne pas avoir changé de voiture contre 17% des familles ayant au moins 4 enfants et 18% des familles de 5 enfants ou plus. Parmi les raisons d'achat : 61% des familles ayant au moins 4 enfants ont opté pour un modèle de minimum 7 places contre 32% des familles de 3 enfants.

Les familles «traditionnelles» ont plus changé de voiture quand elles sont devenues famille nombreuse que les familles recomposées ou monoparentales. Seules 19% de ces familles n'ont pas changé de voiture contre 25% des familles recomposées et 35% des familles monoparentales. 49% des familles «traditionnelles» ont changé de véhicule pour avoir une voiture plus grande de minimum 7 places, mais ce n'est le cas que de 21% des familles monoparentales. Les familles recomposées se rapprochent plus des familles en couple avec 44%. Par contre, les familles monoparentales sont 20% à avoir changé de voiture pour une autre raison que celles proposées quand ce n'est le cas que de 9 et 10% des familles en couple, qu'elles soient recomposées ou pas.

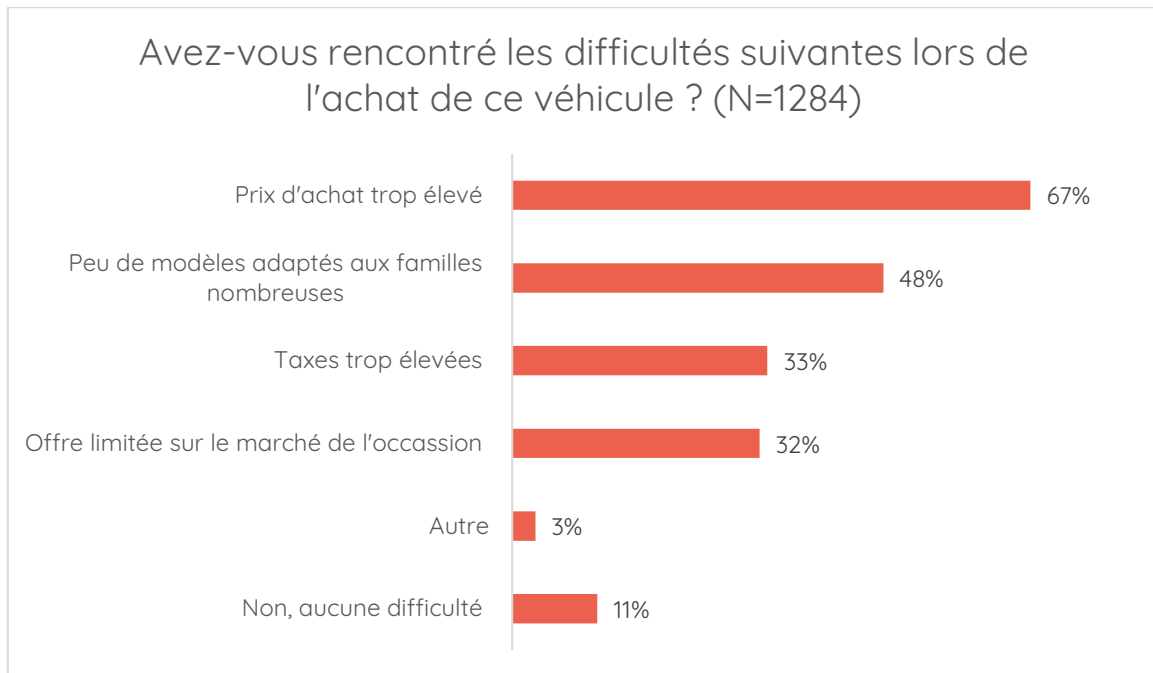
6. 48% trouvent qu'il n'y a pas assez de grands modèles de voiture sur le marché

Parmi les familles qui ont changé de véhicule, nous leur avons demandé si elles avaient rencontré certaines difficultés. Seules 11% des familles n'ont rencontré aucune difficulté lors de ce changement. Pour les autres familles, les difficultés étaient les suivantes²⁵ :

- 67% trouvent le prix d'achat trop élevé,
- 48% trouvent qu'il y a peu de modèles adaptés aux familles nombreuses (nombre de sièges, possibilité d'installer plusieurs sièges enfants),

²⁵ Les familles pouvaient en sélectionner plusieurs.

- 32% évoquent l'offre limitée sur le marché d'occasion,
- 33% trouvent que le montant des taxes est trop élevé,
- 3% ont sélectionné la catégorie « autre ».



Les familles nombreuses de 4 enfants au moins se plaignent davantage encore du peu de modèles adaptés : 52% contre 45% des familles de 3 enfants. Ce sont ces familles qui ont le plus changé de voiture pour un modèle de minimum 7 places, ce qui explique cette différence. Elles sont également plus nombreuses à se plaindre de l'offre limitée sur le marché de l'occasion : 40% contre 27% des familles de 3 enfants.

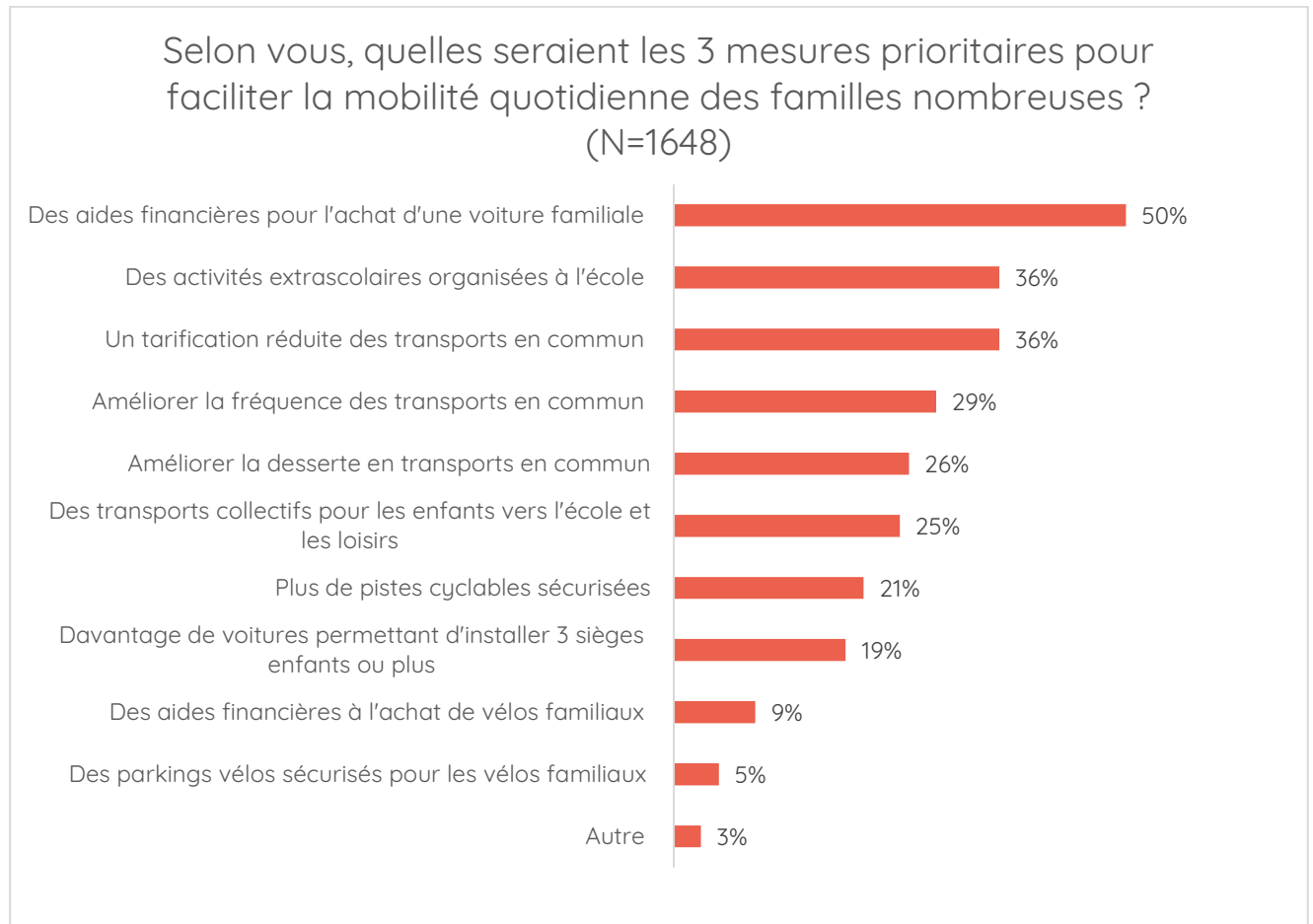
7. Première priorité des familles nombreuses en matière de mobilité : des aides pour l'achat d'un véhicule

Nous avons proposé aux familles plusieurs mesures touchant à différents aspects de la mobilité et leur avons demandé de choisir les 3 principales qui faciliteraient leur mobilité quotidienne. Les propositions concernaient autant la mobilité active, les transports en commun que la voiture et l'organisation de déplacements collectifs des enfants.

Le premier constat est que la voiture reste un sujet important pour les familles : des aides financières à l'achat d'une voiture familiale sont la première mesure demandée par la moitié des familles.

La deuxième et la troisième mesures portent sur les transports en commun et l'organisation de l'extrascolaire, qui sont *ex aequo* avec 36%. Les familles demandent que les activités extrascolaires soient organisées dans les écoles après les cours, ce qui leur évite des trajets, ainsi qu'une tarification réduite des transports en commun pour les familles nombreuses. Actuellement, ce tarif "familles nombreuses" n'existe plus qu'au TEC, la SNCB ayant supprimé le sien en 2025.

A noter que **les pourcentages exprimés ici ne représentent pas les familles qui sont favorables à ces mesures, mais bien celles pour qui elles figurent parmi les trois priorités** à mettre en œuvre. La proportion de familles favorables à ces propositions est selon toute probabilité plus élevée.



Les transports en commun

Parmi les 5 premières priorités des parents de familles nombreuses en matière de mobilité, 3 concernent les transports en commun :

- 36% des familles inscrivent parmi leurs trois priorités une **tarification réduite pour les familles nombreuses** (2^e place ex-aequo avec l'organisation d'activités extrascolaires organisées à l'école),
- 29% des familles une amélioration de la fréquence (4^e place),
- 26% des familles une amélioration de la desserte (5^e place).

Les familles en milieu rural sont plus demandeuses d'une amélioration de la desserte (33%) et de la fréquence (35%) des transports en commun. Deux mesures un peu moins identifiées comme priorités par les familles en milieu semi-urbain : 27 et 30% et encore moins par les familles en ville (19% et 21%). Cette différence s'explique par le réseau plus dense et plus fréquent des transports en commun dans les villes. Par contre, quel que soit le lieu de vie, la demande d'une tarification réduite des transports en commun (36%) est similaire.

Les déplacements quotidiens liés à la scolarité et aux activités des enfants

Deux mesures plébiscitées par les familles concernent l'organisation quotidienne liée aux déplacements scolaires et extrascolaires :

- 36% des familles inscrivent parmi leurs top priorités **l'organisation des activités extrascolaires dans les écoles après la fin des cours** (2^e place *ex-aequo* avec une tarification réduite dans les transports en commun pour les familles nombreuses),
- 25% des familles inscrivent parmi leurs priorités des transports collectifs d'enfants vers l'école/les activités extrascolaires accompagnés d'un adulte (6^e place).

Les familles ayant les revenus les plus faibles (moins de 3001 euros), qui recourent en moyenne moins à la voiture, estiment plus prioritaire de mettre en place des transports collectifs encadrés par des adultes que les autres familles : 32% contre 22%. Et à l'inverse, elles pointent moins comme priorité des activités directement organisées dans les écoles après les cours : 22% contre 39%. Une explication possible est qu'elles inscrivent moins leurs enfants à ces activités pour une raison de coût et ont donc moins besoin de solutions pour les y conduire, préférant des solutions de mobilité pour les trajets vers l'école.

La voiture

La voiture reste, pour les familles nombreuses, un mode de transport important :

- 50% des familles reprennent parmi leurs premières priorités des **aides financières pour l'achat d'une voiture familiale** (1^{re} place),
- 19% des familles mentionnent parmi leurs priorités davantage de voitures permettant d'installer 3 sièges enfants (ou plus) sur le marché (8^e place).

Toutes les configurations de familles nombreuses soutiennent fortement la proposition d'accorder des aides financières à l'achat d'une voiture familiale, mais plus la famille a d'enfants, plus ce soutien augmente : 45% des familles de 3 enfants en font une priorité, 55% des familles de 4 enfants, 63% des familles de 5 enfants ou plus.

Le vélo

A part une mesure concernant les pistes cyclables sécurisées, les propositions concernant le vélo ne sont pas les plus prioritaires pour les familles nombreuses :

- 21% des familles demandent, parmi leurs top priorités, **plus de pistes cyclables sécurisées** (7^e place),
- 9% mentionnent des aides financières pour l'achat d'un vélo familial (vélo cargo, longtail...) (9^e place),
- 5% plus de parkings vélos sécurisés et adaptés à la taille des vélos familiaux (10^e place).

Les mesures liées au vélo sont surtout plébiscitées par les ménages aux revenus les plus élevés (au-dessus de 4000 euros) : 28% souhaitent en priorité des pistes cyclables plus sécurisées, 11% des aides financières à l'achat et 6% plus de places de parking. Les cyclistes appartiennent très souvent aux classes sociales les plus élevées. En 2023, 92% des cyclistes bruxellois étaient détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Parmi les cyclistes bruxellois : 69% sont des

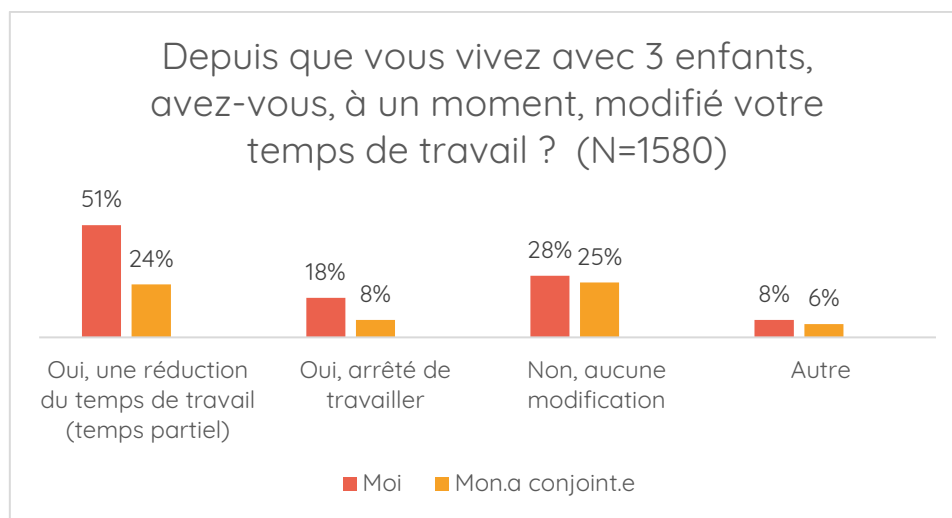
employés, 10% des indépendants et 6% des étudiants, les demandeurs d'emploi ne représentent que 2% et les ouvriers 1%²⁶.

²⁶ Alter Echos, 25 mars 2025. « Le cycliste urbain, ce privilégié ». Consulté le 25 juin 2026. Disponible à l'adresse : <https://www.alterechos.be/le-cycliste-urbain-ce-privilegie/>

F. La conciliation vie professionnelle-vie familiale

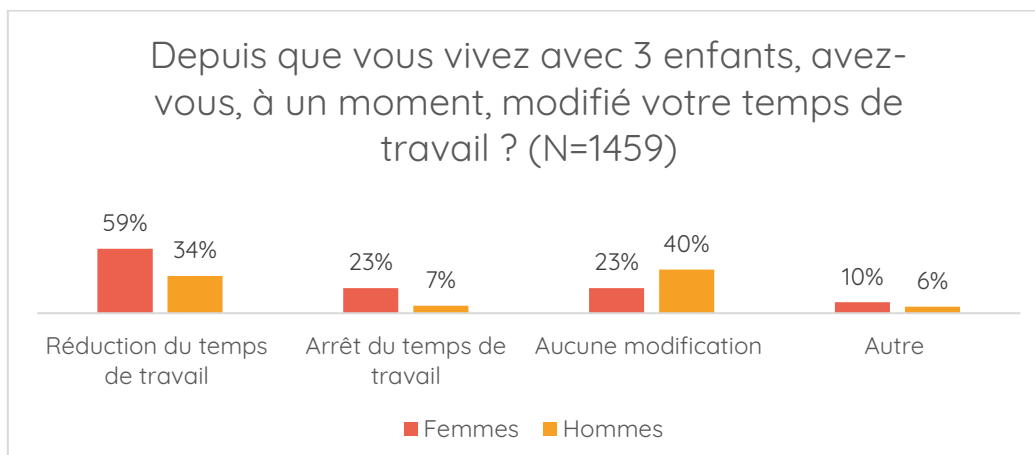
1. La plupart des parents de familles nombreuses réduisent leur temps de travail

Nous avons demandé à toutes les familles, peu importe leur occupation, si l'un ou les deux membres du couple avaient modifié leur temps de travail depuis qu'ils sont devenus familles nombreuses.

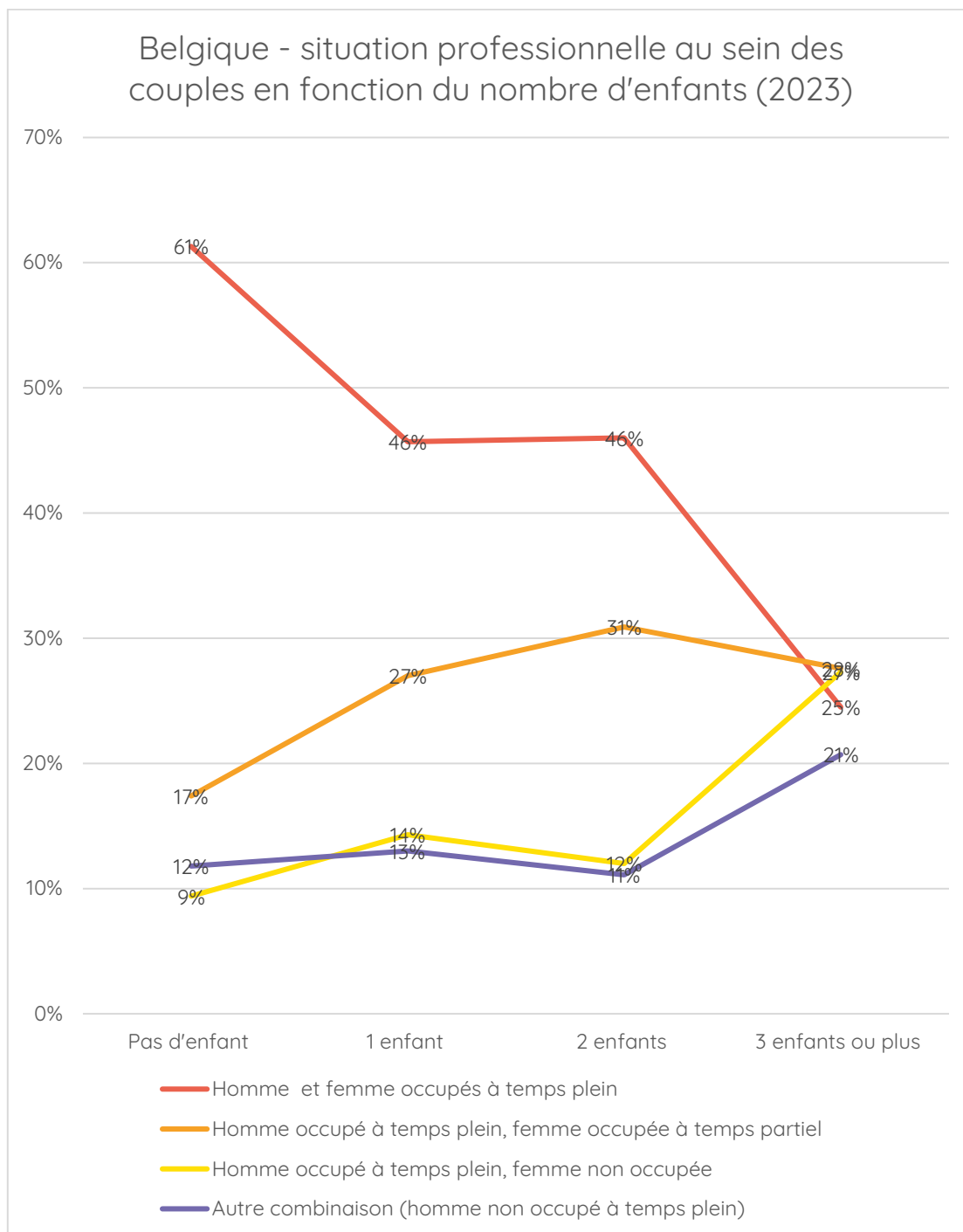


Une proportion importante des parents ont réduit leur temps de travail voire arrêter de travailler.

Selon le genre du parent, les pratiques varient fortement. **Les mères sont systématiquement plus nombreuses à avoir réduit ou arrêté de travailler que leur conjoint.** Seules 23% des femmes n'ont pas modifié leur temps de travail suite à l'arrivée du 3^e enfant contre 40% des hommes. Elles sont également bien plus nombreuses à avoir soit réduit leur temps de travail (59% contre 34% des hommes), arrêté de travailler (23% contre 7%) ou choisi la proposition autre (10% contre 6%).



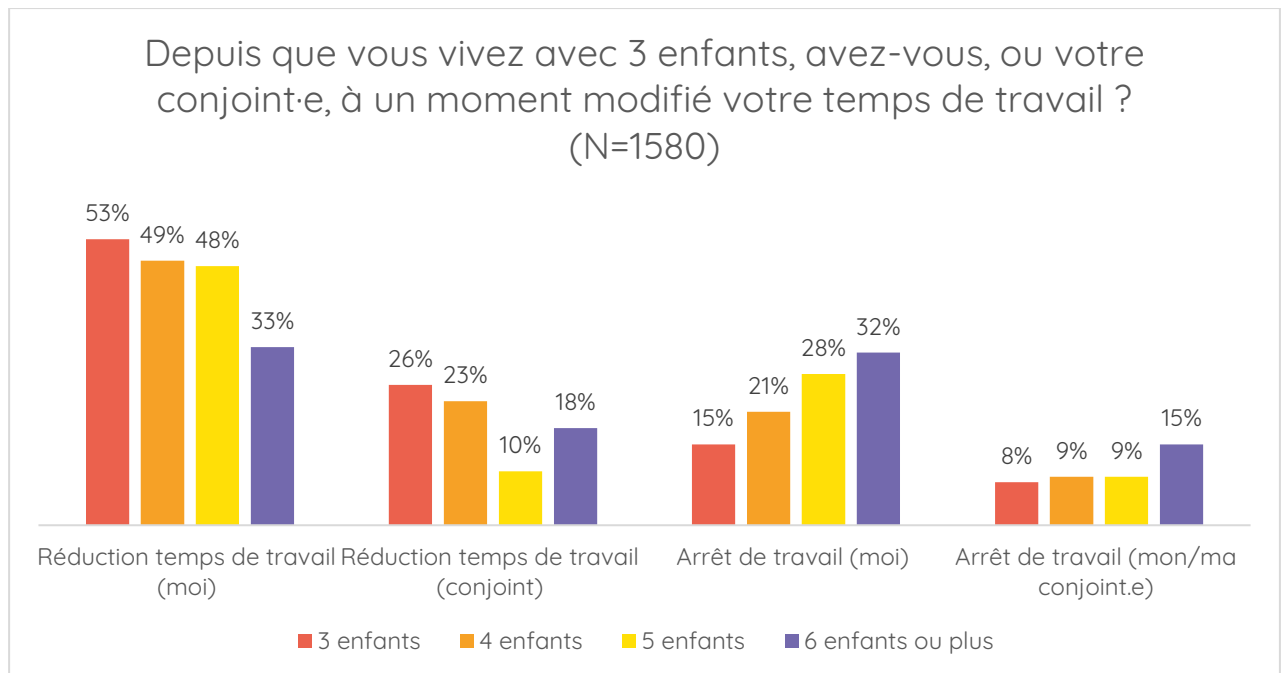
Le nombre d'enfants dans le ménage a clairement un impact sur la situation professionnelle au sein des couples. D'après Statbel, plus le ménage a d'enfants, moins les membres du couple ont de chance de tous les deux travailler à temps plein. Ce sont encore principalement les femmes qui réduisent ou arrêtent de travailler pour s'occuper des enfants²⁷.



Source : Statbel, 2025

²⁷ STATBEL, 6 mars 2025. « Dans de plus en plus de couples, les deux partenaires travaillent à temps plein ». Consulté le 25 juin 2026. Disponible à l'adresse : <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/dans-de-plus-en-plus-de-couples-les-deux-partenaires-travaillent-temps-plein>

Plus le nombre d'enfants augmente, plus l'arrêt total du travail pour l'un-e des conjoint-e-s est fréquent.



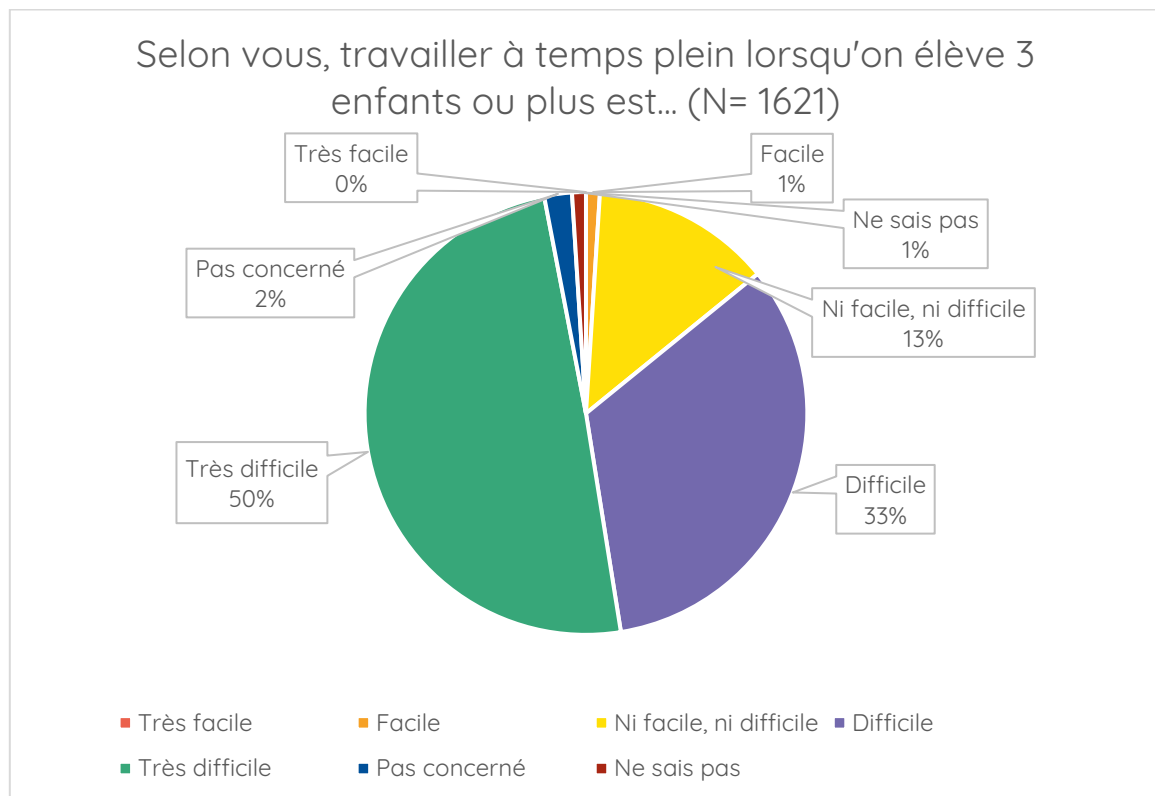
Selon les revenus, les familles ne semblent pas mettre en place les mêmes stratégies pour concilier vie professionnelle-vie familiale. Les familles ayant les plus bas revenus ont plus tendance à arrêter de travailler que les familles plus aisées, qui, elles recourent plus à une réduction du temps de travail :

- 41% des familles ayant moins de 3000 euros par mois ont réduit leur temps de travail contre 54% des familles gagnant entre 4001 et 5000 euros par mois. Les familles gagnant plus de 5000 euros par mois sont 56% à avoir réduit le leur.
- 28% des familles aux revenus les plus faibles ont arrêté de travailler. A l'inverse les familles dans la tranche 4001-5000 et plus de 5000 euros ne sont que 12% et 11% à avoir également arrêté.
- 14% des familles aux revenus les plus bas ont sélectionné la catégorie autre quand elles ne sont que 9% et 5% pour celles gagnant entre 4001 et 5000 euros et celles gagnant plus de 5000 euros par mois.

On remarque que les parents avec un enfant en situation de handicap ont plus fréquemment arrêté de travailler pour faire face aux difficultés de conciliation.

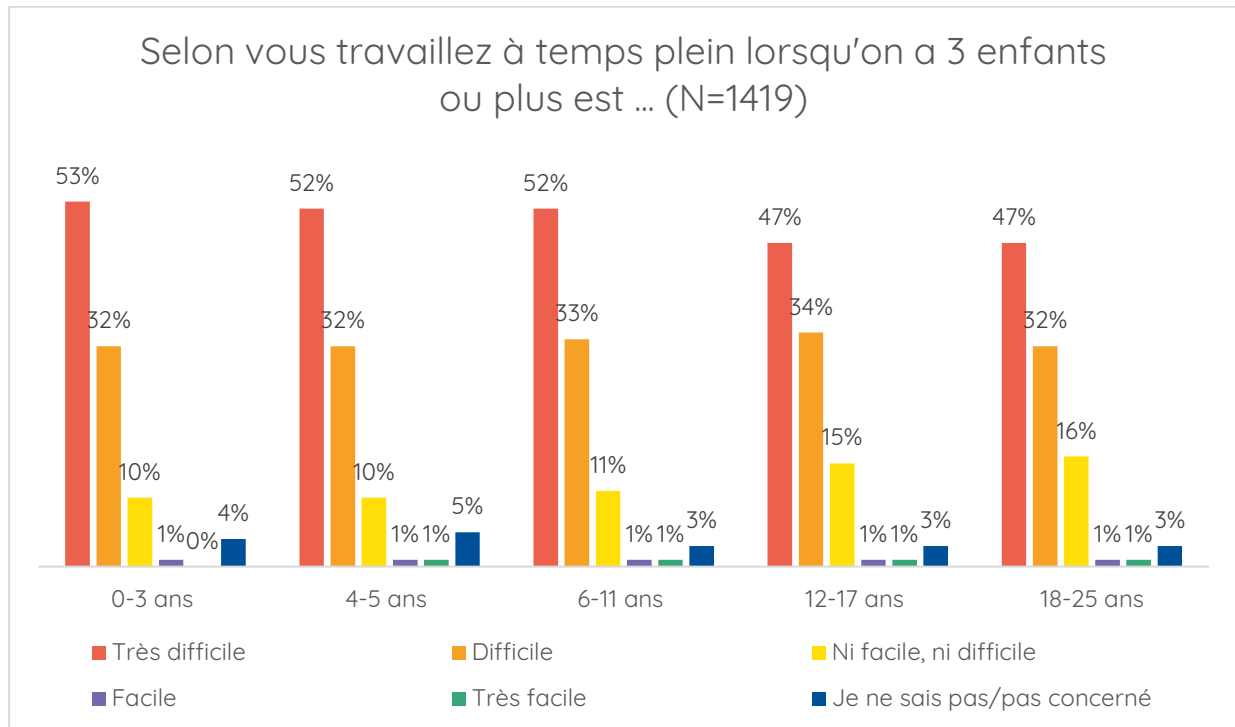
2. 83% des parents de familles nombreuses estiment qu'il est difficile de travailler à temps plein

83% des parents estiment qu'il est difficile (33%), voire très difficile (50%), de travailler à temps plein en ayant minimum trois enfants. Et parmi les 18% restants, **seul 1% des parents estime cela facile et moins de 1% très facile**. Les parents restants se répartissent entre ni facile, ni difficile (13%), je ne suis pas concerné/plus concerné (2%) et ou ne savent pas quoi répondre (1%).



Ce sont d'abord les femmes qui trouvent la conciliation « très » difficile : 56% contre 35% des hommes. Les hommes sont plus nombreux à trouver cela difficile (40% contre 29% des femmes), ils sont aussi plus nombreux à ne trouver cela ni facile, ni difficile : 19% contre 10%. Quand on additionne tous les parents qui trouvent cette conciliation difficile ou très difficile, les femmes sont plus nombreuses : 85% contre 75% des hommes.

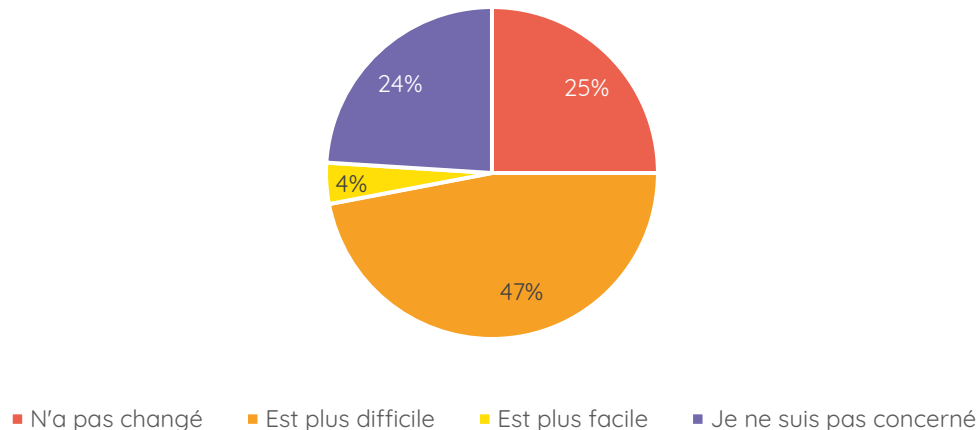
Plus la famille a de jeunes enfants, plus les parents rencontrent des problèmes de conciliation. Les familles ayant un enfant de 0 à 3 ans, de 4 à 5 ans et entre 6 et 11 ans, sont 53%, 52% et 52% à trouver cela très difficile. Elles sont 47% à le dire pour les parents d'adolescent-e s et les parents de jeunes adultes.



3. 47% des parents ont plus de mal à avoir de l'aide pour les enfants depuis qu'ils sont famille nombreuse

Depuis qu'ils ont une famille nombreuse, 47% des parents disent avoir plus de difficultés à recourir à une aide extérieure pour garder les enfants (ex : grands-parents, baby-sitter...). Pour 25% d'entre elles, la situation n'a pas changé. 24% ne sont pas concernées, par exemple parce qu'elles ont des enfants plus âgés. Seules 4% estiment qu'il est plus facile de recourir à une aide extérieure maintenant qu'avant l'arrivée du 3^e enfant.

Depuis que vous avez 3 enfants, le recours à une aide extérieure pour garder les enfants est ?
(N=1608)



Les familles nombreuses ayant de jeunes enfants trouvent davantage qu'il est plus difficile qu'avant de recourir à une aide extérieure : 56% des parents d'enfants âgés de 0-3 ans, 57% des parents d'enfants de 4-5 ans et 52% des parents d'enfants âgés de 6 à 12 ans contre 43% des parents ayant un·e adolescent·e et 38% des parents ayant un jeune âgé entre 18 et 25 ans.

4. « Nous n'avons toujours pas réussi à trouver l'équilibre pour gagner assez d'argent pour subvenir à nos besoins tout en offrant une qualité de présence pour nos enfants. »

582 familles ont laissé un commentaire à propos de leurs difficultés de conciliation vie professionnelle-vie familiale. Parmi les commentaires qui reviennent le plus souvent, **la difficulté, voire l'impossibilité de travailler à temps plein en étant famille nombreuse** :

« Tout simplement impossible d'avoir une carrière professionnelle classique avec 3 enfants. J'ai arrêté de travailler après chaque naissance, et puis repris, mais jamais à temps plein. Je suis à 4/5^e et épuisée en permanence. »

« Nous avons réduit notre temps de travail d'1/10^e chacun, car financièrement, nous ne pouvons pas nous permettre de réduire notre temps de travail plus que ça. Nous sommes épuisés par le rythme de la vie à seulement 40 ans. J'ai envie de pleurer tous les jours. Je ne sais pas comment nous allons tenir ce rythme encore 27 ans (...) »

« Nous n'avons toujours pas réussi à trouver l'équilibre pour gagner assez d'argent pour subvenir à nos besoins tout en offrant une qualité de présence pour nos enfants et notre quotidien familial. »

En corolaire, de nombreuses familles **souhaiteraient réduire leur temps de travail mais ne le peuvent pas pour des raisons financières** :

« Non, c'est difficile, et il n'est pas envisageable de diminuer notre temps de travail vu les emprunts (maison et voiture) que nous avons sur le dos et tous les frais liés à 4 enfants. »

« Diminuer son temps de travail facilite la gestion du quotidien, mais la diminution du salaire est une source de stress quotidien. »

« Vu le coût de la vie (alimentation, activités extrascolaires), nous sommes obligés de travailler plus, ce qui nous a conduits à 3 reprises au burn-out ou pré-burn-out, surtout à cause du stress encouru par la crainte de ne pas pouvoir subvenir à tous les besoins de base. »

L'inadéquation entre les horaires scolaires et les horaires de travail rendent les choses difficiles pour de nombreux parents, surtout en comptant les temps de trajet pour s'y rendre et le coût des garderies :

« Impossible. Les horaires travail-école ne sont pas adaptés aux familles - et spécifiquement aux mères! La pression est lourde des deux côtés : besoin de performance d'un côté, de présence de l'autre. Sans parler des devoirs! »

« Mes enfants sont les premiers arrivés à la garderie et les derniers à en partir, car j'ai beaucoup de trajets maison-école-travail. »

La gestion des congés scolaires revient aussi fréquemment dans les témoignages des parents. Ils mentionnent le nombre insuffisant de congés pour les travailleurs, le prix des stages (à multiplier par le nombre d'enfants), les horaires de ces stages... A chaque vacances scolaires, l'équilibre familial est à réinventer :

« Nous devrions avoir plus de jours pour nous occuper de nos enfants durant les vacances scolaires, car je n'ai pas assez de congés et j'ai toujours besoin d'aide pour les faire garder et je n'ai pas les moyens de les mettre dans des plaines de jeux. Je suis obligée de travailler pour pouvoir vivre normalement et je ne passe pas assez de temps auprès de mes enfants, surtout lorsqu'elles sont en vacances. »

« C'est un équilibre chaque fois à refaire, à retrouver. Nous n'avons pas assez de congés pour nous occuper de nos enfants durant les congés scolaires. Nous n'avons pas assez d'argent pour payer plusieurs semaines de stages pour 4 enfants/an. Le congé parental est dérisoire au niveau du montant octroyé (...). »

« A chaque congé scolaire, je suis confrontée au même problème: peu de garderies pour les stages. En période scolaire, les écoles accueillent nos enfants dès 7h jusque 18h le soir. Et en période de congé, pas possible de les déposer avant 8h et il faut obligatoirement les récupérer pour 17h. Quand on travaille à temps plein ou à 4/5^e, et que les grands-parents ne sont pas présents, comment fait-on? »

A cela s'ajoute **la difficile gestion des imprévus**, les maladies d'enfants, les grèves de transports en commun, des crèches ou des écoles :

« C'est plus difficile avec les enfants en bas âge et les maladies des enfants, mais c'est, de toute façon, aggravé lors des grèves des crèches, transports en commun ou écoles. »

Pour certaines familles comme **les familles monoparentales et les familles avec un enfant en situation de handicap**, les difficultés se font encore plus criantes :

« Encore plus difficile quand on est parent solo (enfants 100% à charge) avec toutes les responsabilités et l'impossibilité de travailler moins, car les factures sont là... »

« Pas possible d'élever 3 jeunes enfants seul en gagnant sa vie en travaillant à temps plein. On est obligé d'être pauvre. »

« 2 enfants avec un handicap reconnu ce sont des rendez-vous médicaux divers tout le temps en journée et comme, de nos jours, ce sont des rendez-vous très difficiles à obtenir, on ne discute pas sur les horaires, on prend ce qu'on nous donne. Chaque rendez-vous me prend actuellement plusieurs heures (aller chercher l'enfant à l'école, aller au rendez-vous, ramener l'enfant à l'école). Comment travailler dans ces conditions? Je tiens déjà à peine le coup comme ça. »

Plusieurs familles nous expliquent qu'elles y arrivent un peu plus facilement parce qu'elles **bénéficient de l'aide de proches ou d'une flexibilité dans leurs horaires** :

« Cela nécessite une plus grande organisation et je bénéficie d'une grande flexibilité professionnelle. Sans celle-ci je n'y arriverais sans doute pas. »

« J'ai de la chance de faire du télétravail ce n'est pas le cas de tous les parent, sans cela je ne pourrais pas me permettre de faire tous ces déplacements, notamment pour les sports. »

« A part si les grands-parents sont super présents, je ne vois pas comment travailler à plus de 3/5eme en ayant 3 enfants. »

Plusieurs parents, souvent des femmes, nous disent avoir sacrifié leur carrière professionnelle pour y arriver et s'inquiètent de **l'impact de cette décision sur leur capacité à faire face à un imprévu (maladie, séparation...) et sur leur pension** :

« Un mi-temps est parfait pour concilier la famille et le travail sauf pour ma retraite qui est quasi nulle. C'est très problématique. »

« J'ai sacrifié ma carrière professionnelle et ma future pension. Je croise les doigts pour ne pas en pâtir plus tard. »

« La réduction du temps de travail des mères de familles nombreuses leur porte préjudice dans tous les cas de figure (carrière, revenus, pension, maladie, séparation...) »

Pour terminer, de nombreuses familles ont fait **des propositions** visant à améliorer leur conciliation : une réduction du temps de travail sans perte de salaire, l'augmentation de la durée des congés parentaux et de naissance et une meilleure rémunération de ceux-ci, un congé de conciliation pour faire face aux imprévus, des congés enfants malades rémunérés et en fonction du nombre d'enfants, les activités extrascolaires incluses dans le temps scolaire :

« Moins de perte budgétaire dans la prise d'un congé parental permettrait à plus de personnes de le demander »

« Travailler un peu moins sans perdre d'argent pour mieux élever ses enfants »

« Les congés sans solde pour enfants malades devraient passer à un nombre de jours payés par les employeurs. » « Les absences pour enfant malade sont les mêmes qu'on ait un enfant ou quatre. Peut-être adapter au nombre d'enfants? »

« La nécessité d'un congé de paternité de minimum 12 semaines, obligatoire... »

« Il faut des congés de maternité et paternité plus longs (comme au Québec !) »

« Avoir plus de télétravail. »

« Des heures de circonstances ou jours de congés proportionnels au nombre d'enfants pour concilier légalement les rendez-vous médicaux,... des enfants avec le travail actif. »

« Il faudrait également permettre à tout parent de s'absenter pour rendez-vous médicaux, réunion de parents,...en nombre d'heures, avoir un pot d'heures sans devoir prendre congé pour tout cela ou des congés de circonstance en fonction du nombre d'enfants et non le même nombre de jours de congé pour tout type de famille. »

« Un crédit-temps sans perte de salaire ou pension ».

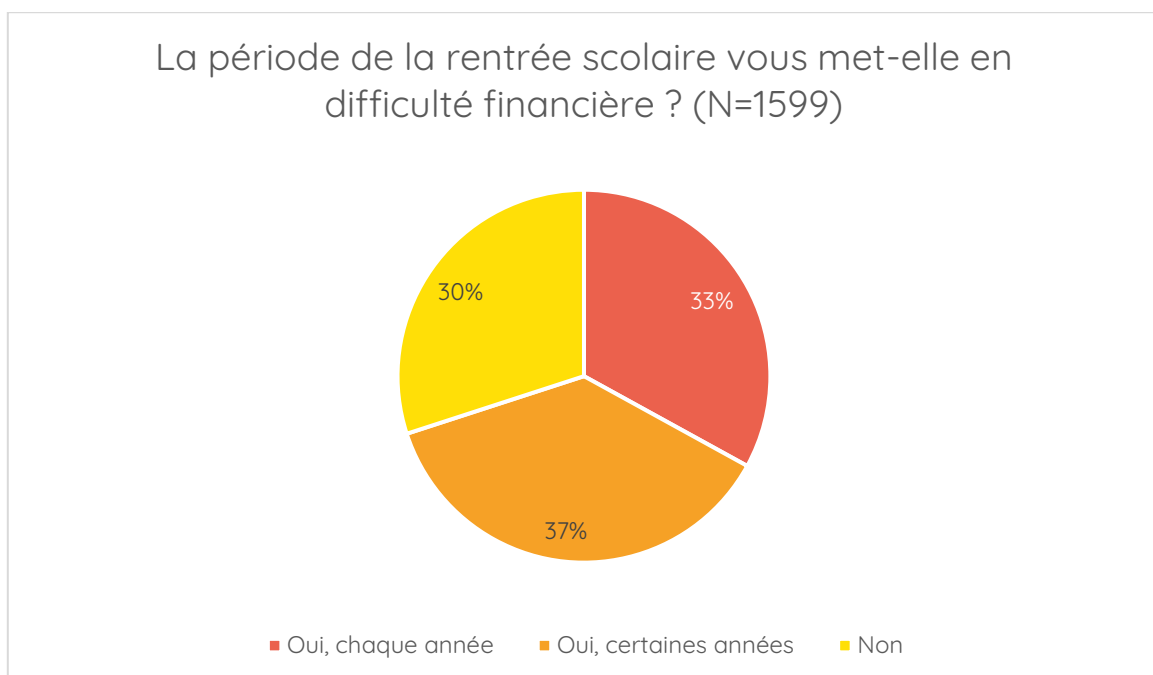
« Je pense que cette question est le challenge principal pour moi. L'organisation d'activités de qualité à l'école après l'école est la meilleure mesure à adopter pour moi. »

H. L'enseignement

1. 70% des familles nombreuses peinent à payer la rentrée scolaire

70% des familles rencontrent des difficultés financières en raison des coûts liés à la rentrée scolaire (fournitures, activités extrascolaires, abonnements de transports en commun, minerval...).

Pour 33% d'entre elles, ces difficultés se présentent chaque année et, pour 37%, cela arrive certaines années. Seules 30% des familles disent ne jamais avoir de difficultés financières à la rentrée.

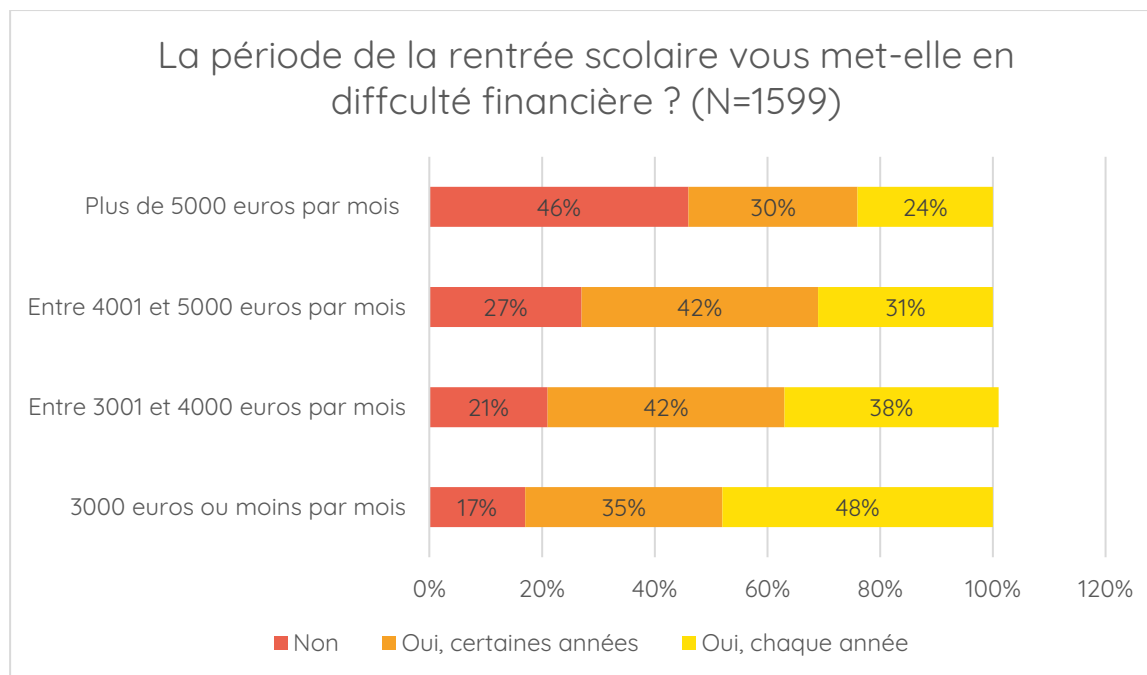


Plus la famille est nombreuse, plus les difficultés à payer chaque année cette rentrée scolaire augmentent : 46% des familles de 6 enfants et 45% des familles de 5 enfants y sont confrontés. Quant aux familles de 3 et 4 enfants, elles sont respectivement 30% et 35% dans ce cas. Si 33% des familles de 3 enfants et 29% des familles de 4 enfants n'ont jamais eu de difficultés, ce n'est le cas que de 21% des familles de 5 enfants et de 13% des familles de 6 enfants.

Les familles monoparentales sont 82% à avoir des difficultés financières au moment de la rentrée, dont 44%, chaque année. Elles sont suivies par 79% des familles recomposées, dont 38% rencontrent ces difficultés chaque année. Les familles «traditionnelles» rencontrent aussi majoritairement des difficultés, mais un peu moins que les deux autres formes de familles : 64% sont dans ce cas et 29% vivent ces difficultés à chaque rentrée.

Sans grande surprise, les familles ayant les revenus les plus faibles sont celles qui déclarent rencontrer le plus de difficultés et dont la fréquence de ces difficultés est annuelle. 83% des familles gagnant 3000 euros ou moins ont des difficultés, dont 48% vivent ces difficultés chaque année. Les familles gagnant entre 3001 et 4000 euros sont 80% dans ce cas, dont 38%, chaque année. Les familles gagnant entre 4001 et 5000 euros sont 73% à avoir des difficultés, dont 31%,

chaque année. Même parmi les familles gagnant plus de 5000 euros, la grande majorité (63%) rencontre des difficultés à payer les frais de rentrée, dont 24%, chaque année.



Plus les enfants sont âgés, plus les familles sont en difficultés financières. Les parents d'adolescent-e-s et de jeunes adultes sont plus nombreux à avoir des difficultés à payer les frais de rentrée chaque année (37 et 39%) que les parents d'enfants plus jeunes : 29% des parents d'enfants ayant 0-3 ans, 28% des parents d'enfants âgés entre 4-5 ans et 33% des parents d'enfants âgés de 6 à 11 ans. Seules 28% des familles ayant des adolescent-e-s et 24% ayant de jeunes adultes n'ont pas de difficultés, contre 31% des parents d'enfants de 6-11 ans, 41% des parents d'enfants de 4-5 ans et 36% des parents d'enfants de 0-3 ans.

Ce lien entre l'âge des enfants et les frais de rentrée scolaire a déjà été plusieurs fois démontré. Dans une étude de la Ligue des familles de 2024 sur ce sujet, on constatait que plus les enfants étaient grands, plus les familles déboursaient pour leur scolarité²⁸ :

	Maternel	Primaire	Secondaire général de transition et commun	Secondaire technique de qualification	Secondaire professionnel
TOTAL	68€	255€	665€	936€	991€

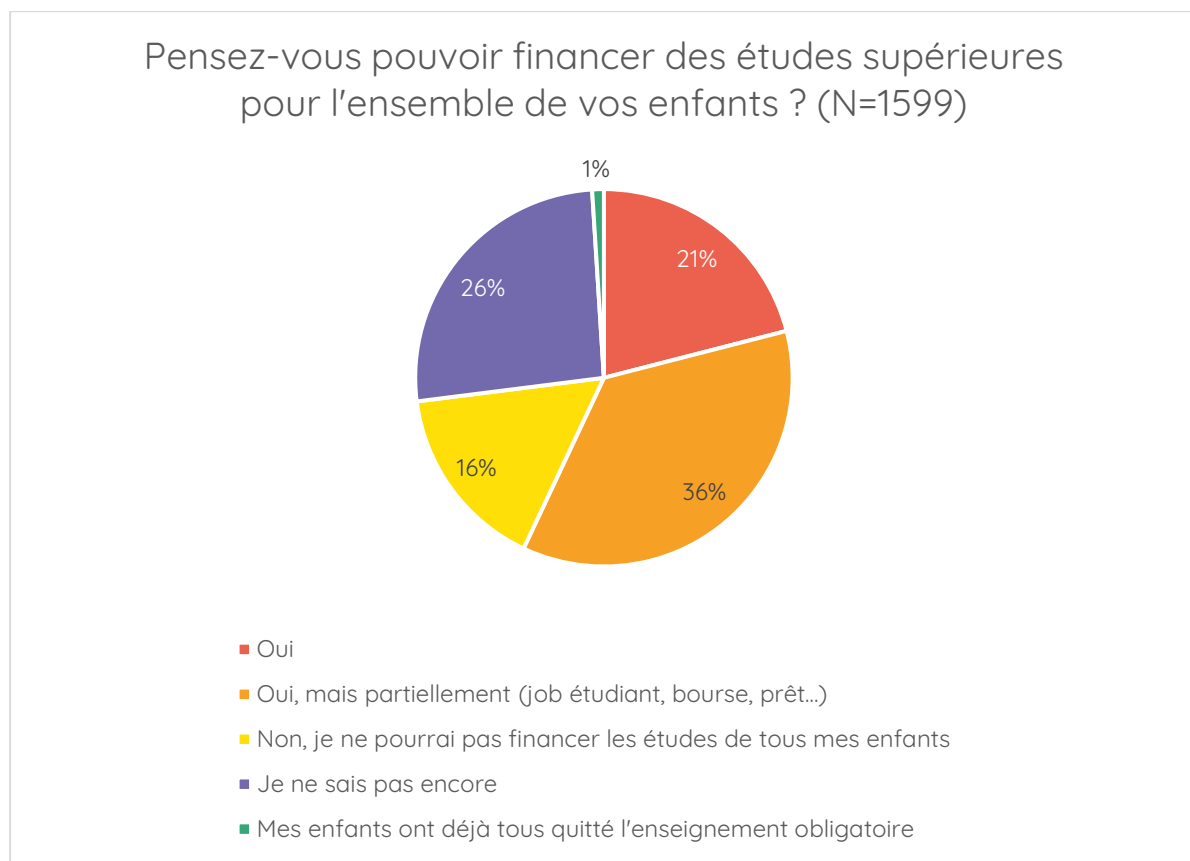
Concernant la plus faible difficulté financière des familles ayant des enfants âgés de 4 à 5 ans, l'explication est à trouver du côté de la gratuité des fournitures scolaires, qui était effective pour toutes les années de maternelles et jusqu'à la 3^e primaire pour l'année 2025-2026. Cette gratuité des fournitures ne rend pas la rentrée totalement gratuite (les familles doivent encore payer le

²⁸ Merlin Gevers, août 2024. « Frais de rentrée scolaire 2024-2025. Coût des fournitures et évaluation de la gratuité du matériel en maternelle et début de primaire ». Ligue des familles. Consulté le 30 juin 2026. Disponible à l'adresse : <https://liguedesfamilles.be/article/frais-de-rentree-scolaire-2024-2025>

cartable, le plumier, les tenues de sport, les activités extrascolaires...), mais elle en réduit forcément le coût.

2. 16% des parents de familles nombreuses ne pourront pas financer les études supérieures de tous leurs enfants

Seules 21% des familles nombreuses estiment qu'elles pourront payer des études supérieures à tous leurs enfants. 36% d'entre elles pensent qu'elles le pourront partiellement, mais en complément d'un job étudiant, une bourse ou un prêt. Et 16% des familles nous disent qu'elles ne pourront pas les payer. 26% ne savent pas encore.

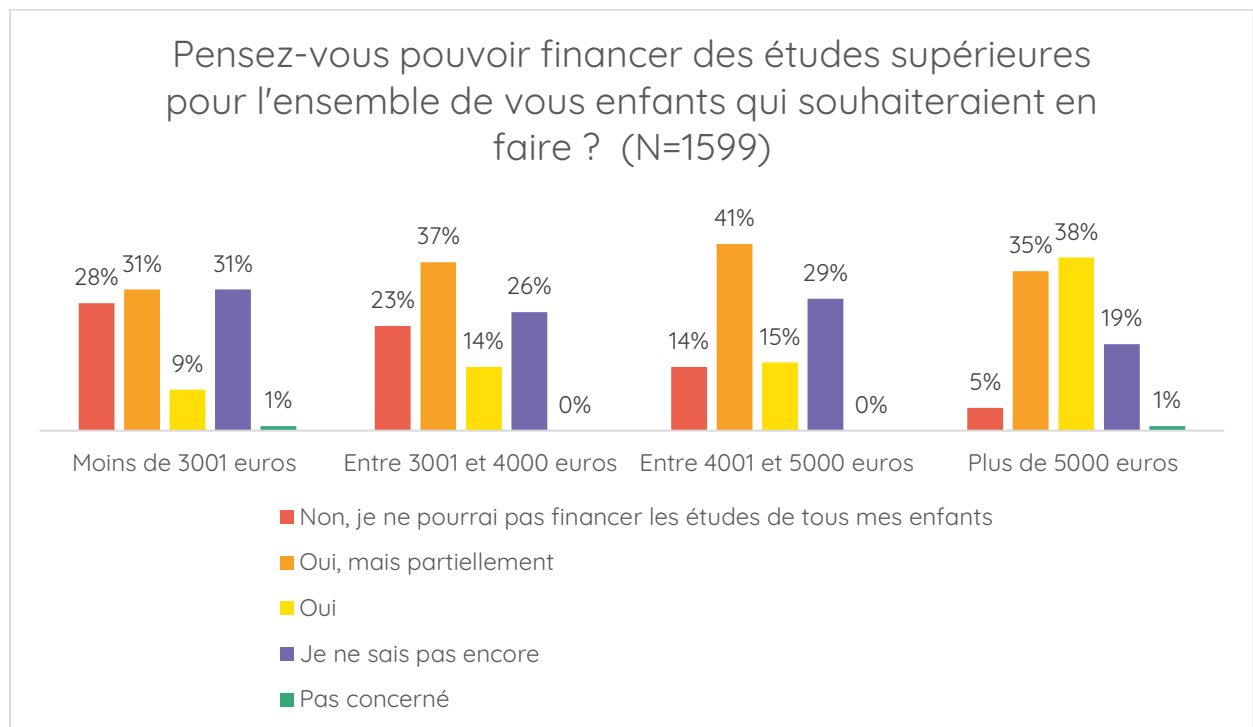


Plus la famille est nombreuse, plus les parents déclarent qu'ils ne pourront pas financer les études supérieures de leurs enfants : 12% des familles de 3 enfants sont dans ce cas, 22% des familles de 4 enfants, et 27% des familles de 5 enfants ou plus. A l'inverse, 24% des familles de 3 enfants déclarent qu'elles pourront tout financer, 18% des familles de 4 enfants et seulement 14% des familles de 5 enfants ou plus.

Les familles monoparentales et les familles recomposées sont celles qui auront le plus de difficultés : 25% des familles monoparentales ne pourront pas les financer, 40% le pourront partiellement et seules 9% pourront les financer pour tous leurs enfants. Les familles recomposées sont 23% à ne pas pouvoir le faire et 40% à pouvoir le faire partiellement. Seules 13% pourront les financer pour tous leurs enfants. Ces résultats sont un peu plus faibles pour les

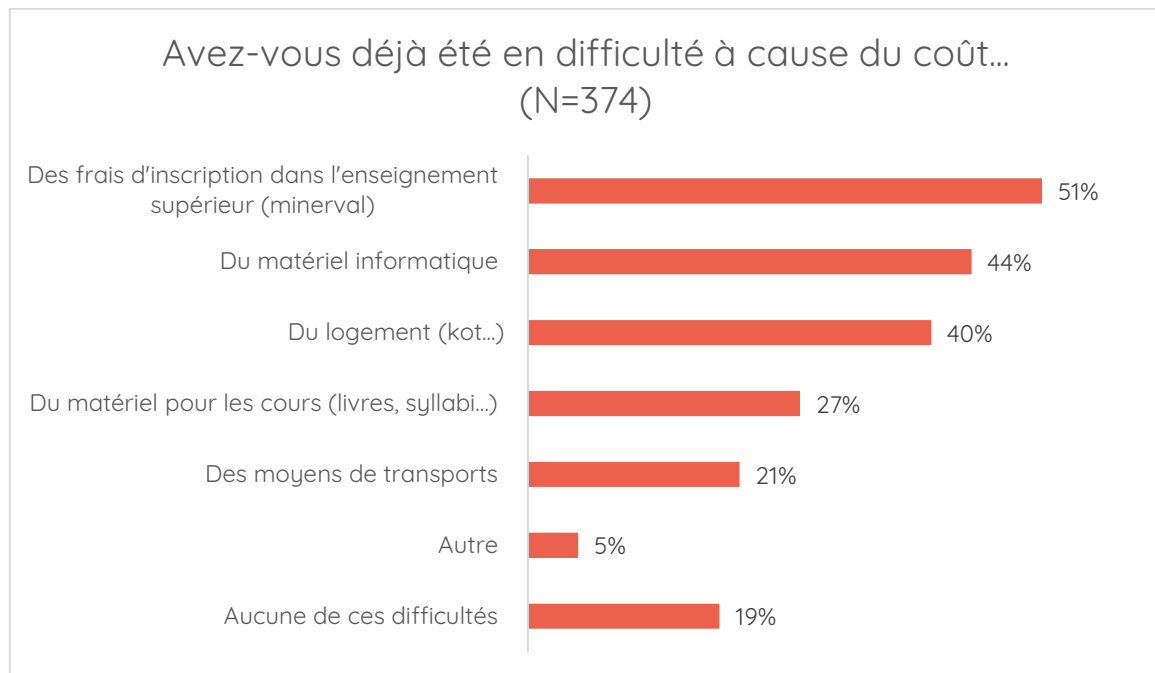
familles «traditionnelles» : 12% ne pourront pas les financer, 34% le pourront partiellement et 26% le pourront pour tous.

Les familles ayant les revenus les plus faibles pourront moins financer les études supérieures de leurs enfants : 28% déclarent qu'elles ne le pourront pas et seules 9% disent être capables de les payer pour tout le monde. A l'inverse, 14% pour les familles gagnant entre 3001 et 4000 euros pourront les payer à tous, 15% des familles dans la tranche 4001-5000 euros et 38% des familles ayant 5000 euros ou plus le pourront également. Au fur et à mesure que les revenus augmentent, les parents sont de moins en moins nombreux à déclarer qu'ils ne pourront pas les financer pour tous les enfants : 23% des parents gagnant entre 3001 et 4000 euros, 14% des parents gagnant entre 4001 et 5000 euros et 5% des parents gagnant plus de 5000 euros.



3. Seuls 19% des parents de familles nombreuses n'ont pas de difficulté à payer les frais d'enseignement supérieur

Concernant les familles ayant déjà des enfants aux études supérieures, elles sont nombreuses à connaître des difficultés liées aux coûts de ces études : **51% ont déjà été en difficulté par rapport aux frais d'inscription (minerval), 44% ont eu des difficultés à payer le matériel informatique, 40% le kot, 27% le matériel pour les cours (livres, syllabi...), 21% le moyen de transport, 5% ont rencontré d'autres difficultés.** Seules 19% des familles n'ont rencontré aucune difficulté. Pour cette question, les familles pouvaient sélectionner plusieurs réponses.



Les difficultés à payer les frais d'inscription sont particulièrement interpellantes. Un nouveau décret-programme, voté en juin dernier, prévoit **l'augmentation du minerval** pour la majorité des familles. Celui-ci, à 835 euros l'an dernier, augmente à 1194 euros pour 58% des étudiant-es à cette rentrée. Des paliers intermédiaires ont été prévus : 374 euros pour les étudiant-es boursiers et 835 euros pour certaines catégories d'étudiant-es²⁹. Les plafonds de revenus pour pouvoir bénéficier d'un minerval réduit varieront en fonction du nombre d'enfants dans la famille, chaque autre enfant dans le supérieur comptant pour deux enfants dans le calcul du nombre de personnes à charge, mais pas les enfants dans le secondaire supérieur. Or le fait d'avoir un enfant dans le secondaire supérieur coûte également cher aux familles. En particulier, nombres d'études en technique de qualification ou professionnelles sont tout aussi chères que des études supérieures.

Un autre point inquiétant pour la Ligue des familles : les ressources de la famille prises en compte pour déterminer le pallier appliqué sont élargies à l'ensemble des personnes vivant au domicile de l'étudiant-e, **y compris des personnes n'ayant légalement pas la charge de son entretien et de son éducation** (ex : grand-parent, beau-parent...)³⁰. Ces différentes mesures **augmenteront encore les difficultés à payer ces frais d'inscription**.

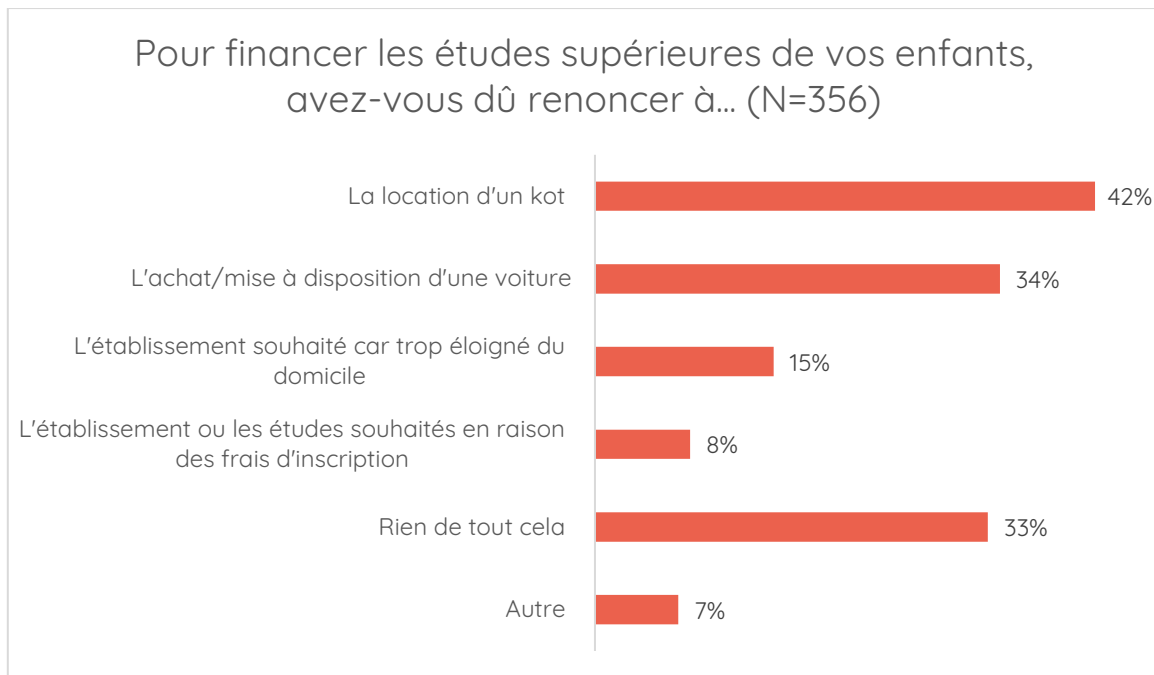
4. 42% ont renoncé à louer un kot

Pour financer les études supérieures de leurs enfants, 42% des parents ont renoncé à louer un kot, 34% à acheter ou mettre à disposition une voiture pour le ou la jeune, 15% ont renoncé à l'établissement souhaité, car il se situait trop loin du domicile, 8% ont renoncé à un établissement ou à certaines études en raison des frais d'inscription et 7% ont renoncé à autre chose. Seules 33%

²⁹ Jean-François Noulet, 10 mai 2026. « Minerval, heures de cours, économies en tout genre : le décret-programme au menu du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dès lundi ». Consulté le 30 juin 2026. Disponible à l'adresse : <https://www.rtb.be/article/minerval-heures-de-cours-economies-en-tout-genre-le-decret-programme-au-menu-du-parlement-de-la-federation-wallonie-bruxelles-des-lundi-11721567>

³⁰ Ligue des familles, 4 juin 2026. Communiqué de presse « Le projet de décret-programme 2 est manifestement anticonstitutionnel ». Consulté le 30 juin 2026. Disponible à l'adresse : <https://liguedesfamilles.be/article/le-projet-de-decret-programme-2-est-manifestement-anticonstitutionnel>

des familles n'ont renoncé à rien. Pour cette question, les parents pouvaient sélectionner plusieurs réponses.

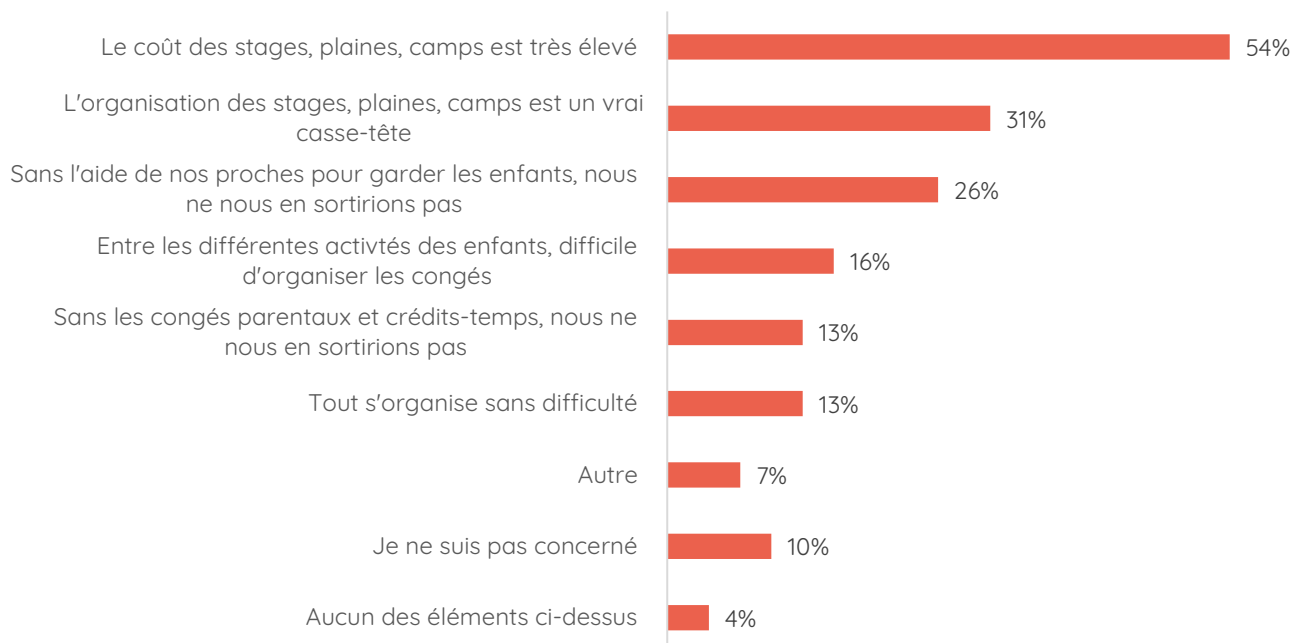


I. Les congés et les stages

1. 54% des familles nombreuses pointent le coût élevé des stages

Lors des vacances scolaires, les familles sont rares à trouver que tout s'organise sans difficulté (13%). Plus de la moitié des parents de familles nombreuses estiment que le coût des stages, plaines et camps à payer pendant les congés scolaires est très élevé. Près d'un tiers estiment que l'organisation des vacances scolaires est un vrai casse-tête et plus d'un quart indiquent qu'ils ne pourraient s'en sortir sans l'aide de leur proche (pour garder les enfants ou les conduire à des activités pendant les congés scolaires).

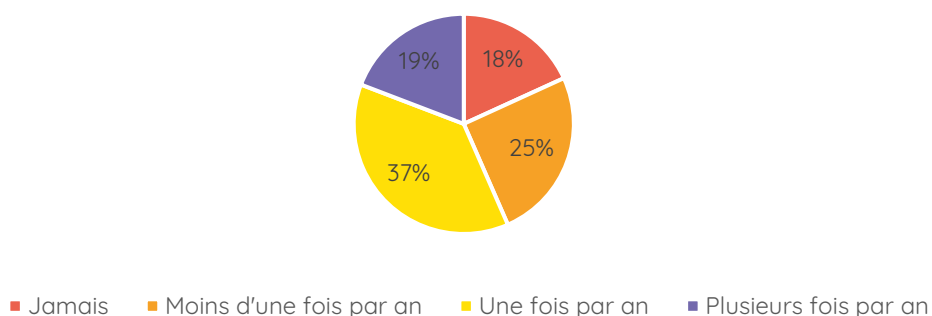
Concernant les vacances scolaires, quelles phrases correspondent le plus à votre situation ? (N=1567)



2. 43% des familles nombreuses ne partent pas en vacances chaque année

18% des familles nombreuses ne partent jamais en vacances et 25% partent moins d'une fois par an. Seules 37% des familles partent une fois par an et 19% plusieurs fois par an.

A quelle fréquence partez-vous en vacances ? (N=1582)



Ce pourcentage de familles qui ne partent pas au moins une fois par an est deux fois plus élevé que celui de l'ensemble des familles belges. En 2025, c'étaient 20% des ménages belges avec

enfants qui étaient dans l'incapacité de s'offrir chaque année une semaine de vacances pour des raisons financières³¹.

Plus la famille est nombreuse, moins elle part en vacances. Si 15% des familles de 3 enfants et de 17% des familles de 4 enfants ne partent jamais en vacances, c'est le cas de 34% des familles de 5 enfants et 37% des familles de 6 enfants ou plus. Quant à la fréquence de celles qui partent, encore une fois, plus la famille est nombreuse, moins elle part, 61% des familles de 3 enfants partent au moins une fois par an, 53% des familles de 4 enfants, 48% des familles de 5 enfants, mais ce n'est le cas que de 27% des familles de 6 enfants.

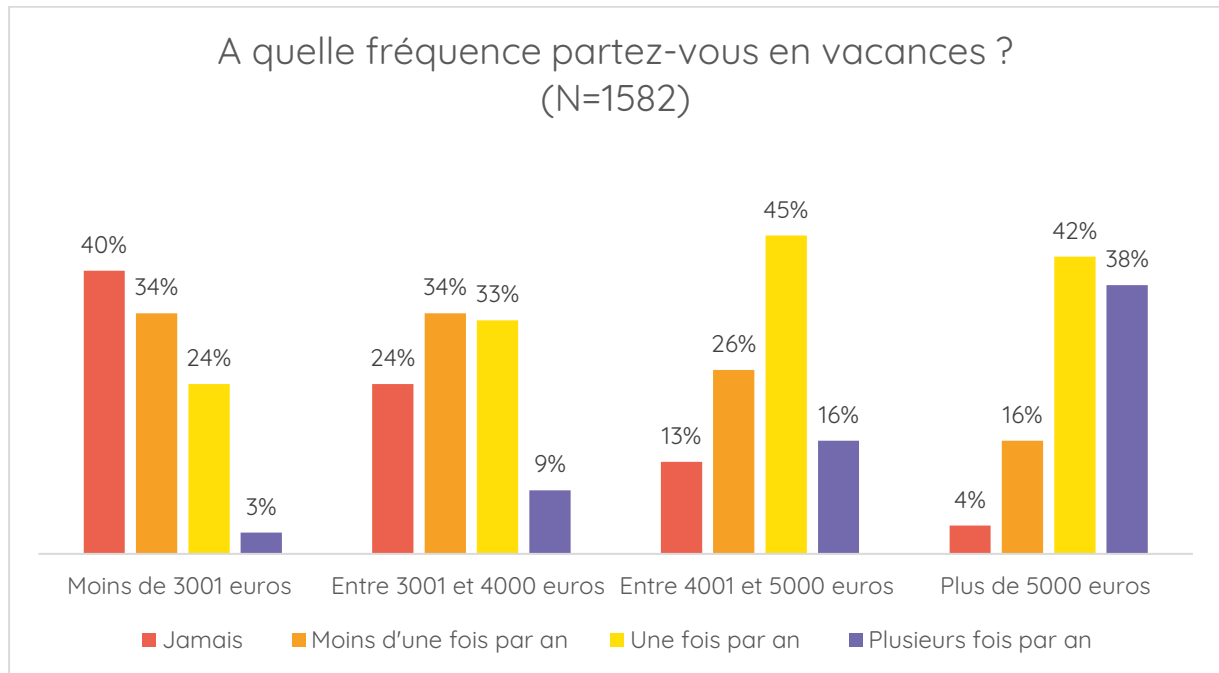
Selon la situation conjugale, la possibilité de partir en vacances et la fréquence de celles-ci varient fortement. Les familles monoparentales sont celles qui se privent le plus de vacances : 33% ne partent jamais et 30% partent moins d'une fois par an. Elles sont suivies par les familles recomposées, dont 32% partent moins d'une fois par an et 23% ne partent jamais. Ce sont parmi les familles «traditionnelles» qu'on retrouve la plus petite proportion de familles qui ne partent jamais ou moins d'une fois par an : 12% et 22%.

Dans les chiffres sur la fréquence des vacances des Belges diffusés par Statbel, cette faible fréquence de vacances des familles monoparentales (quel que soit leur nombre d'enfants) est aussi constatée. Elles sont 37% à ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances chaque année pour des raisons financières. Parmi les différents types de ménages (isolés, couple avec et sans enfant, adulte âgé de plus de 65 ans...), ce sont les familles monoparentales qui partent le moins en vacances³².

Sans grande surprise, ce sont aussi les familles avec les revenus les plus faibles qui partent le moins ou qui ne partent jamais : 40% des familles gagnant 3000 euros ou moins n'ont jamais la possibilité de partir. Seules 4% des familles de plus de 5000 euros et 13% des familles ayant entre 4001 et 5000 euros sont dans cette situation. Les familles ayant entre 3001 et 4000 euros sont 24% dans ce cas. Pour les familles qui partent, la fréquence n'est pas la même selon les revenus, 33% des familles gagnant moins de 3001 euros partent moins d'une fois par an, contre 34% des familles dans la tranche 3001-4000 euros, 26% dans la tranche 4001-5000 euros et 16% des plus de 5000 euros.

³¹ Statbel, 5 février 2026. Tableau Excel. Privation matérielle et sociale (MSD-SMSD) 2019-2025. Consulté le 30 juin 2026. Disponible à l'adresse : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale#figures>

³² *Idem*.



3. Dans 86% des familles nombreuses, des enfants pratiquent des activités extrascolaires

86% des familles nombreuses ont au moins un enfant qui pratique une activité extrascolaire (sport, musique, mouvement de jeunesse...). **Plus la famille a d'enfants, plus les chances que les enfants ne pratiquent pas d'activité augmentent.** 12% des parents de 3 enfants n'ont aucun enfant qui participe à des activités extrascolaires, 13% des parents de 4 enfants, et ce pourcentage passe à 23% pour les parents de 5 enfants ou plus.

Les revenus sont également un facteur influençant la pratique d'une activité extrascolaire : dans 25% des familles dont les revenus sont inférieurs à 3001 euros, aucun enfant n'en pratique. Dans la tranche au-dessus (3001-4000 euros), 19% des familles sont dans ce cas. 11% des familles dans la tranche 4001-5000 euros et dans seulement 5% des familles qui ont des revenus supérieurs à 5000 euros, aucun enfant ne pratique d'activité.

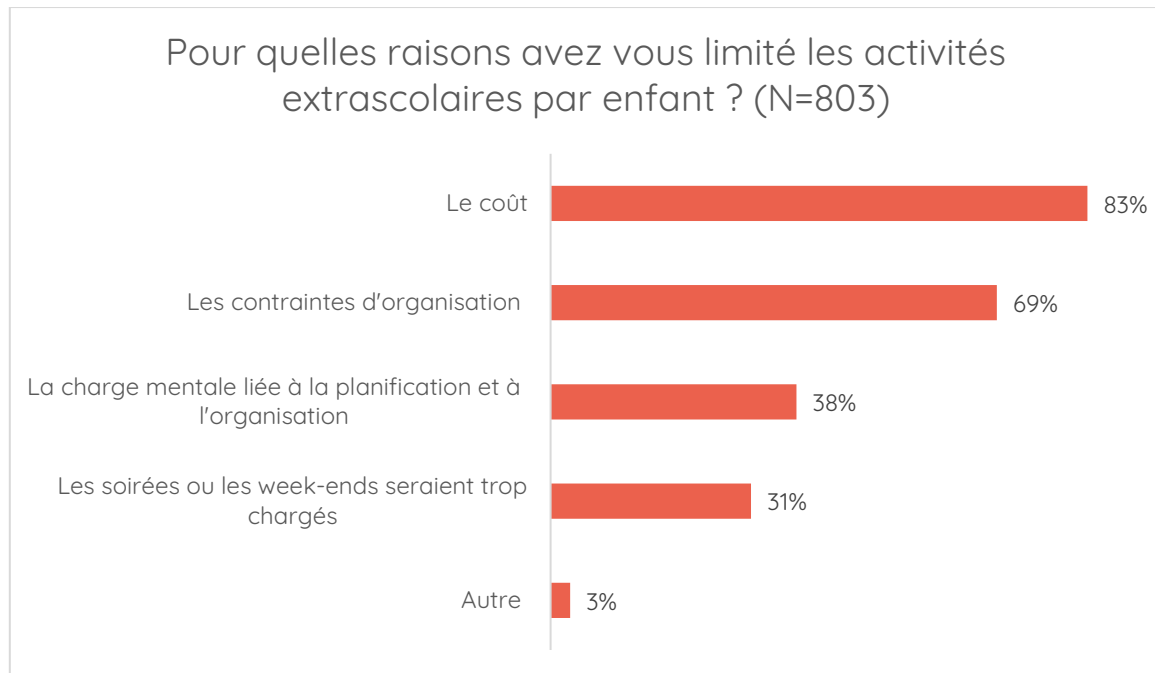
4. 83% ont limité les activités extrascolaires à cause du coût et 69% en raison des contraintes d'organisation

52% des familles nombreuses ont réduit le nombre d'activités extrascolaires que leurs enfants faisaient depuis qu'elles sont devenues familles nombreuses. Parmi celles qui les ont réduites :

- 83% ont limité les activités extrascolaires à cause du coût,
- 69% à cause des contraintes d'organisation (horaires, déplacements, coordination entre enfants...),
- 38% à cause de la charge mentale liée à la planification et à l'organisation,

- 31% à cause les soirées ou les week-ends qui devenaient trop chargés
- 3% pour une autre raison.

Les familles pouvaient sélectionner toutes les réponses qui s'appliquaient à leur situation.



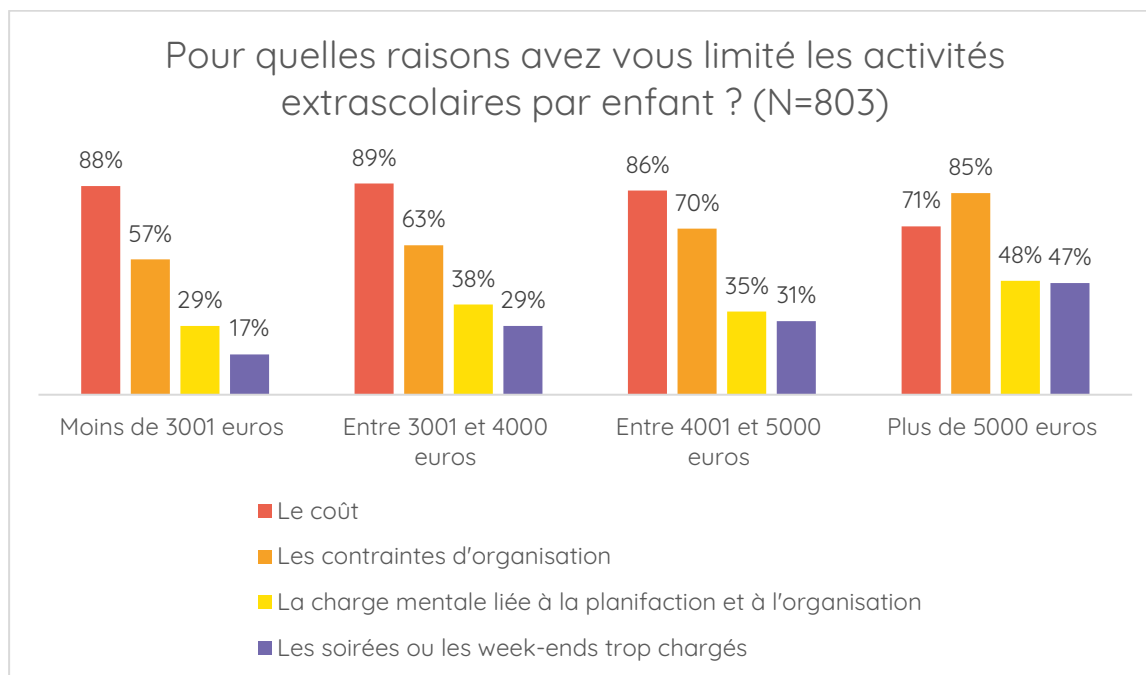
Plus la famille a d'enfants, plus elle a limité les activités extrascolaires. C'est le cas de 68% des familles de 6 enfants ou plus, de 55% des familles de 5 enfants, de 51% des familles de 4 enfants et de 50% des familles de 3 enfants.

Les familles monoparentales sont également plus nombreuses à les avoir limitées que les autres familles : 59% contre 53% des familles recomposées et 49% des familles «traditionnelles» .

C'est aussi le cas des familles aux revenus les plus faibles (moins de 3001 euros) : 62% les ont limitées contre 56% des familles dans la tranche 3001-4000 euros, 55% des familles de la tranche 4001-5000 euros et 41% des familles dans la tranche plus de 5000 euros. Quand on se penche sur les raisons qui ont poussé les familles à les limiter, le classement des raisons est légèrement différent entre les plus hauts et les plus bas revenus. La première raison invoquée par les plus bas revenus et ceux dans les deux tranches suivantes (3001-4000 euros et 4001-5000 euros) est le coût. Ils sont respectivement 88, 89 et 86% à le mentionner contre 71% des familles dans la tranche plus de 5000 euros.

A l'inverse les familles ayant des revenus supérieurs à 5000 euros mentionnent comme première raison à cette limitation les contraintes d'organisation (85%). Raison classée en 2^e position par toutes les autres familles.

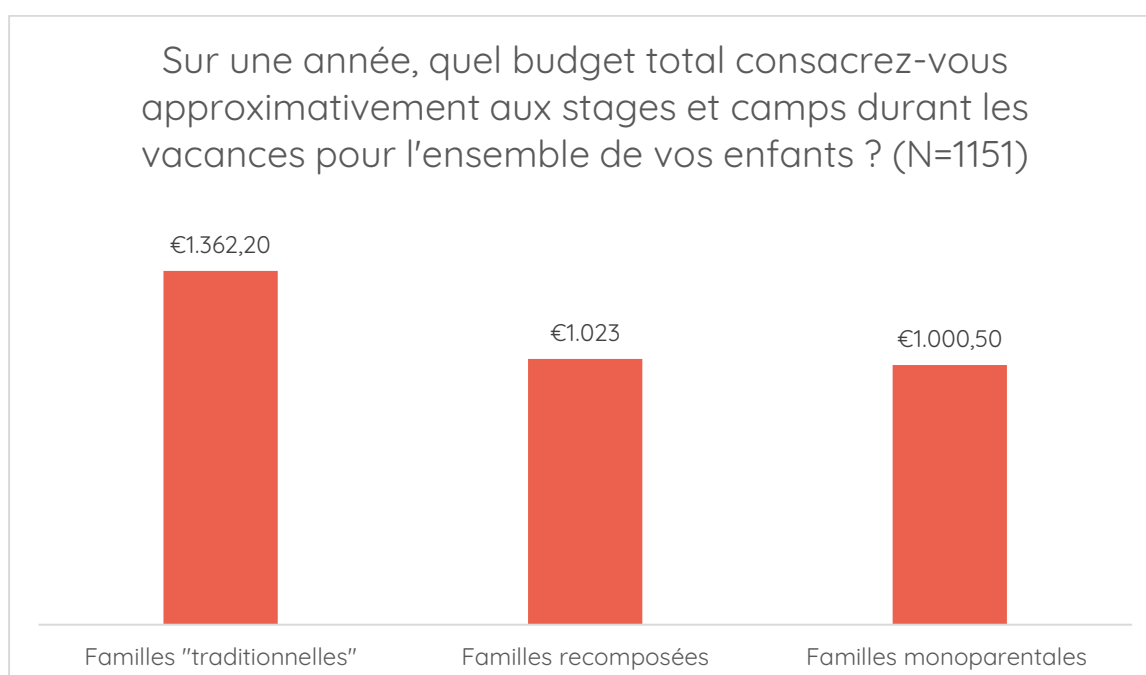
Plus les revenus de la famille sont importants, plus les familles déclarent que les activités ont été limitées pour éviter des soirées/week-ends trop chargés ou la charge mentale liée à l'organisation/la planification. Respectivement 47% et 48% des familles gagnant plus de 5000 euros ont sélectionné ces deux raisons quand ce n'est le cas que de 17% et 29% des familles gagnant moins de 3001 euros par mois.



5. 1221€ : le montant annuel moyen de la fratrie pour les stages et camps durant les vacances

Les familles consacrent en moyenne 1221€ pour les stages et les camps durant les vacances de leurs enfants. La moitié des familles y consacrent moins de 900€.

Ce sont les familles «traditionnelles» qui dépensent le plus pour ces activités : 1326,2€ en moyenne. Les familles recomposées et monoparentales dépensent un peu moins. Pour les premières, le coût moyen est de 1023€ et pour les secondes de 1000€.



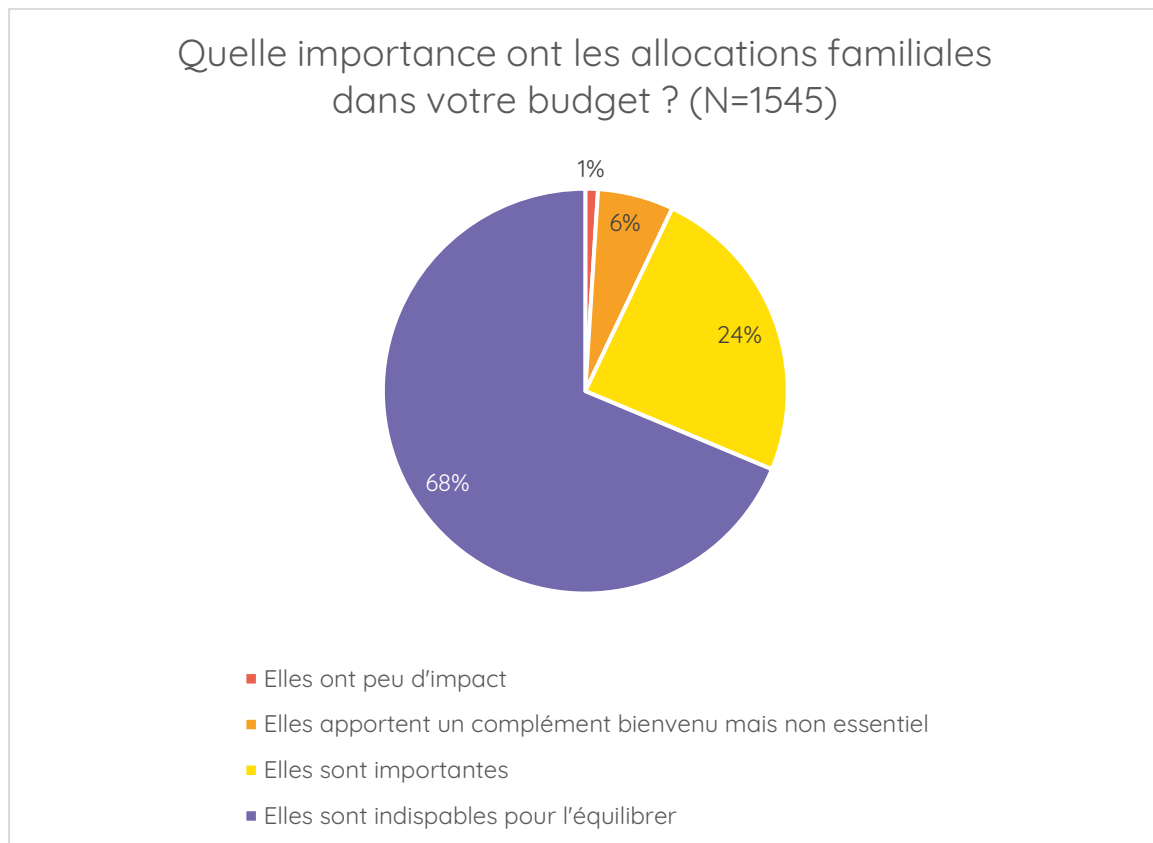
Grandes familles, grands défis
Enquête auprès de plus de 2000 familles nombreuses

Les familles les plus aisées consacrent le plus de moyens aux stages et camps durant les vacances : 1355,6€ en moyenne pour les familles gagnant plus de 5000€ par mois. Celles dans la tranche de revenus 4001-5000€ y consacrent 1243,2€ par an, celles dans la tranche 3001-4000€ : 1012,6€ et les familles gagnant moins de 3001€ y consacrent 1093,74€.

J. Les allocations familiales

1. 92% des familles nombreuses jugent les allocations familiales importantes pour boucler leur budget

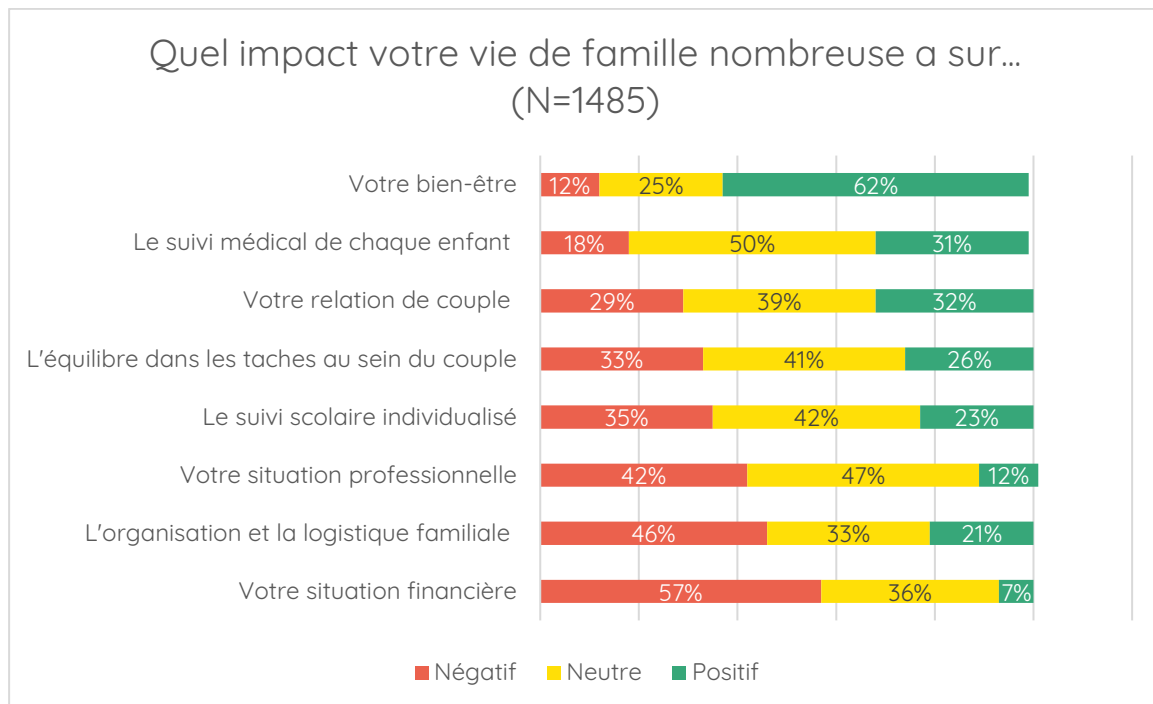
Pour 92% des familles nombreuses, les allocations familiales sont importantes pour boucler le budget du ménage. Pour 68%, elles sont même absolument indispensables. Seules 6% estiment qu'elles apportent un complément bienvenu, mais non essentiel et 1% déclarent qu'elles ont peu d'impact sur le budget.



Selon la situation familiale, les allocations revêtent une importance encore plus grande. Pour 99% des familles monoparentales, les allocations familiales sont importantes pour l'équilibre de leur budget (!) et pour 81% elles sont absolument indispensables. Elles sont suivies par les familles recomposées qui sont, elles, 76% à les trouver indispensables et 19% importantes. Le pourcentage diminue un peu chez les familles «traditionnelles» qui sont 63% à les trouver indispensables, mais elles sont par contre 27% à les trouver importantes.

K. Le bien-être

1. La majorité des parents estiment qu'être famille nombreuse a un impact négatif sur leurs finances mais positif sur le bien-être



On remarque à la lecture de ce tableau que les 3 premières difficultés rencontrées par les familles nombreuses au quotidien ont déjà été évoquées précédemment par celles-ci, c'est-à-dire la situation financière (impactée négativement par leur nombre d'enfants pour 57% des familles), l'organisation et la logistique familiale (46% des familles) et la situation professionnelle (42% des familles).

Les parents de trois enfants et plus sont en revanche très nombreux à souligner l'impact de la famille nombreuse sur leur bien-être : 62% des parents trouvent cela positif.

En termes de genre, plusieurs aspects de la vie en famille nombreuse ont **un impact plus négatif sur les femmes que sur les hommes** :

- 48% des femmes estiment que la vie de famille nombreuse a un impact négatif sur l'organisation et la logistique familiale contre 39% des hommes. A l'inverse, ils sont 28% à trouver qu'elle a un impact positif contre 18% des femmes.
- 47% des femmes estiment que la vie de famille nombreuse a un impact négatif sur leur situation professionnelle contre 29% des hommes,
- 38% des femmes estiment qu'elle a un impact négatif sur la répartition des tâches dans le couple contre 21% des hommes. Ceux-ci sont même 34% à trouver qu'elle a un impact positif dans la répartition contre 22% des femmes.

- 31% des femmes estiment qu'elle a un impact négatif sur la vie de couple contre 26% des hommes. Ils sont par contre 43% à trouver qu'elle a un impact positif sur la vie de couple contre 27% des femmes.
- 37% des femmes trouvent qu'elle a un impact négatif sur le suivi scolaire contre 30% des hommes. Comme précédemment, ceux-ci sont plus nombreux à estimer que l'impact est positif sur le suivi 28% que les femmes 21%.
- 21% des femmes estiment que la vie de famille nombreuse a un impact négatif sur le suivi médical des enfants contre 12% des hommes. Ils sont par contre 37% à trouver que l'impact est positif contre 29% des femmes.

Les seuls domaines où nous ne voyons aucune différence selon le genre sont sur le bien-être des parents et sur les finances. Peu importe le genre du parent, ceux-ci estiment que la famille nombreuse a un impact positif sur leur bien-être (62% des femmes et 64% des hommes). Ils s'expriment également de la même manière à propos de l'impact négatif sur les finances (57% pour les femmes et 56% pour les hommes).

Ces différences sont dues à la répartition toujours inégale des tâches ménagères, des soins et de l'éducation aux enfants au sein des couples. Ce sont principalement les femmes qui prennent en charge ce travail au détriment de leur carrière professionnelle (arrêt de travail ou travail à temps partiel), de leurs finances et de leur temps de loisirs/repos.

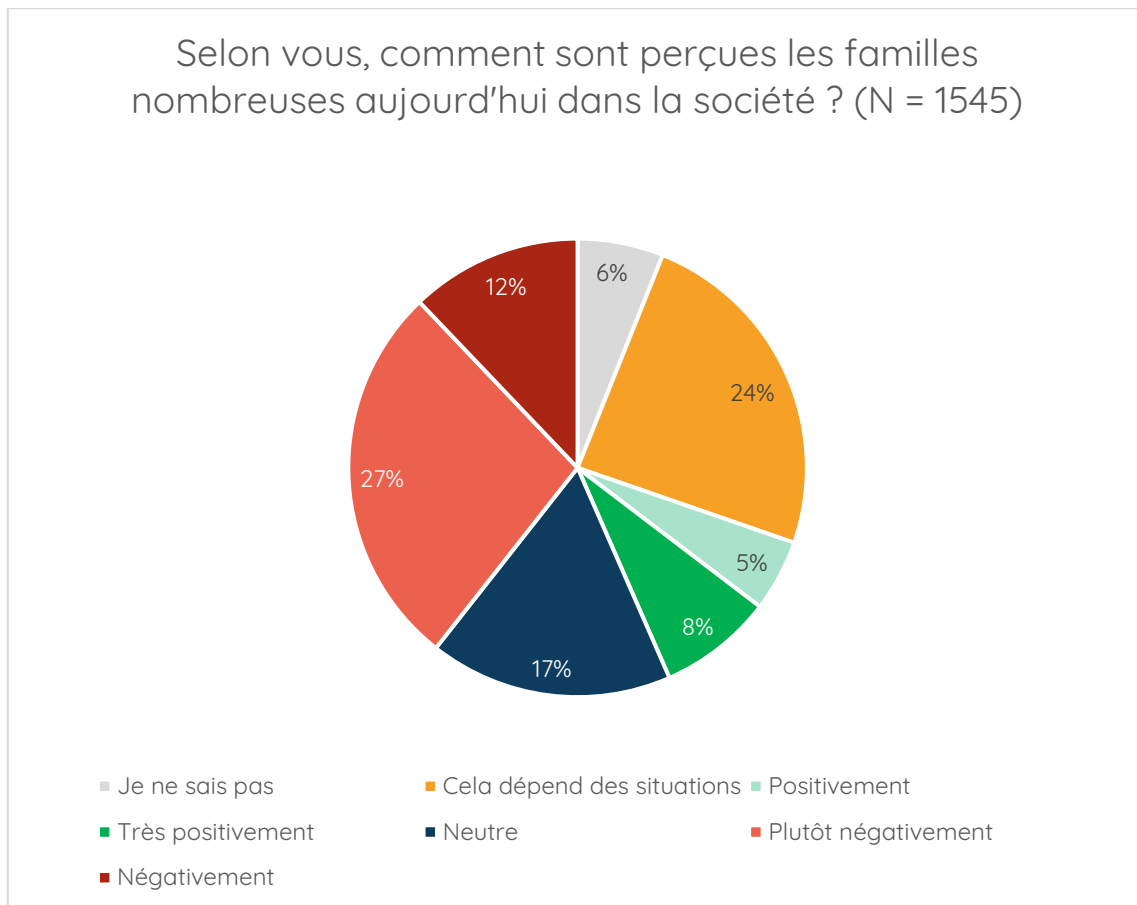
Selon l'âge des enfants, certaines difficultés sont accrues. Ce sont les parents d'enfants de moins de 12 ans qui estiment ces impacts plus négatifs :

- Sur leur situation professionnelle : 47% des parents ayant un enfant dans la tranche 0-5 ans et 44% de ceux dans la tranche d'âge 6-11 ans estiment que l'impact est négatif, contre 39% des parents d'adolescent-es et 36% des parents de jeunes adultes. Sans surprise, on peut le lier aux besoins de soins et d'attention qui sont nécessaires aux jeunes enfants et qui sont souvent moins importants une fois que les enfants ont grandi.
- Sur l'organisation familiale : 53% des parents d'enfants de 4-5 ans et 50% des parents d'enfants âgés de 6 à 11 ans contre 44% des parents de tous petits, 45% des parents d'adolescent-es et 42% des parents de jeunes adultes. Cette tranche d'âge 4-11 ans est souvent celle où s'ajoutent au quotidien les activités extrascolaires, bouleversant ainsi l'organisation familiale. Une fois adolescent-es, les enfants acquièrent une plus grande autonomie dans leurs déplacements et leur organisation, ce qui peut expliquer la diminution de parents estimant cela négativement.

M. La perception des familles nombreuses et les préjugés

1. 39% des familles nombreuses ont l'impression d'être perçues négativement par la société

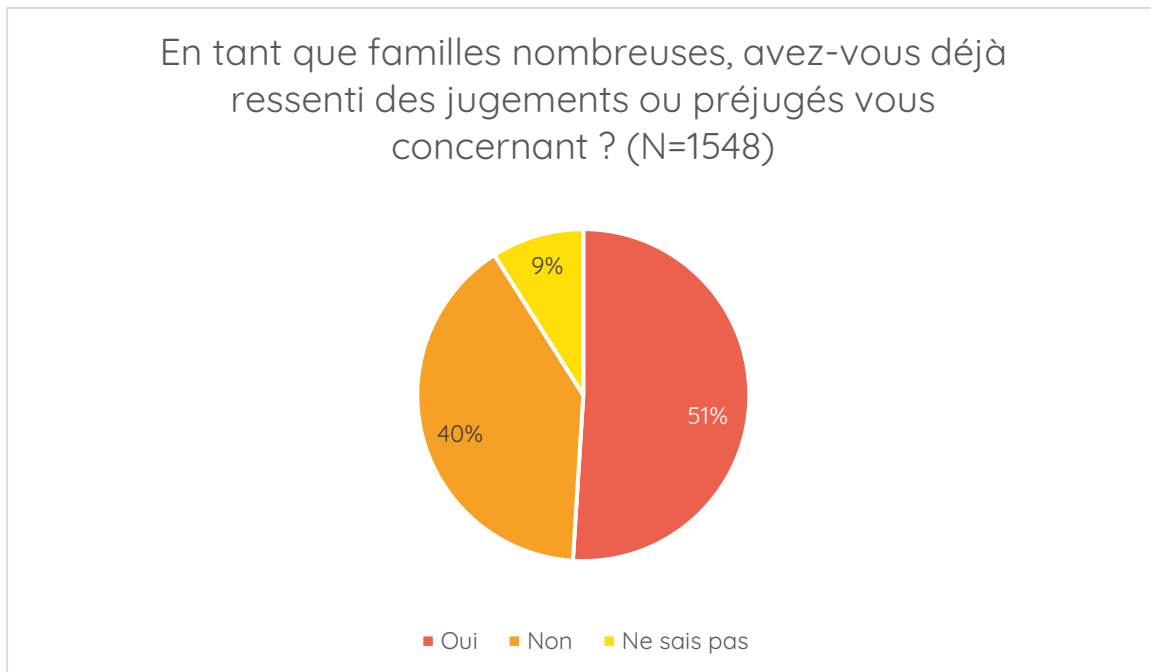
39% des familles nombreuses ont l'impression d'être perçues négativement ou plutôt négativement par la société. Seules 13% estiment être perçues plutôt positivement ou positivement. 24% pensent que cela dépend des situations et 17% estiment être perçues de manière neutre. 6% ne savent pas.



Plus la famille a d'enfants, plus le sentiment d'être perçue négativement par la société augmente. Si 33% des familles de 3 enfants estiment être perçues (plutôt) négativement, c'est le cas de 44% des familles de 4 enfants, de 59% des familles de 5 enfants et de 54% des familles de 6 enfants ou plus. A l'inverse la perception positive chute, de 16% pour les familles de 3 enfants, elle tombe à 9% pour les familles de 4, 5 et 6 enfants ou plus.

2. 51% ont déjà ressenti des préjugés ou jugements à leur égard

51% des familles nombreuses ont déclaré déjà avoir ressenti des jugements ou des préjugés à leur égard. 40% déclarent que ça n'est pas le cas. Et 9% ne savent pas.



Ce sont surtout les femmes qui déclarent avoir ressenti des jugements ou préjugés : 54% contre 43% des pères de familles nombreuses. Ceux-ci sont plus nombreux à dire qu'ils n'en ont pas vécu : 45% contre 37% des mères.

Plus la famille a d'enfants, plus celle-ci déclare avoir été victime de jugements ou préjugés. C'est le cas de 79% des familles ayant 6 enfants ou plus, 76% des familles de 5 enfants, 65% des familles de 4 enfants contre 49% des familles de 3 enfants.

61% des familles nombreuses ayant un enfant en situation de handicap disent avoir déjà ressenti des préjugés ou des jugements à leur égard contre 49% des familles sans enfant en situation de handicap.

Les familles recomposées déclarent également l'avoir plus vécu (57%) que les familles monoparentales (54%) et les familles «traditionnelles» (48%).

3. « Si vous avez fait autant d'enfants, c'est pour les allocations familiales ? »

569 familles nous ont décrit les situations les plus fréquemment rencontrées où elles ont été victimes de jugements, de préjugés ou de discriminations. A la lecture de ces témoignages, on constate, d'une part, que ces remarques se retrouvent **dans toutes leurs interactions et tous les domaines de leur vie** : au travail, lors de la recherche d'un logement, lors de discussions amicales/familiales, dans les transports en commun, au magasin, au restaurant, dans les discours

politiques... D'autre part, plusieurs de ces situations sont clairement des discriminations et pourraient faire l'objet de plaintes auprès d'Unia, l'organisme interfédéral, qui accompagnent les victimes de discriminations. Parmi les discriminations les plus évoquées, il y a celles liées à la recherche d'un logement, au marché du travail et les discriminations sur base de critères raciaux.

Parmi les préjugés cités les plus fréquemment, **le fait d'avoir fait des enfants pour bénéficier d'aides sociales, avec en tête les allocations familiales** :

« La vie est facile avec toutes les aides que vous devez avoir. »

« Profiteur social, encore une qui fait des gosses pour les allocations familiales etc. etc. »

« Ah ben, tu vas être riche avec les allocations familiales du coup. »

Les familles sont souvent aussi confrontées à des réflexions sur le fait qu'elles n'ont qu'à **« assumer » leurs d'enfants et arrêter de se plaindre** dès qu'elles expriment des difficultés d'organisation, de conciliation ou financières :

« Si nous nous plaignons de la charge mentale et de la difficulté d'organisation de la vie quotidienne (activités, devoirs, maison, travail...), j'entends souvent que nous avons choisi d'avoir autant d'enfants. »

« Quand je me renseigne pour un prix 'famille' pour les activités extrascolaires ou les stages, on me répond que je n'avais pas à avoir autant d'enfants si je ne sais pas payer les activités au même tarif pour tous les enfants. »

« Vous avez 4 enfants et des allocations familiales qui vous aident et vous vous plaignez encore. »

Plusieurs familles ont évoqué **les discriminations lors de la recherche d'un logement**. Les propriétaires refusent de leur louer quand ils apprennent le nombre d'enfants :

« Pour trouver un logement, on a été exclus de certains appartements. Ils ne voulaient pas des enfants. »

« Depuis plus de 3 ans, je cherche à louer une maison de 3 chambres minimum pour répondre aux besoins de ma famille. Mais à chaque fois qu'on me découvre avec 3 enfants, je ne suis pas sélectionné. »

« Pas de logement pour ta famille, vous allez abîmer la maison. »

Or dans les lois anti-discriminations, 3 critères protègent les familles de ce genre de discriminations : la composition de ménage, l'état civil et les responsabilités familiales³³. Unia a ouvert, entre 2020 et 2024, 125 dossiers concernant les discriminations au logement des familles nombreuses et des familles monoparentales en Wallonie. Ce chiffre est très certainement sous-estimé, car, de nombreuses familles n'entreprennent pas les démarches pour plusieurs raisons : non connaissance de la législation ou d'Unia, durée de la procédure, temps à y consacrer, lassitude, manque de preuves écrites...

Plusieurs familles déclarent qu'elles ont également subi des discriminations sur base de critères raciaux en lien avec le fait d'être famille nombreuse. Or la loi antiracisme interdit la discrimination fondée sur des critères raciaux (sur la prétendue race, la couleur de peau, la nationalité,

³³ Unia, 2026. Discrimination sur base de l'état civil, de la composition de ménage et des responsabilités familiales. Consulté le 7 juillet 2026. Disponible à l'adresse : <https://www.unia.be/fr/discrimination-%C3%A9tat-civil>

l'ascendance et l'origine nationale ou ethnique)³⁴. Dans ces cas-ci, les deux caractéristiques (nombre d'enfants et critères raciaux) s'entrecroisent, ces familles font face à des discriminations multiples (aussi appelées intersectionnalité) qui les confrontent à des situations spécifiques³⁵ :

« Il n'y a que les macaques pour faire plus de 2 enfants. »

« Lors d'un rendez-vous médical avec les enfants, un patient a dit « vous, les Africains, vous faites beaucoup d'enfants pour les allocations familiales. »

« Les noirs accouchent trop. Il faut qu'ils soient expulsés de ce pays. On en a marre de leur présence... »

« Pour certains, ça fait peur, des mots tels que « débarquement », « invasion », sont utilisés. »

Dans le cadre de leur **lieu de travail**, les parents sont aussi sujets à des préjugés, remarques voire discriminations :

« Mon employeur me dit publiquement que je lui coûte cher comme j'ai mes enfants à charge et que je ne suis pas taxé sur le précompte professionnel. Pour lui, j'ai un avantage et je dois travailler plus que mes collègues. »

« Au travail, le fait de prendre des congés parentaux (à partir du 3ème enfant) est mal perçu. Quand j'essaie de justifier la nécessité de réduire mes prestations, on me renvoie à ma vie privée et mes choix personnels. »

« Reproche des collègues ou de la direction... Quoi ? Encore ? Tu arrêteras quand ? »

« Pour l'emploi : beaucoup m'ont refusée alors que j'avais les compétences, juste parce que j'ai des enfants en bas âge. »

Les familles nombreuses se voient aussi souvent **associées à des familles ayant des difficultés, peu éduquées, vivant au crochet de la société** :

« Cas sociaux. »

« Je suis étonnée » que vos enfants soient si sages et si polis, car souvent à partir de trois ce sont des barakis... »

« On est des paysans peu évolués, on est bêtes. »

Plusieurs parents sont aussi victimes de **discours moralisateurs sur l'impact écologique** d'avoir fait plusieurs enfants :

« Pas bien pour l'écologie. »

« Surconsommation des ressources. »

« Critique sur le fait d'avoir 3 enfants dans un monde où il y a déjà trop d'humains sur terre. »

Elles reçoivent aussi beaucoup d'interrogations et de suppositions sur leurs **capacités à assumer financièrement ces enfants** :

³⁴ Unia, 2026. Racisme. Consulté le 7 juillet 2026. Disponible à l'adresse : <https://www.unia.be/fr/racisme>

³⁵ Unia, 2026. Intersectionnalité et discrimination. Consulté le 7 juillet 2026. Disponible à l'adresse : <https://www.unia.be/fr/dossiers/intersectionnalite%C3%A9-et-discrimination>

« Avec trois enfants, mais comment garantir leur avenir avec la vie actuelle ? »

« Est-ce bien raisonnable ? Vous devez renoncer à voyager loin, vous ne saurez jamais offrir un montant suffisant à vos enfants pour les aider dans le début de leur vie d'adulte... et quel avenir pour eux ? »

« On est d'office catalogué de riches. »

Plusieurs familles mentionnent des commentaires qui portent sur **l'admiration qu'on leur porte** à éduquer plusieurs d'enfants, tout en étant teintée d'une **couche de pitié** :

« Vous êtes motivés ! (...) Moi, je ne pourrai pas, tu as du mérite ! »

« Tu es vraiment courageuse, moi je ne saurais pas. Dans un monde pareil en plus... ».

Certains reçoivent des **remarques sur leur vie sexuelle et intime** :

« Chaud lapin. »

« Les capotes, ça existe... »

« Poule pondeuse »

« C'était voulu ? »

« Oublié le préservatif ? »

« Ah, vous, vous devez aimer être enceinte ! »

Les familles ressentent à la fois ces jugements **de leurs proches, mais également d'inconnus** ou quand ils sont dans des lieux publics :

« Des proches qui disent que j'accouche pour les allocations familiales MDR. »

« Traitée de poule pondeuse à l'annonce de l'arrivée du 3ème que ce soit par des personnes extérieures ou dans notre propre famille. »

« Des regards méprisants. Des insinuations plus ou moins masquées. »

« En faisant mes courses, j'ai reçu des remarques non bienveillantes de la part de la caissière du style « 3 enfants, c'est trop ». Bien sûr je n'avais rien demandé. Au boulot, des amis, des voisins : « vous allez vous arrêter à 3 enfants quand même ? » »

« Regards de pitié. »

« Impression de déranger dans les lieux publics (transports en commun, supermarché, restaurant) même lorsqu'ils se comportent bien. »

Plusieurs familles mentionnent les **difficultés à sortir en famille**, que ce soit chez des proches ou dans des lieux publics (Horeca...) à cause de leur nombre :

« On est moins invité chez des amis, car nous sommes 7, tout le monde ne peut pas nous accueillir ! »

« Nous ne sommes plus invités à manger chez plusieurs membres de notre famille en raison du nombre d'enfants »

« Certaines personnes me demandent de venir sans mes enfants à certaines fêtes, car ça va leur coûter plus cher. Et je comprends, car un simple restaurant est hors de prix. »

« Tracas pour le monde de l'Horeca. Il nous est arrivé de ne pas être accepté car trop nombreux. »

« Au restaurant pris pour des gratteurs, qui veulent tout pour rien. »

Quelques familles ont également mentionné **un climat plus général défavorable aux familles nombreuses** dans l'opinion publique qui est **renforcé par certaines déclarations de représentants politiques** :

« Certains décideurs politiques manquent parfois d'empathie envers les familles nombreuses en considérant que l'Etat ne devrait pas assumer les conséquences des choix familiaux des parents. »

« J'ai l'impression que les familles nombreuses sont souvent critiquées et jugées dans le débat politique et l'opinion publique ».

N. Les principales difficultés des familles nombreuses

1. L'organisation quotidienne et la conciliation travail-vie de famille, les premières difficultés des familles nombreuses

Les premières difficultés évoquées par les familles nombreuses concernent les questions de conciliation vie professionnelle-vie familiale, qui sont évidemment liées à la multiplication des impératifs dus au nombre d'enfants. Mais derrière les questions de conciliation suivent les difficultés financières, que cela porte sur le montant des revenus, le coût des activités extrascolaires, les coûts scolaires et le logement.

Parmi les premières difficultés, les familles nombreuses sont :

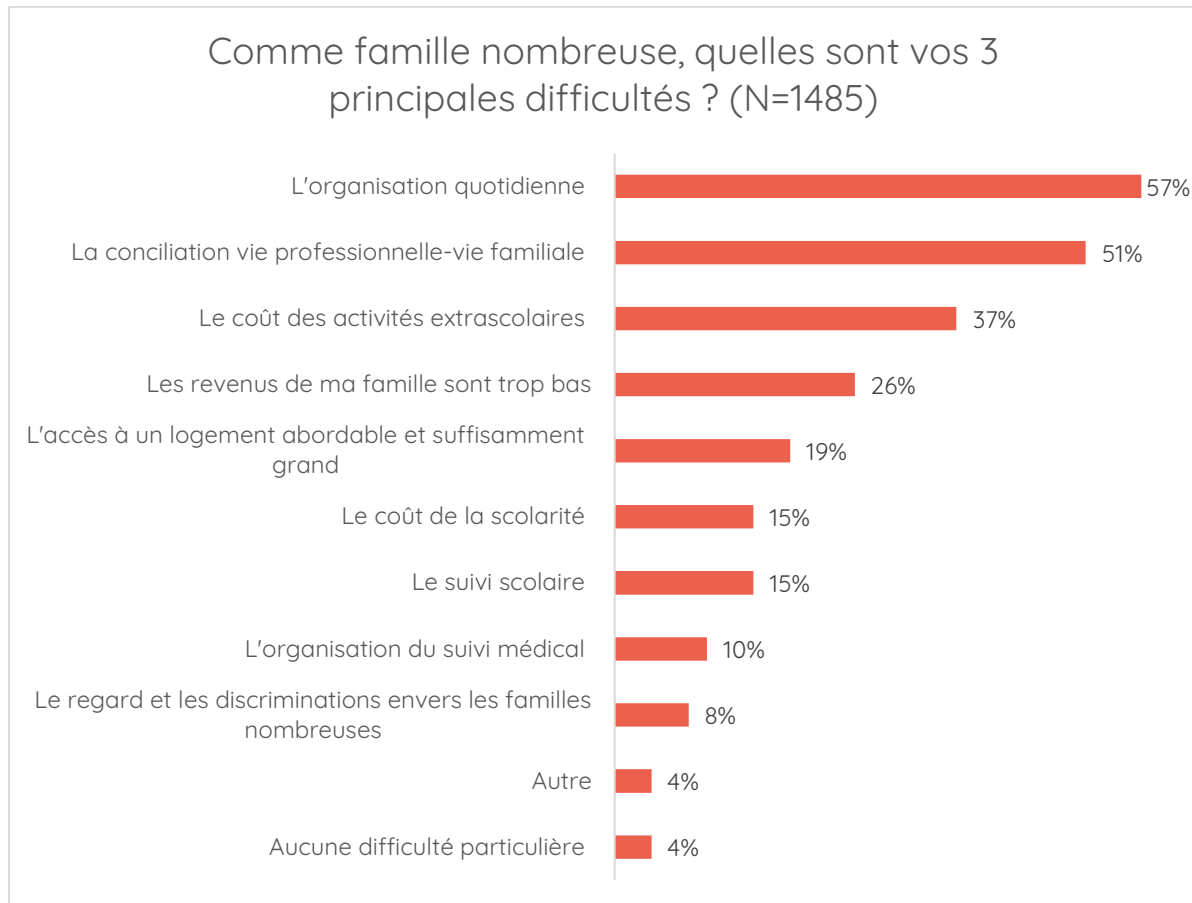
- 57% à pointer l'organisation quotidienne : horaires, déplacements, logistique, repas, courses...
- 51% la conciliation vie professionnelle-vie familiale,
- 37% le coût des activités extrascolaires.

On retrouve ensuite pour :

- 26% des revenus trop bas,
- 19% l'accès à un logement abordable et décent,
- 15% le coût de la scolarité,
- 15% le suivi scolaire,
- 10% l'organisation du suivi médical,
- 8% le regard et les discriminations à l'encontre des familles nombreuses,
- 4% une autre proposition.

Et 4% des familles ont déclaré ne rencontrer aucune des difficultés mentionnées ci-dessus.

A nouveau, **il ne s'agit pas ici de la proportion de parents rencontrant ces difficultés (qui est probablement plus importante), mais bien de celle des parents dont c'est l'une des trois principales difficultés**. Une famille qui peine à assurer le suivi scolaire de ses enfants, mais qui rencontre avant tout des problèmes de revenus, de logement ou de conciliation vie professionnelle-vie familiale ne sera ainsi pas reprise ici dans les familles ayant des difficultés avec le suivi scolaire, puisque cette problématique arrive en 4^e position alors que les familles ne pouvaient en choisir que trois. L'objectif était bien d'amener les familles à prioriser leurs difficultés, dans une perspective d'action politique.



2. Pour 56% des mères de familles nombreuses, la conciliation vie professionnelle-vie familiale est l'une des principales difficultés

On remarque que **les femmes sont plus nombreuses à trouver difficiles les aspects liés à la conciliation que les hommes**. Si les trois premières difficultés sont classées dans le même ordre selon le genre,

- Les femmes sont 60% à trouver difficile l'organisation quotidienne contre 52% des hommes.
- Elles sont 56% à trouver difficile la conciliation vie professionnelle-vie familiale contre 41% des hommes.

C'est dû au travail lié aux tâches ménagères et à l'éducation et aux soins aux enfants. Tâches qui échoient encore très majoritairement portées aux femmes dans les couples. Pour y faire face, celles-ci diminuent leur temps de travail ou arrêtent de travailler... Réalité que nous avons pu constater dans cette étude, les mères de familles nombreuses arrêtent plus fréquemment de travailler ou travaillent à temps partiel que les pères. Elles sont aussi plus nombreuses à accompagner leurs enfants à la crèche ou l'école que les pères...

3. 30% des familles nombreuses urbaines pointent l'accès à un logement abordable de taille suffisante parmi leurs principales difficultés

Le milieu de vie semble également accroître ou diminuer l'importance de certaines priorités : les familles en milieu rural sont 66% à trouver difficile l'organisation quotidienne et 58% la conciliation vie professionnelle-vie familiale. Ces pourcentages sont un peu plus bas pour les familles en milieu semi-rural et en ville : 59% et 50% jugent l'organisation quotidienne difficile et 49% et 50% jugent la conciliation difficile. Une autre distinction importante porte sur le logement : 30% des familles vivant en ville jugent difficile l'accès à un logement abordable et suffisamment grand contre 18% des familles en milieu semi-urbain et 11% des familles en milieu rural.

Ces résultats sont le fruit de réalités bien documentées et que nous avons rencontrées tout au long de cette enquête. Les familles nombreuses en milieu rural ont accès à des logements plus grands et qui répondent plus souvent à leurs besoins, mais qui sont moins bien desservis en transports en commun et dont les services sont plus éloignés (écoles, magasins, activités extrascolaires...) ce qui augmente les distances à parcourir. Or, sans alternatives à la voiture, les familles se retrouvent à assurer seules les déplacements de tous leurs enfants (puisque même les enfants plus grands ne peuvent aisément se déplacer seuls), ce qui complique l'organisation quotidienne. A l'inverse, on a pu constater que les familles en ville, plus souvent locataires, étaient moins satisfaites de leurs logements, mais plus satisfaites de la desserte en transports en commun.

4. 39% des familles nombreuses monoparentales pointent l'insuffisance de leurs revenus parmi les principales difficultés

Les familles monoparentales, quant à elles, sont plus confrontées à des difficultés liées à leurs revenus : 39% contre 28% des familles recomposées et 21% des familles nucléaires. Elles ont également exprimé avoir plus de difficultés liées au logement : 29% contre 20% des familles recomposées et 16% des familles nucléaires. Les familles recomposées rencontrent plus de difficultés liées aux coûts des études : 21% que les familles monoparentales (14%) et les familles «traditionnelles» (13%).

5. 45% des familles gagnant moins de 3001€ pointent l'insuffisance de leurs revenus parmi les principales difficultés

Selon les revenus des familles, les priorités ne sont pas les mêmes. Les familles ayant des revenus inférieurs à 3001€ classent ainsi les propositions :

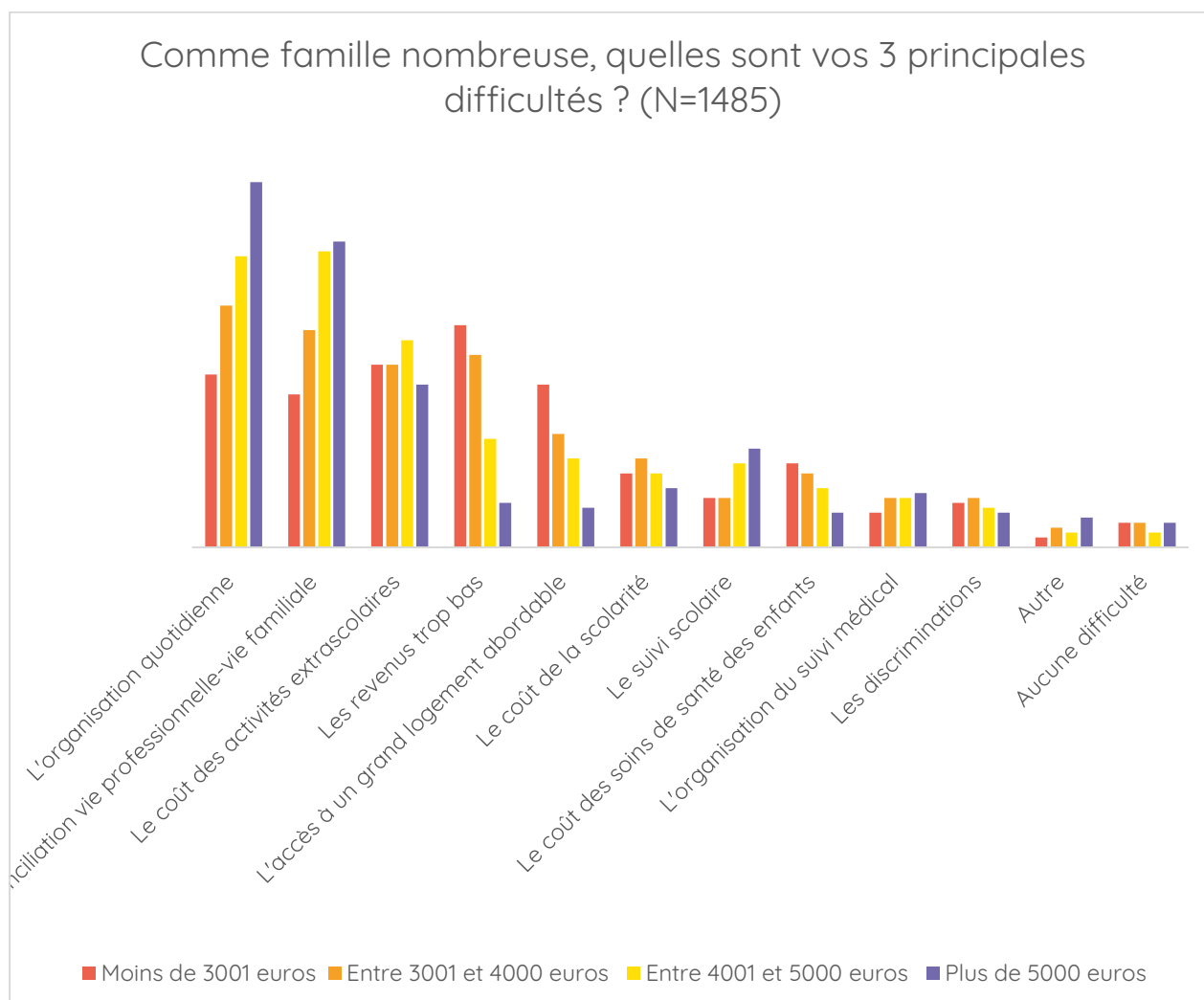
- 45% mentionnent parmi leurs trois principales difficultés que leurs revenus sont trop bas contre 9% des familles gagnant plus de 5000€ par mois,
- 34% mentionnent les difficultés liées à l'organisation quotidienne contre 74% des familles gagnant plus de 5000€ par mois,

- 33% mentionnent l'accès à un logement abordable et suffisamment grand comme difficile contre 8% des familles gagnant plus de 5000€ par mois,
- 30% mentionnent les difficultés de conciliation vie professionnelle-vie familiale contre 62% des familles gagnant plus de 5000€ par mois,
- 17% des familles les plus précaires mentionnent le coût des soins de santé comme une difficulté contre 7% des familles gagnant plus de 5000€ par mois.

Les propositions portant sur les aspects financiers (revenus, coût des soins de santé, accès à un logement abordable) sont plus sélectionnées par les familles à bas revenus que par celles ayant des revenus plus élevés. Ces difficultés sont aussi partagées, mais dans une moindre mesure par les familles dans la tranche de revenus 3001-4000€ qui les sélectionnent plus que les familles dans les tranches de revenus supérieures.

Les familles dans la tranche de revenus 4001-5000€ et plus de 5000€ mettent, elles, plus en avant les difficultés liées à la conciliation vie professionnelle-vie familiale et à l'organisation quotidienne.

Il n'y a, par contre, pas de grandes différences concernant le degré de difficultés liée aux propositions sur les discriminations à l'égard des familles nombreuses, le coût de la scolarité, l'organisation du suivi médical des enfants et le coût des activités extrascolaires.



6. « Ce n'est pas facile tous les jours, mais c'est une joie »

Plus de 300 parents ont laissé un commentaire ou partagé une expérience à propos de leur quotidien. On retrouve les différents thèmes abordés tous au long l'enquête : les difficultés financières, les difficultés de conciliation, le logement, la charge mentale... Et d'autres, moins évoqués : le manque de temps pour soi et pour le couple, l'impact sur la santé mentale, le coût de certains soins de santé... En ligne de fond, on retrouve également plusieurs témoignages sur la joie d'être famille nombreuse. Pour finir, plusieurs familles ont fait des propositions de mesures qui amélioreraient leur quotidien.

Les commentaires sur **les difficultés financières** sont très nombreux :

« Nous travaillons tous les deux avec des salaires corrects et pourtant nous devons chaque jour réfléchir à nos dépenses et faire des choix. Les fins de mois sont parfois difficiles et, en tant que parents, nous nous privons de beaucoup de choses (une sortie, un resto, des activités qui nous vident la tête et nous font du bien). Tout cela a des répercussions sur la santé mentale des parents. Nous avons l'impression de devoir tout assumer et gérer à un rythme effréné, toujours à bout de bras et à bout de force. L'expression marche ou crève prend tout son sens. »

« Le plus gros sujet de tension et de mal-être concerne l'équilibre financier qui est mis à mal par le coût de l'alimentation. Nous ne nous faisons jamais plaisir et ne pouvons pas donner à nos enfants tout ce que nous estimons bon de leur donner sans être continuellement dans un stress et dans la peur de ne pas boucler notre budget. »

Plusieurs parents mentionnent des **coûts spécifiques**, comme la crèche, l'école, les soins de santé, les vacances :

« Gros coup de colère sur l'accessibilité et le coût de la crèche, on revit depuis 2 mois, le dernier est à l'école ! »

« On dit que l'école est gratuite, mais ce n'est pas le cas. »

« Les frais d'orthodontie et de lunettes sont très élevés et à l'échelle de 3, c'est compliqué. »

« Un de mes fils porte de lunettes et, quand il faut les changer ou les verres, la correction est tellement énorme que ces 400€ de trou dans le budget d'un coup et un petit remboursement le mois qui suis 160€. »

« J'aimerais partir au moins une fois par an avec mes enfants en vacances, mais c'est trop cher. »

De nombreux parents ont également laissé un commentaire sur leurs **difficultés de conciliation vie professionnelle-vie familiale** et sur les **défis de s'organiser au quotidien et la charge mentale** afférente :

« 2 cadres à temps plein, les devoirs c'est un vrai casse-tête par manque de temps de qualité à consacrer à ses enfants à ce moment précis. Le timing n'est pas bon. »

« Charge mentale très élevée pour la gestion du quotidien, des devoirs, des trajets et des activités scolaires... charge financière idem. »

« Les grèves de crèches et écoles sont compliquées à gérer (même si plus que nécessaires). »

« J'ai l'impression de ne rien faire à fond pour mes enfants, car toujours en train de... d'abord m'assurer du minimum vital pour chacun d'eux. Et pourtant, cela fait 11 ans que je leur consacre le plus clair de mon temps, en travaillant à temps partiel ou en adaptant mes horaires de travail. »

Quelques parents ont témoigné de leurs **expériences difficiles dans un logement ou pour en trouver un convenable** pour la famille :

« Aidez-nous à avoir un grand logement, svp mon fils de 16 ans dort avec sa sœur de 10 ans par manque de place, svp, merci. »

« La recherche d'un logement que ce soit à acheter ou à louer est un vrai casse-tête. »

« Nous souffrons terriblement de devoir vivre dans un logement inadapté et trop petit pour nous 7, mais nous n'avons pas le choix par manque de budget malgré que nous travaillions tous les 2. »

Ces difficultés au quotidien ont des **répercussions directes sur le bien-être** et la santé mentale des parents ainsi que sur leur **vie de couple**. Plusieurs nous disent avoir fait un burn-out ou être en arrêt maladie :

« Tous ces ajustements que les parents doivent faire pour assumer la charge du quotidien c'est souvent au détriment de leur propre bien être et santé mentale, on mise tout sur les enfants et puis le travail, il reste peu de temps pour soi ou pour le couple. »

« Il est difficile de concilier notre vie de couple avec notre vie de famille. Une journée de 24h est trop courte pour avoir du temps à donner à chacun. »

« Je suis à bout psychologiquement surtout. »

« Mère veuve de trois enfants, je vis avec une charge mentale énorme. Certains jours, je fonctionne en mode robot, sans vraiment m'arrêter. La société ne fait pas de cadeau, et je ne dois jamais perdre de vue l'essentiel : l'avenir de mes enfants. »

« Nous sommes épuisés, tout le temps, depuis 16 ans. »

Malgré ces difficultés, plusieurs parents nous ont laissé un témoignage positif sur le **bonheur d'être une famille nombreuse** :

« Être parent solo avec 4 enfants, c'est une aventure. Il y a des côtés compliqués (souvent les coûts de la vie et l'organisation). C'est aussi plein de chouettes choses dans la famille. »

« J'aime ma famille nombreuse. Je l'ai toujours voulue. J'avais conscience des difficultés que cela pouvait engendrer, mais de manière complète. C'est dur de répondre aux injonctions de perfection qu'impose la société quant à l'éducation d'un enfant et, parallèlement, de réussir professionnellement. Trouver le juste milieu entre "ne pas s'oublier" et faire grandir ses enfants dans un cadre rassurant est un boulot d'équilibriste. Mais je n'échangerai ma vie contre aucune autre. »

« Malgré les difficultés et parfois la fatigue, c'est du bonheur ! Je ne voudrais pour rien au monde avoir eu moins d'enfants. »

Et enfin, de nombreux parents ont fait des propositions pour améliorer leur quotidien :

« Mais **des congés parentaux mieux rémunérés**³⁶ permettraient à beaucoup de parents de s'arrêter un temps quand les enfants sont très petits ou quand les horaires de travail sont peu flexibles pour permettre de travailler en parallèle. »

« Il faudrait pouvoir avoir des possibilités à long terme de **réduire son temps de travail** sans trop y perdre. (Ici c'est limite). »

« A notre niveau, nous avons beaucoup de chance d'avoir des employeurs compréhensifs et soucieux de permettre un équilibre vie privée/vie pro. Mon mari a pu diminuer son temps de travail et de mon côté j'ai une flexibilité horaire et d'organisation qui me permet d'assurer les rendez-vous médicaux ou aléas horaires. Je sais que ce n'est pas le cas de tout le monde, il y a un **axe de sensibilisation à mobiliser aussi au niveau du monde du travail**. »

« Moi ce qui m'aiderait énormément c'est une **aide pour tenir la maison**, car je manque de temps pour tout faire. »

« Quand les enfants sont malades, il y a très peu de **congés de circonstances** pour prendre soin d'eux. »

³⁶ Les parties soulignées sont de notre fait.

O. Conclusion

Les résultats de cette enquête mettent en évidence une réalité sans équivoque : être une famille nombreuse aujourd'hui implique de faire face à une accumulation de défis. Les difficultés financières et les difficultés liées à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale sont les principales difficultés qui ressortent tout au long de cette enquête et les deux faces d'une même réalité. **Pile, les familles nombreuses ont des revenus suffisants, mais peinent à faire face à l'organisation quotidienne. Face, elles n'ont pas accès à des revenus suffisants et peuvent parfois (un peu mieux) concilier, mais alors, elles se retrouvent confrontées à des difficultés financières** dans tous les aspects de leur vie et de celles de leurs enfants : logement, scolarité, vacances, achat d'une voiture, activités de loisirs.... Pour résumer : « pile tu perds, face tu perds ».

Pour de nombreuses familles, ces contraintes ne sont pas ponctuelles mais structurelles et influencent directement leurs conditions de vie (qualité et taille du logement...), leurs possibilités professionnelles et **les opportunités offertes à leurs enfants** (accès aux études supérieures, aux activités extrascolaires...).

L'enquête montre également que ces difficultés **ne touchent pas toutes les familles de la même manière**. Les familles monoparentales, les ménages aux revenus les plus modestes, les familles locataires, les familles comptant un enfant en situation de handicap ainsi que les familles de cinq enfants ou plus sont particulièrement exposées à des difficultés économiques.

Les **disparités selon le lieu de vie** sont elles aussi marquées : les familles vivant en milieu urbain rencontrent davantage de difficultés pour accéder à un logement suffisamment grand et abordable, tandis que celles installées en milieu rural doivent composer avec des déplacements plus nombreux et une offre de transports en commun souvent insuffisante.

L'étude met également en lumière la **persistance des inégalités entre les femmes et les hommes** : les mères réduisent ou interrompent plus fréquemment leur activité professionnelle, déclarent avoir davantage de difficultés à concilier vie professionnelle et vie familiale et ressentent plus fortement les conséquences de la charge mentale, de l'organisation quotidienne et des responsabilités liées aux soins et à l'éducation des enfants. Ces constats rappellent que les politiques de soutien aux familles ne peuvent être dissociées des enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette enquête souligne aussi les nombreux **renoncements** auxquels sont confrontées les familles nombreuses. Certaines familles renoncent à une chambre parentale ou une chambre pour chaque enfant, limitent les activités extrascolaires de leurs enfants, renoncent à un kot ou à certaines études supérieures, ne partent pas en vacances, ou encore réduisent leur temps de travail pour répondre aux besoins de la famille.

Malgré ces difficultés, un enseignement positif ressort de cette étude : une majorité de parents estiment que leur famille contribue positivement à leur bien-être. Ce paradoxe rappelle que **les difficultés rencontrées ne sont pas liées au choix d'avoir une famille nombreuse, mais bien aux obstacles structurels de notre société** qui ne prend pas assez en compte les réalités des familles et a fortiori des familles nombreuses.

Ces résultats constituent dès lors un appel aux pouvoirs publics à renforcer les politiques publiques envers toutes les familles. Mais aussi à adapter systématiquement les différentes politiques en fonction du nombre d'enfants dans la famille.

Avant toute chose, pointons **la nécessité de maintenir les allocations familiales à leur niveau actuel** pour chaque enfant dans toutes les familles, alors que leur pertinence pour les familles

nombreuses fait actuellement débat au niveau politique. Compte tenu du poids de ces allocations dans leur budget, toute diminution, même de quelques euros, ou non-indexation, risquerait de fragiliser l'équilibre financier des familles nombreuses.

En matière de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, le soutien aux familles nombreuses doit se concrétiser notamment par un **renforcement du congé parental**, grâce à une amélioration de sa durée et de sa rémunération. La Ligue des familles plaide également pour l'instauration d'un **congé de conciliation** permettant de faire face aux imprévus sans perte de salaire, dont la durée dépendrait du nombre d'enfants. Plus la famille compte d'enfants, plus le temps consacré à gérer les imprévus et impératifs familiaux est colossal : participer aux réunions parents-professeurs, aller chercher un enfant blessé à l'école, accompagner un autre à ses séances de logopédie, un troisième chez l'orthodontiste... La mise en place de **congrés rémunérés pour enfant malade**, calculés en fonction du nombre d'enfants, est également indispensable. Enfin, la généralisation de l'octroi de **titres-services « aide à la maternité » lors de chaque naissance à toutes les familles**, alors qu'il est actuellement réservé aux mères indépendantes qui ne prennent pas la totalité de leur congé de maternité, permettrait une aide précieuse pour les courses et le ménage pendant la période de post-partum.

En matière de logement, la Ligue des familles plaide pour un accès à des logements adaptés à la taille des familles, en bon état et financièrement abordables. La **création de grands logements sociaux** est indispensable au regard des difficultés et des discriminations que les familles nombreuses rencontrent sur le marché locatif privé, et du temps d'attente actuel pour accéder à de grands logements. **Le maintien du Fonds du logement des familles nombreuses**, en tant qu'opérateur de crédit social développant des solutions spécifiques aux difficultés d'accès au logement par ces familles en Région wallonne, est également primordial. Une pérennisation et un renforcement des systèmes de crédits hypothécaires à des taux accessibles pour ces familles et de prêts à la rénovation sont essentiels. Ce sont d'ailleurs deux mesures fortement plébiscitées par les familles nombreuses. En matière de **rénovation, des primes préfinancées** doivent être mises en place pour permettre aux familles de financer leurs travaux et de diminuer leur consommation d'énergie. Ces primes doivent être adjointes à un système d'accompagnement des familles dans les différentes étapes d'un projet de rénovation. Et enfin, pour les prêts comme pour les primes, **le nombre d'enfants doit être pris en compte dans les plafonds de revenus** permettant d'accéder aux dispositifs publics.

En matière d'enseignement, la Ligue des familles appelle à étendre **la gratuité scolaire** à l'ensemble des élèves de l'enseignement obligatoire et à prévoir une **réduction des frais de garderie scolaire** pour toutes les familles, en commençant par les familles nombreuses.

En matière de transports, la Ligue des familles plaide pour **la réintroduction d'une réduction « familles nombreuses » à la SNCB**. Cette réduction, toujours existante au TEC, doit absolument y être maintenue.

Enfin, la **lutte contre les inégalités de genre** doit se poursuivre et être renforcée afin que le travail du care ne repose plus principalement sur les épaules des femmes, au détriment de leur carrière, de leur sécurité financière et de leur pension. Dans l'attente, néanmoins, il reste indispensable de **ne pas pénaliser, dans le calcul de la pension, les femmes qui ont des carrières plus courtes** car elles se sont occupées de leur famille. C'est important pour toutes les mères, mais davantage encore quand elles le sont de familles nombreuses en raison de l'impact, observé dans cette étude, du nombre d'enfants sur leurs interruptions de carrière et leur temps de travail.



Alexandra Woelfle
a.woelfle@liguedesfamilles.be